

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXVIII, numéro 1, janvier 1998

Notre dossier

LE PLEIN EMPLOI MYTHE OU RÉALITÉ?

François Aubry
économiste
Service de la recherche de la CSN

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXVIII, numéro 1, janvier 1998

Directeur

Rosaire Morin

Adjointe au directeur

Laurence Lambert

Administratrice

Marie-Laure Prunier

Analyse sociale

Michel Rioux

Recherche

Claire Caron

Comptes rendus

Gilles Rhéaume

Révision

Marc Veilleux

Comité de rédaction

Éric Bédard

Jacques Brousseau

Catherine Escojido

Andrée Ferretti

Robert Laplante

Ronald-É. Laviolette

Lise Lebrun

Denis Monière

Michel Rioux

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Alain Laramée

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Prix André-Laurendeau

Membres du jury

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Mise en pages

Guy Verville

Impression

Marc Veilleux, Imprimeur
à Boucherville

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *Périodex* » depuis 1984, dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Table des matières

Éditorial		
L'indépendance du Québec	<i>Rosaire Morin</i>	5
Salut à toi, Gaston!	<i>Élaine Audet</i>	8
« Les folles embardées »	<i>Rosaire Morin</i>	9
Pierre Péladeau	<i>Rosaire Morin</i>	13
Mort d'un tribun	<i>Pierre Vadeboncoeur</i>	15
Quel Québec économique voulons-nous ?	<i>Pierre-Paul Proulx</i>	21
La Francophonie : ça serait une très bonne idée	<i>Hélène Pedneault</i>	39
Un Québec souverain pourrait légiférer plus efficacement	<i>Gaston Cholette</i>	53
L'invasion des canaux anglophones	<i>Robert Auclair</i>	65
Le Canada se fait l'émule de la défunte URSS	<i>Denis Monière, Guy Boutbiller, Pierre de Bellefeuille</i>	67
Le Plan B et les cinq experts	<i>Claude G. Charron</i>	73
Une pastorale en milieu urbain, une autre expérience à contre-courant	<i>Brian McDonough</i>	79
Regards sur l'actualité	<i>Rosaire Morin</i>	95
Lectures		109
Comptes-rendus de lecture		113
Courrier		117
DOSSIER : Le plein emploi, mythe ou réalité François Aubry 123		
Document visuels	<i>François-Albert Angers</i>	148
Chronique francophone Haïti – L'origine du mot francophonie	<i>Michel Tétu</i>	159
Le drapeau du Québec	<i>Rosaire Morin</i>	171
Index des auteurs 1997		173
Nos annonceurs		184



À nos abonnés,
À nos collaborateurs,
À nos annonceurs,
À nos donateurs,
À l'équipe du secrétariat,

*Bonne et heureuse année !
Que 1998 soit une étape significative
pour la libération sociale
des Québécoises et des Québécois
et l'indépendance politique du Québec !*

L'Action nationale



L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

Rosaire MORIN

L'indépendance du Québec est à portée de main. Elle peut nous échapper, si elle cesse d'être la chaîne qui relie les souverainistes.

Des divisions et des désaccords menacent la réussite du prochain référendum. Des centaines de lectrices et de lecteurs expriment leur désespoir devant certaines politiques néolibérales du Parti québécois. À une dizaine de groupes indépendantistes dissidents qui m'ont invité, j'ai toujours recommandé de réintégrer le Parti québécois. J'incite les souverainistes désabusés qui me visitent à rejoindre ses rangs, à se battre dans le Parti pour des idées progressistes et constructives. C'est à l'intérieur du Parti qu'il faut manifester son mécontentement. Qu'il faut proposer le retour à la véritable sociale-démocratie! La démobilisation péquiste compromettrait, peut-être pour toujours, la possibilité de se donner un pays.

Tous les groupuscules qui songent à créer un nouveau parti indépendantiste oublient les leçons de l'histoire. Certes, il est tragique d'assister à la désespérance des militants. Il est décourageant d'observer l'attentisme dont fait preuve le gouvernement Bouchard. C'est démoralisant de voir les fédéralistes sur le pied de guerre et de constater le silence étrange du gouvernement

québécois devant les invasions constitutionnelles du fédéral et devant les attaques quotidiennes des Chrétien, Dion et Associés. C'est très grave de faire perdre l'espérance aux bâtisseurs du pays en adoptant, un jour, des législations sociales et, le lendemain, des mesures ultralibéralistes.

La petite histoire

Le mouvement nationaliste n'a jamais connu une solidarité très profonde. La plupart des chefs nationalistes ont commis autant de fautes que Montcalm. Frégault raconte que le général s'est trompé sept fois pendant la bataille de septembre 1759. Les sous-chefs et les militants nationalistes ont toujours démontré un individualisme destructeur. La famille nationaliste et indépendantiste n'a jamais connu un très fort esprit de corps et d'équipe. Notre tradition de solidarité et de cohésion n'est pas glorieuse.

En 1826, à la suite de disputes internes, le Parti canadien fait place au Parti patriote. L'Union de 1841 introduit le système partisan britannique dans lequel les « Canadiens » se divisent entre eux. Le Parti national de Mercier succombe sous les scandales. Le Parti nationaliste de Bourassa ou d'Asselin a rapidement perdu ses soldats. Plus près de nous, *L'Action libérale nationale* a manqué de cohésion et de sens politique. Le *Bloc populaire* a disparu dans des chicanes internes interminables. Depuis, le mouvement nationaliste a adopté la voie de l'indépendance. Les leçons du passé n'ont pas été retenues.

L'Alliance laurentienne de Raymond Barbeau (1957) était trop à « droite ». *L'Action socialiste pour l'indépendance* de Raoul Roy (1960) était trop à « gauche ». Le *Rassemblement pour l'indépendance nationale* d'André D'Allemagne (1960) a connu une série de défections qui ont causé son échec. Le *Parti républicain du Québec* de Marcel Chaput (1962) n'a jamais été capable de regrouper l'ensemble des indépendantistes. Le *Mouvement de souveraineté-association* de René Lévesque (1967) a fait place au *Parti québécois* en 1968.

Depuis trente ans, ce Parti a vécu plusieurs crises internes. Les chefs se succèdent et ne se ressemblent pas. Ils ont souvent laissé les militants dans le doute quant à leur détermination véritable à atteindre l'objectif de la souveraineté. Ils ont tous la même tendance. Ils commandent. Ils imposent leur point de vue, plus souvent qu'il n'inspire et qu'il ne rassemble. Sans le vouloir, il démobilise. Le Parti n'a jamais pris les moyens pour soutenir une solide formation politique chez ses membres, à commencer par ses propres députés. Il se contente de grands colloques pour la galerie au lieu de multiplier les actions auprès du plus grand nombre. Il est devenu presque exclusivement un instrument pour les campagnes de souscription, pour l'organisation des élections et des référendums.

Ce comportement est la cause du cafouillage de la mobilisation autour du projet d'indépendance qui progresse malgré tout. Aux dirigeants du Parti, je conseille un peu d'humilité et la sagesse de l'écoute. Les batailles de coqs ont tué le *Bloc populaire*. La cause est plus importante que les personnes. Le regroupement des pionniers et des souverainistes est indispensable. L'isolement des précurseurs, les conflits de personnalités, l'abstention des militants les plus actifs et l'opposition grandissante d'un grand nombre d'indépendantistes doivent réveiller la haute direction du Parti. Trop de dirigeants confondent la discipline de parti avec l'indigence intellectuelle. La vigueur des débats est essentielle à la mobilisation.

Le sens démocratique le plus élevé doit guider les généraux et les soldats. L'instrument pour bâtir le pays est en place. Il doit appartenir aux membres. Le Premier ministre et les ministres ont un devoir de réserve dans les conseils nationaux et les congrès. Le Parti a besoin de se rajeunir, de se retrouver, de se rénover, de se doter d'un projet de société conçu très démocratiquement. La sensibilisation des membres et leur mobilisation quotidienne autour de l'avenir à concevoir sont une condition fondamentale pour obtenir l'objectif: l'indépendance. Certes, de graves

problèmes sociaux et économiques peuvent créer des dissensions dans la recherche de solutions durables. Refuser d'étudier et de résoudre les besoins de l'heure aboutira à l'échec, alors que l'idéal de l'indépendance cimentera le militantisme, malgré les débats animés.

Si le gouvernement Bouchard et les Québécoises et les Québécois ont la volonté de bâtir le pays du Québec qui est à portée de main, ils doivent le dire à haute voix et sans cesse. Il faut de toute urgence rassembler les forces vives qui croient au pays du Québec. Il faut savoir capitaliser sur les erreurs des ultra-fédéralistes. Il faut dire pourquoi le Québec n'est pas une « province comme une autre ». Le déclin démographique (15 % en l'an 2079) et la domination économique de Toronto rapetissent le Québec de jour en jour. Le bon-ententisme n'est pas une attitude de bâtisseur. C'est un aveu de faiblesse pour ceux qui prennent la résignation pour de la tolérance.

Chrétien & ses Associés agissent de telle sorte que le titre « canadien » devient si apprécié pour certains qu'ils oublient leur identité québécoise et francophone. Dans la conjoncture actuelle, les Québécoises et les Québécois ne peuvent plus être à la fois « canadien » et « québécois ». Le statut de colonie du Canada anglais n'est pas un décret divin. Notre appartenance au Canada n'est pas fixée pour l'éternité.

Le Québec doit devenir un pays. Un pays aussi français que l'Ontario est anglais. Avec des personnes de toutes origines dont la langue d'usage sera le français. Le peuple québécois, s'il veut survivre et s'épanouir, doit se donner un pays. Un pays dont il sera fier. Qui incarnera sa culture. Qui sera responsable de lui-même et de son avenir.

Les pauvres, le tiers-Québec, apprendront à aimer le Québec dès que l'espérance d'une vie meilleure leur apparaîtra probable. Dans la Confédération, la seule assurance est de demeurer une province entretenue et sous tutelle. Déjà, le peuple québécois est

devenu une minorité comme une autre dans le Canada. Il disparaîtra avec le temps.

Dans un Québec indépendant, la prospérité québécoise sera une tâche qui demandera beaucoup de temps et d'efforts. Nous le savons. Mais, comme le disait Pierre Bourgault, « On est capable ». On est « capable » de bâtir un projet de société axé sur la solidarité, la justice sociale et la dignité humaine. On est capable de bâtir un projet de société qui ne renie pas le passé. Un projet de société à long terme. Un projet pour nos enfants et leurs descendants.

« On est capable » si les militants militent et si les chefs ont l'humilité de les écouter et de les regrouper. L'état d'urgence est proclamé. *L'Action nationale* sonne l'alerte. L'indépendance est encore possible. Elle est nécessaire plus que jamais.

Salut à toi, Gaston !

Élaine Audet

Miron n'est plus. Miron, le saltimbanque, jonglant sur le fil des mots, trapéziste sans filet, réinventant le saut périlleux dans « la poésie-vie », la parole enfargée dans notre commune dépossession. Miron, le colonisé, mâchouillant son poème jour et nuit avant de l'avaler avec son identité volée et celle de son peuple ravalé de l'histoire. Miron, l'amoureux, se berçant éperdu dans une vie saignée de sa langue natale, enterrée sous des mots ballants, ballottés par l'insidieux étrangement de soi.

Je te salue Miron, mon frère de toujours, rencontré à Paris, fin des années cinquante, où nous apprenons ensemble à nommer le pays au confluent de toute poésie, dans cette « marche à l'amour » aux sillons de colère, de tendresse et de fidélité indéfectible. Nous te porterons « là où nous sommes déjà », à fleur de souffle avec nos mots halés par ton irremplaçable voix. « Ça ne pourra pas toujours ne pas arriver » !

Salut à toi qui as su nous dire debout dans la dimension immense de la révolte, de l'amour, de la liberté. Nous rentrons chez nous où tu as déjà fait le feu.

La rédaction s'excuse auprès de l'auteure pour la mauvaise reproduction de son article dans le numéro de septembre 1997 : Hommage à Miron, page 289.

Les folles embardées

Rosaire Morin

Dans *Le monde diplomatique* du 12 décembre 1997, Christian de Brie relate « les folles embardées » du miracle asiatique. Il rappelle le mirage des « dragons » : Corée du Sud, Hongkong, Taïwan et Singapour et des « petits tigres » : Thaïlande, Malaisie, Indonésie et Philippines qui n'étaient en fait que des « canards boiteux ».

Les espoirs

M. de Brie évoque les espérances qu'entretenaient les gestionnaires de l'argent des autres. Des signes merveilleux annonçaient des perspectives de profits fabuleux. Citons quelques indices du paradis qui enrichiraient les Québécoises et les Québécois qui placeraient leurs épargnes dans ces lieux de délices et de charme :

Le Sud-Est asiatique : *La région la plus dynamique de la planète* (*Le Monde*, 9 janvier 1996).

Le miracle asiatique : *Le miracle asiatique n'est pas terminé* (Jardine Fleming Investment Management, Option Finance, no 437).

L'Indonésie: *L'une des économies les plus attractives d'Asie pour les investisseurs étrangers* (Les Échos, 30 juillet 1996).

Les Philippines: *Elles appliquent les recettes des dragons asiatiques... Des frontières grandes ouvertes pour attirer les capitaux étrangers* (Le Figaro Économie, 2 juillet 1996).

La Thaïlande: *Un eldorado... un marché en effervescence* (Investir, 3 février 1997). Un marché bien noté par Moody's.

La Malaisie: *Explosive Malaisie qui voit grand, vraiment grand... la place asiatique la plus heureuse* (Wall Street Journal, 12 juillet 1996).

Singapour: *Un paradis high tech* (Far Eastern Economic Review, 24 octobre 1996).

La débâcle

Une possible dépression mondiale, une menace pour le monde, c'est dans ces termes alarmistes que la presse anglo-saxonne évoque désormais la débâche monétaire qui atteint Séoul et Tokyo après avoir frappé les ex-dragons d'Asie du Sud-Est... Déjà se profile le risque d'effondrement du système bancaire japonais, criblé de créances douteuses, voire irrécupérables: entre autres, les quelques 300 milliards \$ de dollars de prêts octroyés à dix pays d'Asie du Sud-Est et à Hongkong. Et si le Japon lâche prise, les États-Unis et l'Europe se retrouveront en première ligne dans la tourmente, tout en ayant à affronter une offensive commerciale asiatique sans précédent à des prix cassés... Le Fonds monétaire international s'apprête à débloquer en catastrophe, mais à des conditions draconiennes, entre 60 et 100 milliards \$ pour la Corée. Quelques semaines auparavant, il avait déjà dégagé 17 milliards \$ pour la Thaïlande et 23 milliards \$ pour l'Indonésie (Michel Chossudovsky, professeur d'économie à l'Université d'Ottawa).

L'Indonésie: *Entre le 30 juin et le 31 octobre 1997, la monnaie indonésienne perdait 33,2 % de sa valeur par rapport au dollar (International Herald Tribune, Paris, 3 novembre 1997).*

Les Philippines: *Entre le 30 juin et le 31 octobre 1997, la monnaie des Philippines perdait 24,2 % de sa valeur par rapport au dollar (International Herald Tribune, Paris, 3 novembre 1997).*

La Thaïlande: *Entre le 30 juin et le 31 octobre 1997, la monnaie thaïlandaise perdait 39,5 % de sa valeur par rapport au dollar (International Herald Tribune, Paris, 3 novembre 1997).*

La Malaisie: *Entre le 30 juin et le 31 octobre 1997, la monnaie malaisienne perdait 26,8 % de sa valeur par rapport au dollar (International Herald Tribune, Paris, 3 novembre 1997).*

Les causes

Asie du Sud-Est: Les tigres de papier, monnaie dévaluée, sont sortis des écrans de contrôle de la finance et des manipulateurs de fonds de pension partis flamber ailleurs l'épargne des autres et l'argent des autres et l'argent des retraites, laissant aux peuples la facture de leurs forfaits... Tous pressés de mettre les bouchées doubles pour être bientôt de taille à se mesurer aux prédateurs du Parc jurassique de la mondialisation... Ce fut la ruée. Jusqu'à la catastrophe. Puis la curée, avant la fuite éperdue (Christian de Brie, Le Monde diplomatique, 12 décembre 1997).

Les spéculateurs institutionnels... ont appris à piller les réserves de devises des banques centrales, déstabilisant au passage des économies entières.

La situation dans le Sud-Est asiatique s'explique par le « caractère contagieux des économies nationales, qui se transmettent leurs faiblesses d'un pays à l'autre (Alain Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, Le Monde diplomatique, décembre 1997).

Les Philippines: Attirés par l'odeur du sang, les spéculateurs monétaires rôdent (Business Week, 19 février 1996).

Le jugement

Les grands spécialistes: Si ça va mal, c'est parce que cela allait trop bien. En somme, les pays d'Asie du Sud-Est ont perdu d'avoir gagné et la trop bonne santé a failli tuer le malade.

L'avenir

Ayant désormais obtenu ce qu'ils voulaient en Asie, il est à craindre que les spéculateurs ne se lancent à l'assaut des banques centrales des autres pays émergents, provoquant alors un enchaînement désastreux de dévaluation et d'appauvrissement à la mexicaine (Michel Chossudovsky).

La mondialisation enrichit les milliardaires et appauvrit les classes populaires. Les Québécoises et les Québécois doivent réfléchir avant de placer leurs épargnes aux quatre coins de la planète. Il est certes prudent d'investir davantage au Québec, d'avoir confiance en l'économie québécoise. Les Bourses de Tokyo, de Hongkong et de Mexico ne garantissent plus la sécurité de la vieillesse des retraités québécois. Quand les bourses et les banques basculent, les économies de la retraite disparaissent sans prévenir.

Pierre Péladeau ***Un bâtisseur***

Rosaire Morin

Pierre Péladeau a débuté dans le monde des affaires en tenant un casse-croûte et en vendant des sapins de Noël. À partir du *Journal de Rosemont*, il a bâti l'empire *Québecor*: 7,3 milliards \$ d'actifs et 34 000 employés.

Lise Bissonnette admettait le 28 décembre 1997 que, « sans son concours..., le journal (*Le Devoir*) ne serait pas entre vos mains aujourd'hui ». L'homme d'affaires a soutenu L'Orchestre métropolitain, le Pavillon Sainte-Adèle, le Centre Pierre-Péladeau, le Pavillon Ivry-sur-le-Lac et nombre d'œuvres lui doivent leur survie.

Pierre Péladeau était de cette race de bâtisseurs dont le Québec a tant besoin. Il était une source d'inspiration et il le restera. Il restera toujours le modèle par sa vision de l'œuvre à faire. Comme le disait Lise Bissonnette, « son style contredisait tous les manuels de gestion et toutes les théories de l'entrepreneurship. Il a eu raison le plus souvent. » (*Le Devoir*, 28 décembre 1997)

À sa famille éprouvée, nos condoléances les plus sincères.



Le chômage chez les jeunes

Vers la fin de 1995, le taux de chômage, pour l'ensemble du Canada, chez les jeunes de 15 à 24 ans qui n'avaient pas l'intention de poursuivre leurs études était de 18,4% chez les hommes et de 24,5% chez les femmes. Le taux d'activité chez les jeunes (c'est-à-dire ceux qui travaillent ou cherchent un emploi) avait alors atteint son niveau le plus bas en 20 ans.

Annuaire du Canada, 1996.



Mort d'un tribun

Pierre Vadeboncoeur

Philippe Girard, qui vient de mourir à quatre-vingt-quatorze ans, fut l'une de ces personnalités exceptionnelles dont l'histoire du Québec ne se souviendra guère ou pas du tout. Les médias ont-ils seulement mentionné l'événement? Il y a une histoire syndicale, mais elle passe assez mal dans l'histoire générale. Qui se rappelle Philippe Girard, dans le grand public? Qui se souvient même de Gérard Picard, ancien président de la CTCC? Ou de Raymond Gagnon? Ou d'autres, obscurs et remarquables personnages à la mentalité de résistants? Peu de personnes, je crois bien.

Pourtant, Philippe Girard, organisateur syndical remuant, tribun extraordinaire, esprit plein de ressources, fut l'un de ceux qui, vingt-cinq ans avant la Révolution tranquille, commençaient vraiment à faire bouger le Québec, à la base, dans les masses, par le syndicalisme.

Il naquit en 1903 dans une famille ouvrière de Charlevoix. Il alla à l'école primaire, qu'il dut d'ailleurs quitter très tôt. Sa famille étant pauvre, il partit travailler. On le retrouve, encore un jeune homme, à Montréal, conducteur de tram et syndicaliste.

Il se révèle bien vite l'esprit critique, l'homme frondeur et le meneur qu'il deviendra, animé par la passion des causes qu'il défend déjà, homme de conviction, peu apte aux compromis faciles et très porté sur le défi.

Un coup d'éclat vers le début des années trente. Au tramway, il était membre d'un syndicat américain dont des dirigeants d'outre-frontière ne s'adressaient qu'en anglais à l'assemblée générale. Un jour, Girard, excédé de cela comme du militantisme douteux de ces gens-là, veut en finir, s'avance jusqu'à la tribune, remet sa carte d'adhésion, puis il participe à la création d'un syndicat catholique, risquant ainsi son emploi, en pleine crise économique.

Élu président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, il part diriger la grève difficile de l'industrie métallurgique de Sorel, en 1937, année d'un autre conflit considérable, celui des textiles. En septembre, au banquet de la Fête du travail, Girard, présent en sa qualité de président du Conseil central, fait un esclandre. Il apostrophe Duplessis, premier ministre depuis un an, invité pour la circonstance et qu'un dignitaire venait de vanter comme particulièrement favorable aux ouvriers. Girard relève ce propos et, s'adressant à

Duplessis à propos des grèves récentes: « Vous avez vendu les ouvriers comme on mène des animaux à l'abattoir! », lui lance-t-il à la figure, devant l'assistance stupéfaite. Un violent échange s'ensuivit entre les deux hommes sur le comportement de la police provinciale à Sorel pendant la grève. « On a mangé froid », dira plus tard Philippe en racontant cette histoire... Elle illustre son aplomb, son impétuosité, sa verve.

Pendant la guerre, Philippe Girard délaissa temporairement le syndicalisme pour devenir organisateur du Bloc populaire pour la région de Montréal. Par la suite, n'ayant plus un sou, il gagna sa vie comme il put, puis revint à la CTCC.

L'orateur, l'organisateur

Je l'ai connu en 1950. Il était dans la force de l'âge. On l'employait dans les grands conflits: Vickers, Dupuis Frères, par exemple. On l'envoya à Arvida, à Baie-Comeau, où se trouvaient les grandes alumineries. Un peu partout au Québec, il dirigeait des campagnes d'organisation, prenait part à l'éducation syndicale des membres et à la conduite des grèves. Je garde de vivants souvenirs de lui. Je le revois dans telle ou telle grève, mois après mois, faisant inlassablement de longs et captivants discours, soutenant le moral des grévistes, expliquant les enjeux, commentant les événements, prévenant les grévistes des tactiques patronales.

Comme orateur, il était intarissable, fascinant, d'une efficacité rare. C'est en particulier par son éloquence que se manifestaient ses nombreux dons, son imagination, son intelligence, sa vivacité, son esprit, son réalisme, son jugement équilibré. Ses discours, pleins de parenthèses, de saillies, de drôleries, d'émotion, de sens, retenaient immanquablement l'auditoire. L'orateur l'envoûtait. Il le faisait rire. Il remuait les gens. Sa psychologie des foules, instinctive, étonnait. Je n'ai jamais vu personne parler au peuple comme lui. Et la langue qu'il employait, populaire, avait de la qualité, elle était saine, drue, colorée.

La CTCC (CSN) n'était pas pour les ambitieux. Ceux qui avaient trop d'ambition quittaient tôt ou tard le mouvement. Les partis politiques, où un homme comme Girard serait certainement devenu une vedette, l'auraient acheté à prix d'or. Mais il n'était pas à vendre, c'est le moins qu'on puisse dire.

Un nom intact

Girard n'a jamais fait que défendre le peuple, les travailleurs. Il tomba gravement malade dans les années soixante, se rétablit lentement, mais cette maladie avait mis fin à son action. Il avait joué un rôle certain et important dans le syndicalisme le plus militant. Il faut une fois de plus souligner ceci: ce syndicaliste a beaucoup contribué à préparer la Révolution tranquille et il l'accomplissait d'ailleurs avant la lettre.

Mais s'il s'agit d'un militant en particulier, trente-cinq ou quarante ans d'action syndicale, une conscience sociale incarnée, tant d'années de contestation de l'ordre établi et d'influence directe sur le peuple, comment mesurer l'effet que cela a eu sans doute sur l'histoire? — une histoire qui ne reconnaîtra pas beaucoup l'action sociale individuelle.

Mais on voit l'écart qu'il y a, dans ce cas, entre une action intense, persévérante, féconde, brillante, exercée dans le peuple par un homme pareil, et l'oubli public dans lequel cette vie s'est terminée.

Qu'importe, finalement? Cependant, au nom de ce qui importe au contraire, il faut justement souligner que cela s'accomplissait, chez l'intéressé, dans l'indifférence pour ce qui est inutile et prétentieux, pour ce qui rapporte des sous, pour ce qui assure des places. L'homme avait bien ses petites vanités, c'est entendu, mais il ne leur a jamais sacrifié le fond des choses.

De ce point de vue, c'est ce choix que sa vie signe. Un talent très considérable, un pouvoir de séduction hors du commun, mais le résultat est là: l'homme ne laisse ni prestige, ni argent, ni souvenir public. Il ne laisse que son nom, qui est intact.



Équité salariale

Même si l'écart entre les gains des hommes et ceux des femmes continue de diminuer, l'équité salariale n'a pas encore été atteinte.

Bien que les gains des femmes travaillant à temps plein toute l'année, aient représenté 70 % de ceux des hommes en 1994, comparativement à 58 % en 1967, la disparité est toujours notable : en 1994, les hommes travaillant à temps plein toute l'année avaient des gains moyens de 40 717 \$ contre 28 423 \$ pour les femmes.

*Annuaire du Canada,
1996, p. 202.*



Quel Québec économique voulons-nous?

Pierre-Paul Proulx*

Pour concevoir le Québec économique que nous voudrions pour le prochain millénaire, il nous faut tenter de bien cerner la nature du processus d'intégration, de globalisation, de mondialisation qui a cours présentement et dont les effets ne sont pas tous évidents.

Concevoir le Québec économique du 21^e siècle est d'autant plus difficile qu'il nous faut tenir compte d'aspects sociaux, politiques, culturels et linguistiques. La science économique est une science sociale et on ne peut traiter du sujet sans tenir compte de ces dimensions du problème.

Après la présentation d'une *définition* et d'une brève présentation des principales *causes du processus d'intégration économique* lequel donne lieu à une «nouvelle économie» dans laquelle le Québec s'inscrit progressivement, nous tentons d'identifier sommairement les principales caractéristiques et les principaux effets du processus. Le commentaire se termine par une brève évocation des caractéristiques du modèle de développement économique que nous considérons désirable pour le Québec pour cette fin de siècle et dans la nouvelle économie du 21^e siècle.

* Professeur, Département des Sciences économiques, Université de Montréal.

1) *L'intégration économique et la nouvelle économie: définition, causes, effets et principales caractéristiques.*¹

1) *Définition*

Par intégration économique, (certains utilisent les termes globalisation, glocalisation, mondialisation....) j'entends la mobilité internationale accrue de biens, services, personnes, de capitaux et de l'information sous toutes ses formes (voix, images données et textes).

Le Québec n'échappe pas à ce phénomène et notre petite économie de plus en plus ouverte se réoriente rapidement dans un axe nord-sud caractérisé par des flux bilatéraux de capital, de biens de haute technologie et de services avec les États-Unis, et ce aux dépens de notre commerce est-ouest lequel est un legs de l'économie en partie artificielle résultant des politiques canadiennes du passé.

2) *Causes, caractéristiques et effets de l'intégration économique.*

Les causes de l'intégration économique sont nombreuses, et sans modèle bien spécifié; on ne peut distinguer entre causes et effets. Certaines des causes énumérées ci-bas sont pour d'autres des effets. Pas de débat là-dessus.

1. Le lecteur intéressé à prendre connaissance de présentations plus élaborées de ce sujet pourra prendre connaissance de: Proulx, P.P. « *La région métropolitaine de Montréal dans la nouvelle économie: diagnostic et éléments d'une stratégie de développement* », août, 1997, à paraître, Ministère de la Métropole; *Economic integration in north america: formal, informal and spatial aspects*, Cahier 9623 du Département des Sciences Économiques publié dans *Konjunkturpolitik*, Applied Economics Quarterly, Duncker et Humblot, Berlin, 42, Jahrgang, 1996, Heft 2-3; et *La mondialisation de l'économie et le Rôle de l'État*, Cahier 9622 du Département des Sciences Économiques aussi publié dans Paquerot S. *L'État aux orties*, les éditions Ecosociété, 4^e trimestre, 1996. On y trouvera des références à nombreux autres écrits traitant de divers aspects du sujet.

Énumérons, en les accompagnant de quelques commentaires, les principales causes et manifestations de l'intégration économique

- Une augmentation dans l'importance de l'information et du savoir, changement mis en lumière dans les nouvelles théories de la croissance économique endogène. Notons au passage que nous sommes enterrés d'information mais que le savoir demeure une denrée rare. Il ne faut cependant pas minimiser l'importance de l'information car elle a une influence marquante sur les cultures partout au monde. L'innovation est le moteur essentiel de la croissance économique et pour innover il faut entre autres choses et surtout, des ressources humaines hautement qualifiées et bien informées. Dans la nouvelle économie informationnelle, la productivité et la compétitivité dépendent surtout du savoir, du traitement et de la transmission de l'information, et de la communication de symboles. Le savoir agit maintenant sur le savoir, facteur qui caractérise la nouvelle économie. L'application des innovations donne lieu à de l'innovation.
- Un changement de paradigme technologique fondamental (celui des technologies de l'information et de la génétique des années 1970), d'où miniaturisation, haute technologie, compénétration du tertiaire industriel et de services d'où un nouveau système industrialo-tertiaire. Et l'histoire du changement technologique nous enseigne que les effets destructeurs sur l'emploi des nouvelles technologies sont plus importants que ses effets créateurs d'emploi pour des décennies après les premières applications. La mise en place grandissante de *réseaux*, entre entreprises, entre syndicats, entre associations, entre environnementalistes, entre terroristes, entre vendeurs de drogues... est un autre élément de la nouvelle économie dont le résultat est de *diminuer les pouvoirs des gouvernements* sur leur territoire ou entre eux dans des organisations internationales.

- Le pourcentage grandissant du PIB mondial constitué de commerce international, d'où interdépendance accrue et inévitable entre gouvernements et efforts pour mettre en place ou améliorer les mécanismes supranationaux dont l'OMC, l'Aléna, le Mercosur.... pour baliser le commerce international.
- Une augmentation significative des investissements directs étrangers, d'où un rôle important des firmes multinationales (le commerce intra-firme représente 33 % du commerce mondial), le commerce intra-industrie e.g. entre firmes de la même industrie non reliées par la propriété) un autre tiers. Nous sommes de plus en plus dans un système de concurrence oligopolistique et d'interaction stratégique. *Il ne s'agit pas du fameux marché dont rêvent certains.* L'économiste néo-classique conventionnel (ils sont très nombreux à Ottawa) y perd son latin dans l'explication des relations commerciales dans un tel contexte.
- Une recomposition sectorielle et spatiale de l'économie. En Amérique du Nord, le déclin de la région transfrontalière «nord-est» dont fait partie le Québec se poursuit. Et l'importance des activités culturelles et sportives n'est pas à négliger comme le souligne B. Barber.
- La mise en commun de compétences par des gouvernements qui ne peuvent plus traiter seuls des effets et bouleversements qui accompagnent l'intégration économique en Amérique du Nord. L'Aléna est un élément *visible* mais moins importante du processus d'intégration économique dont les principales causes sont *informelles et non négociées entre gouvernements* i.e. réseaux transfrontaliers alliances et partenariats entre entreprises...;

2. Voir Nyahoho E. et Proulx P.P., *Le Commerce international, Théories, Politiques et Perspectives industrielles*, Presses de l'Université du Québec, 1977 pour un examen des diverses théories et de leur lacunes.

- La *dévolution de compétences vers des paliers de gouvernement sous-nationaux*, résultat d'efforts de se rapprocher des acteurs du développement économique. Les théories endogènes de la croissance économique, et les travaux de plus en plus nombreux mettant en lumière les effets du « milieu » sur l'activité innovatrice si importante au développement économique sont à l'origine de efforts de régionalisation dans nombre de pays.

Les villes et régions

Les villes et régions deviennent les *nœuds d'interconnection* d'une nouvelle économie de plus en plus intégrée. Étant donné les effets d'agglomération (les économies externes régionales) et le développement de systèmes de production frugale (on rapproche les fournisseurs des donneurs d'ordres) il se produit un phénomène de *métropolisation*. Les grandes villes reviennent en force entre autres facteurs à cause d'une diversité structurelle interne des activités et des ressources humaines, de masses critiques, et de proximités qui assurent une plus forte capacité de développement. Et l'histoire nous enseigne que le facteur local, la proximité ont été déterminants dans la genèse de l'innovation comme en témoignent les expériences de Berlin, New York et Boston entre 1880 et 1914. Les milieux synergétiques que nous croyons essentiels de promouvoir au Québec sont un déterminant essentiel du développement économique de l'avenir. Et le Canada est trop hétérogène, et des citoyens et citoyennes trop peu solidaires pour en arriver à un Canada compétitif. La route 128 de Boston et Silicon Valley sont des phénomènes locaux et régionaux.

Et l'acceptation la plus largement partagée possible d'objectifs entre les citoyens et citoyennes de la ville ou région est un des déterminants de la compétitivité dans la nouvelle économie transfrontalière et mondiale. *We sink or swim together* est une réalité à laquelle nous n'échappons pas au Québec. Et les

divergences profondes et grandissantes et entretenues par le gouvernement fédéral sont telles que je suis heureux de concentrer mes efforts sur les aspects plus économiques des questions, laissant à d'autres *la tâche ingrate et de plus en plus impossible d'en arriver à des pactes linguistiques et autres ententes entre les Québécois francophones, anglophones et allophones, les Indiens et les Canadiens et Canadiennes du Reste du Canada.*

Les grandes villes

Les grandes villes se mutent en lieu de production de biens de haute technologie et de services de haut niveau aux entreprises, et elles deviennent des centres financiers, d'information et des centres administratifs. Notre rapport pour le Ministère de la Métropole ayant examiné la région de Montréal dans cette optique nous passons le sujet sous silence dans ce commentaire. Notons simplement que le Québec économique de la nouvelle économie arrivera (je l'espère) à spécialiser ses régions en fonction de leurs ressources, compétences, localisation et synergies internes, et favorisera, dans le cadre d'une politique des villes et des régions du Québec ayant mis en place un Conseil des Régions à Québec, *une Région de Montréal dont chaque ville est spécialisée, l'ensemble étant diversifié.*

Viser une ville de Montréal, spécialisée dans les services aux entreprises et certains créneaux de haute technologie (processus déjà bien engagé); offrant un cadre de vie attrayant; ayant développé des infrastructures multimodales de transport efficaces et des services logistiques de transport de marchandises de personnes de messages et de moyens de paiement; offrant des services informationnels qui assurent une connexion permanente des entreprises avec l'extérieur, des services environnementaux et sociétaux qui ont pour fonction de promouvoir une image qualitative et positive de la RMM, voilà des objectifs pour le Québec économique de demain.

La mise au point d'une politique des villes et régions du Québec implique aussi une politique de péréquation interrégionale dont la mise en application nécessiterait une participation importante du Conseil des Régions dont il a été question ci-haut. Et contrairement à la politique fédérale de péréquation qui implique des transferts de fonds, il est indiqué d'explorer la possibilité de se servir d'une formule de péréquation des dépenses.

Le phénomène de *localisation qui accompagne le phénomène de globalisation* (d'où le vocable glocalisation proposé initialement par nos confrères japonais) est tout à fait compréhensible à la lumière des nouvelles théories économiques de l'innovation et du développement économique endogène.

La nouvelle économie

Mais les mouvements de régionalisation, de déconcentration, découlent aussi d'un ensemble interrelié de causes inhérentes à la nouvelle économie. *Et les pays qui ont compris cela, ce n'est pas le cas au gouvernement fédéral, peuvent ce faisant, éviter l'éclatement en pays souverain de leur espace politique.* Que la fédération canadienne soit la plus décentralisée des fédérations si on utilise la répartition des revenus fiscaux comme mesure, (elle est inadéquate convenons-en) est une indication de l'incompréhension qui caractérise les décisions d'Ottawa devant la nature des problèmes d'intégration. En voulant s'adapter ainsi on ne répond ni aux attentes du Québec ni à celles du Reste du Canada. Les provinces ne sont pas toutes égales ni également intéressées ou capables de prendre en charge certaines politiques économiques!

Examinons cet aspect de la question plus en détail, car comprendre le Québec d'aujourd'hui et de demain et en tirer les conséquences nécessite que l'on s'aventure dans l'examen d'un ensemble de déterminants socio-culturels et économiques de la nouvelle économie.

Les écrits récents de *Manuel Castells*³ permettent de comprendre la nature et les origines du « problème » québécois, et du potentiel du Québec dans la nouvelle économie. Ses thèses permettent d'identifier et d'anticiper certains des éléments du Québec du prochain millénaire.

Impossible de rendre justice à l'œuvre de Castells dans les quelques lignes qui suivent. Essayons quand même d'en tirer certains propos pertinents à notre sujet. Castells met en lumière les effets de la globalisation d'une part et de la recherche d'identité d'autre part dans ses thèses visant à expliquer la dynamique économique et sociale de notre nouvel âge d'information. Il n'est pas seul, à preuve la popularité d'un livre récent de Benjamin Barber.⁴ Il souligne l'importance des flux d'information, de capital et de culture, qui affectent de façon fondamentale nos schèmes de consommation et de production. Les activités en réseaux *reflètent et créent* des cultures différentes, et le tout se déroule de plus en plus hors du contrôle des États. Découlerait de ces phénomènes la flexibilisation et l'individualisation du travail, et une structure sociale de plus en plus segmentée. Les économies deviennent de plus en plus interdépendantes d'où des relations nouvelles entre l'économie, l'État et la société. Le « capital » prend de l'importance par rapport au travail (d'où diminution dans l'importance des syndicats, tendance lourde dont on n'a pas encore vu les effets au Québec); les taux d'activité au marché du travail des femmes augmentent, on dérègle, on restreint et diminue la portée de nos programmes sociaux.

La convergence dans les niveaux de développement économique si chère aux tenants de l'école néo-classique seule présente dans les politiques de mobilité si chère à Ottawa, risque de donner sa place à de la divergence et du développement inégal, la

3. Castells M., *The Rise of the Network Society* (volume I), *The Power of Identity* (volume II) et *End of Millennium* (volume III) B. Blackwell Publishers, Massachusetts et Oxford.

4. Barber B., *Jihad vs McWorld*, Ballantine Books, New York, 1996.

mobilité donnant lieu à des processus récurrents (boule de neige) de croissance et de déclin selon la ville ou la région. Dans un tel monde, Castells signale que les personnes cherchent à se regrouper et à chercher des identités soit religieuse, soit ethnique, soit territoriale, soit nationale. *Dans un monde de globalisation des flux de richesse de pouvoir et d'images la recherche d'une identité collective et individuelle devient l'assise de l'existence.*

La recherche et la consolidation d'une identité dans un contexte d'intégration économique qui détruit les organisations, délégitime les institutions dont les gouvernements, et donne lieu à la perte de pouvoir de beaucoup de mouvements sociaux, voilà une des explications de l'existence du mouvement souverainiste au Québec.

Selon Castells:

the age of globalization is also the age of nationalist resurgence, expressed both in the challenge to established nation-states and in the widespread (re) construction of identity on the basis of nationality, always affirmed against the alien. The urge to express one's identity, and to have it recognized tangibly by others, is increasingly contagious and has to be recognized as an elemental force even in the shrunken apparently homogenizing high tech world of the end of the twentieth century.⁵

La recherche de l'identité est aussi importante que l'est le changement de paradigme technologique pour comprendre la nouvelle économie dans laquelle le Québec doit s'insérer. Castells nous signale que:

symbolic communication between humans and nature, on the basis of production and consumption experience and power, crystallize over history in specific territories thus generating cultures and collective identities. Il ajoute que I would make the hypothesis that language and particularly a fully developed language, is a fundamental attribute of self recognition, and of the establishment of an invisible

5. Castells, M., *The Power of Identity*, pages 27 et 28.

*national boundary less arbitrary than territoriality, and less exclusive than ethnicity... Language provides the linkage between the private and the public sphere, and between the past and the present.*⁶

Il s'agit d'une réalité et d'un processus inachevés qui caractérisent le Québec.

Le rôle de l'État

Et il ne faudrait pas conclure que l'État est sans rôle dans ce contexte. L'histoire nous enseigne que le processus de développement économique et la relation entre technologie et société est fortement influencée par l'État. On n'a qu'à examiner l'histoire du Japon, de la Chine et de l'ancienne Russie pour s'en convaincre.

Droits individuels et Chartes des Droits et Libertés, soit, mais droits collectifs et repère pour les cultures soit francophones, soit anglophones, soit indiennes... aussi. Et nous voilà dans un contexte et un débat qui perdurent où nombre de Québécois, et j'en suis, sont convaincus que l'on a d'une part un pays le Canada qui est incapable de reconnaître de façon claire l'existence de la nation francophone et celles des Indiens, et d'autre part une nation (les francophones du Québec) qui cherche un pays.

Qu'il soit illusoire de prôner la mise en place d'autant de pays que de nations au monde n'empêche que dans le cas du Québec, étant donné le refus et l'impossibilité du Reste du Canada de reconnaître de façon généreuse et tangible sa spécificité culturelle et linguistique, la survie de la culture québécoise et comme nous le verrons ci-bas la mise en place d'un modèle de développement économique approprié pour la nouvelle économie nécessitent la «Souveraineté» du Québec. Convenons aussi que la citoyenneté n'égale pas la nationalité comme le démontre la réalité Catalan. *J'ai cru un certain temps qu'il m'était possible d'être*

6. Castells, M., *The Rise of the Network Society*, op. cit. pp. 15 et 82.

simultanément citoyen de ma ville natale, du Québec, du Canada et du Monde. Impossible d'y croire maintenant !

Ajoutons que *certains pays multiculturels et multiethniques se tireront bien d'affaire dans le prochain millénaire. J'ose espérer que le Québec en sera un.*

Mais il s'agit d'un sujet nécessitant beaucoup de réflexion car selon Castells :

In the end of century, the explosion of nationalisms, some of the de-constructing multinational states, others constructing plurinational entities is not associated with the formation of classical sovereign, modern states. Rather nationalism appears to be a major force behind the constitution of quasi-states ; that is political entities of shared sovereignty, either in stepped-up federalism... or in the « nation of nationalities » proclaimed in the Spanish Constitution of 1978,... or in international multilateralism (as in the European Union, or in the renegotiation of the Commonwealth of Independent States of ex-Soviet republics. Centralized nation-states resisting this trend of nationalist movements in search of quasi-statehood and a new historical reality... may well fall victim to this fatal error of assimilating the nation to the state...⁷

Nous verrons dans ce qui suit que le Québec ne peut en rester là.

Perdureront aussi durant le prochain millénaire la diversité culturelle et institutionnelle telle celles du Japon, de l'Espagne, de la Chine et du Brésil. Mais selon Castells, tous ces pays seront caractérisés par l'importance de l'information. Les processus d'innovation, de productivité économique, de pouvoir politique et militaire et celui des médias que l'on y retrouve seront de plus en plus interconnectés et reliés aux réseaux mondiaux de richesse de pouvoir et aux symboles qui y circulent.

7. Castells, M., *The Power of Identity*, op cit. page 32.

Mettons fin à la discussion de questions qui pour certains ne sont pas assez « économiques » pour passer à une brève présentation des principaux éléments du modèle économique que nous prôtons pour le Québec de demain. On constatera que les questions culturelles et linguistiques sont des plus pertinentes à la présentation de ce modèle.

II) Quel modèle économique pour le Québec de demain.

Ayant longuement et souvent traité de ce sujet dans nombre d'écrits depuis quelques années, restons-en à l'essentiel pour cette communication.⁸

L'Intégration économique donne lieu à la *reconfiguration de l'espace économique* pertinent pour le Québec.⁹ L'espace politique du Québec demeure pertinent car il constitue le principal marché pour les entreprises québécoises. Mais l'intégration économique inscrit le Québec de plus en plus comme une entité de l'espace de l'Amérique du Nord et de l'Hémisphère ouest. La diversification des relations commerciales du Québec est peu avancée et demeure un objectif qui sera difficile à atteindre.

Les régions du Québec dont la RMM, deviennent des acteurs plus importants dans le nouveau contexte où se manifeste de plus en plus de *commerce interrégional-international* entre métropoles de plus en plus impliquées dans des activités industrialo-tertiaires.

Il découle donc de ces réalités que le Québec de demain se doit de *connaître le plus en détail possible la dynamique des marchés au niveau national américain, mais aussi au niveau des États et des MSA*

8. Le lecteur voulant prendre connaissance des détails pourra consulter les écrits précités ainsi que nos publications dans les divers rapports annuels du Département des sciences économiques de l'Université de Montréal.

9. Voir Proulx, P.P., « Quebec international trade: trade with american regions » dans Guy Lachapelle, éditeur, *Quebec Under Free Trade*, Presses de l'Université du Québec, 1995, pp. 49-79, pour une présentation sommaire traitant de cette question.

(Metropolitan Statistical Areas) car ce dynamisme est très inégal. Une analyse de données indique que le processus d'intégration est cependant hémisphérique, étant sud-nord pour l'Amérique Latine et nord-sud pour le Québec d'où l'importance de faire porter l'analyse des marchés sur l'Amérique Latine. Et le Québec étant plus tourné vers l'Europe que le Reste du Canada, et étant encore peu présent en Asie, on comprend qu'il nous incombe de bien connaître ces marchés et ce surtout au niveau sous-national.

Un ensemble d'activités de promotion, de marketing et une politique des relations internationales indissociable d'une politique des relations commerciales est aussi visée par cet élément du modèle. Le sont aussi la mise au point d'une politique de l'investissement direct et des alliances et partenariats à l'étranger. Il nous faut pénétrer des réseaux étrangers et favoriser l'obtention de contrats de fourniture de biens de haute technologie et des services par nos PME à l'étranger.

La *décentralisation et la déconcentration* des efforts au niveau des régions et de certaines villes du Québec sont aussi comprises dans cette suggestion. La politique des villes et régions évoquée dans cette communication vise à éviter l'éclatement du Québec en régions plus rattachées à d'autres pays et provinces qu'au Québec. Voilà le premier élément d'un ensemble d'éléments interreliés d'un modèle que pourrait envisager le Québec.

Les éléments du modèle économique

Comme deuxième élément du modèle économique que pourrait envisager le Québec de demain il faut continuer sur la lancée actuelle et favoriser *l'innovation* dans les nouveaux produits, les nouveaux services, et les nouveaux processus de production car c'est le déterminant fondamental de la compétitivité dans la nouvelle économie d'information et de haute technologie. Découlent de ceci des objectifs et politiques et programmes particuliers en ce qui concerne la veille technologique et la

formation des ressources humaines sans lesquelles on ne peut mettre en application le premier élément du modèle, à savoir la connaissance des marchés.

Comme troisième composante vient la disponibilité et l'efficacité d'*infrastructures multimodales de transport* pertinentes aux flux interrégional et international de biens, services personnes, capitaux et de l'information sous toutes ses formes. Routes, ports, aéroports, téléports, ... sont visés par cet élément étant donné la nature de plus en plus ouverte de la petite économie ouverte du Québec.

Comme quatrième composante vient une condition nécessaire et essentielle au succès des éléments précédents et de l'ensemble de la politique. Il s'agit de la synergie qui naît de la proximité entre les entreprises, entre elles et les gouvernements, et avec les clients. Et la synergie verticale et horizontale que nous prônons est forte ou faible dans la mesure où les dirigeants et dirigeantes d'entreprises ont établi entre eux et elles, ainsi qu'avec les autorités publiques pertinentes des relations basées sur la *confiance, la reconnaissance mutuelle, l'acceptation largement partagée d'objectifs*, la mobilité des experts entre entreprises, les relations université-industrie... Les écrits du GREMI (Groupe européen sur les milieux innovateurs) et ceux de Michael Storper et de SRI de Californie et les nôtres traitent de ce sujet. Les conventions non écrites, les activités non contractuelles entre agents qui se connaissent et se font confiance, voilà des manifestations d'un contexte, d'un milieu synergétique nécessaire au succès de l'innovation, de la pénétration de marchés. etc..

Les institutions, mécanismes et politiques pour promouvoir ces synergies essentielles pourraient *viser divers paliers*, et l'intensité des liens, et la nature des activités et sujets doit varier selon le niveau visé. On devrait explicitement viser à coordonner et harmoniser les actions de divers paliers dont: 1) le niveau municipal, 2) le niveau régional e.g. la RMM, 3) le niveau provincial par la

mise en place d'une politique des villes et régions car l'intégration économique en recomposant l'espace économique ne respecte pas les frontières du Québec, 4) le niveau de la région transfrontalière du « nord-est » qui comprend les États de la Nouvelle-Angleterre, de New York, du Michigan, des Provinces Atlantiques du Canada, de l'Ontario; et 5) des réseaux reliant le Québec et la RMM particulièrement avec des agglomérations urbaines telles Boston, Los Angeles, Austin...

Le lecteur qui nous lit encore constatera l'absence de discussion de la monnaie et de politique monétaire dans notre communication. Notre analyse de l'intégration économique et de son volet intégration financière nous porte à conclure que le volet monnaie et politique monétaire, quoique encore nécessaire au niveau national l'est beaucoup moins, les flux financiers limitant de beaucoup l'influence de la politique monétaire sur le développement économique. Cette influence existe, à preuve notre performance inadéquate en termes d'emploi comparativement à nos voisins américains, mais notre conclusion est à l'effet que le Québec ne peut soit dans le contexte fédéral actuel, soit à titre de pays souverain miser sur la politique monétaire pour assurer son développement économique. La mise en place de l'Euro et de la Banque Européenne s'inspire de ce genre de raisonnement.

Conclusion

Osons espérer qu'on nous excusera la prise en considération de facteurs culturels, sociaux et politiques dans notre effort de réfléchir sur la dimension économique du Québec de demain. Les synergies et le dynamisme du milieu, élément important du modèle économique proposé reposent sur la réalité culturelle, sociale et politique du Québec.

L'immobilité géographique relative des Québécois, étant donné la masse critique qui existe au Québec est depuis longtemps et de plus en plus un facteur positif dans le fonctionnement

d'un milieu synergétique caractérisé par des processus d'apprentissage collectif et une transmission élevée d'information et de savoir. Accompagné d'une veille des marchés, des technologies, d'une politique favorable à l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger et d'une politique des relations et du commerce international ouverte, il s'agit d'un élément qui peut faire du *Québec un joueur plus performant que ce n'est le cas actuellement sur le plan économique*. Le défi important d'en arriver à des accommodements avec les Anglo-Québécois, les Indiens et le Reste du Canada, défi difficile et presque impossible que je laisse avec plaisir à d'autres de relever, peut limiter la portée de niveaux de synergies au sein du Québec, situation qui nous caractérise actuellement et qui nuit à notre développement économique.

Et rappelons que l'intégration économique mue par des facteurs formels tels l'Aléna et l'OMC, mais surtout par les autres déterminants non formels découlant des nouvelles technologies et des stratégies des entreprises donne lieu *naturellement à un nouvel espace économique*. Pas besoin de le négocier sauf pour tenter avec nos partenaires commerciaux d'en arriver à des règles commerciales pour le baliser. Et puisqu'il est pertinent de citer des étrangers sur cet aspect du débat, nul n'étant prophète dans son pays, citons Lester Carl Thurow qui concluait dans un article publié récemment dans le *Boston Globe* que les Québécois n'ont pas raison de craindre une baisse de niveau de vie en cas de séparation du Québec, car : « *Un Québec à qui on permettrait de demeurer au sein de l'Aléna, comme ce serait le cas, n'a pas besoin du reste du Canada au niveau économique.* » Il ajoute : « *Vous n'avez pas à vivre politiquement avec des gens que vous n'aimez pas simplement pour être riche.* »

Notre défi, suite à une décision démocratique et pacifique au Québec (je crains beaucoup les « dérapages » violents, ayant participé activement comme fédéraliste à une campagne référendaire où les suggestions de ce genre proposant de déstabiliser le Québec furent nombreuses de la part des fédéralistes) est d'en

arriver à des arrangements politiques permettant au Reste du Canada et aux citoyens et citoyennes qui auront décidé de rester au Québec de se doter d'institutions de politiques et de programmes selon leur préférences.

Une constitution québécoise reconnaissant des droits linguistiques aux minorités, la possibilité de citoyenneté double pour ceux qui le désireraient, la compétence reconnue du Québec sur un ensemble de politiques économiques et sociales culturelles et linguistiques interreliées allant de la fiscalité à la politique de la concurrence, de la politique des relations internationales à la politique commerciale et reposant sur un système intégré de gouvernance lui-même développé à partir d'ententes entre les autorités publiques et les entreprises et syndicats, voilà certains éléments sur lequel on pourrait favoriser pour le Québec un rythme de développement économique et social plus acceptable qu'il ne l'est actuellement.

Citons d'autres experts de l'étranger pour réitérer notre conclusion à l'effet qu'étant donné les blocages inévitables dans le Canada actuel, le modèle économique que nous avons évoqué ne pourrait être mis en application de façon efficace dans le contexte canadien. Selon J. M. Stopford et Susan Strange (qui seront certes surpris qu'on les cite dans le contexte d'un débat sur la souveraineté du Québec):

*A state has objectives that are multiple... It wants to be efficient and competitive and preserve social peace and the cohesion of the state with society. It wants autonomy and the freedom to choose its own path to economic development and access to advanced technology and overseas markets*¹⁰

10. Cité par J. M. Stopford dans *The growing interdependence between transnational corporations and Governments, Transnational Corporations*, volume 3 n° 1, Février 1994, p. 69.

Stopford ajoute dans l'article que nous citons :

success in managing these domestic dilemmas may be a necessary condition for progress, but is not a sufficient condition for managing the wider web of relationships in the international economy.

Aucun doute que le Québec comme province ne peut aussi efficacement qu'un Québec « Souverain » s'insérer et tirer profit de la nouvelle économie qui se déploie sous nos yeux.

MAGAZINE GASPÉSIE

Un courant d'avenir en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le seul magazine gaspésien !
Publié par le Musée de la Gaspésie en collaboration
avec le CRCD de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
*Socio-économique, culture et arts, histoire et patrimoine.
Pour ceux qui s'intéressent à la Gaspésie d'hier
et d'aujourd'hui.*

80, boul. De Gaspé, C. P. 680, Gaspé G0C 1R0
Téléphone : 418-368-1534 — Télécopie : 418-368-1535

*La francophonie : ça serait une très bonne idée... **

Hélène Pedneault

En 1971, je suis allée travailler pendant six mois en France, à l'Arche de Jean Vanier, avec des handicapés intellectuels. Un jour, une travailleuse sociale qui s'appelait madame Sepulcre (authentique ! on ne peut pas inventer un nom pareil !), vient rendre visite à quelques-uns de ses protégés qui travaillaient là en atelier. Sympathique comme une porte de prison, elle avait l'allure martiale d'un gendarme. En plus, la pauvre femme était affligée d'un début de barbe au menton. Personne ne disait mot, chacun essayant — autant que faire se peut — d'éviter de regarder les poils disgracieux. C'est alors que Patrick, 21 ans, un colosse de six pieds qui avait l'esprit et la voix suraigue d'un enfant de quatre ans, s'est écrié, dans le silence lourd : « Pourquoi elle a de la barbe la bonne dame ? Pourquoi elle a de la

* XIV^e Conférence des peuples de langue française, Jonquièrre, 19 août 1997.

barbe la bonne dame? » Comme personne ne lui répondait, il a répété cette phrase jusqu'à ce qu'une âme charitable l'entraîne dehors à travers tout le monde figé sur place.

J'ai beaucoup appris des handicapés intellectuels: entre autres à dire parfois à voix haute ce que tout le monde essaie de cacher, de ne pas voir ou d'enjoliver. Alors ce matin, je serai un peu Patrick. La seule différence avec lui, c'est que je puis vous assurer que tout ce que je dirai à voix haute sera totalement délibéré.

Vivre en français

De la francophonie, je ne peux vous parler que du point de vue que je connais: celui du Québec, seul ou avec d'autres.

Je parle, je chante parfois, j'agis et j'écris en français dans un monde qui parle le néo-libéralisme, une version particulièrement virulente du matérialisme. La langue dominante actuellement n'est pas l'anglais, ne vous y trompez pas. La langue dominante, c'est la langue de l'économie néo-libérale que tous nos dirigeants — patrons ou politiciens — parlent couramment et nous infligent, non seulement à coup de mots vidés, à coup de notions creuses, mais surtout à coup de terribles décisions qui assassinent ce qu'il reste de la vitale fonction de citoyen.

Ce monde dans lequel je vis en français — enfoncé depuis les débuts de l'ère industrielle dans le matérialisme le plus barbare —, a déjà

fait de la chanson une industrie. Il a déjà fait de la peinture une vulgaire question de spéculation, et de l'écriture télévisuelle et cinématographique un simple travail à la chaîne qui doit suivre un mode d'emploi précis, avec des auteurs interchangeables et éminemment remplaçables selon les caprices de l'ignorance des gens qui détiennent la bourse et à qui l'argent tient lieu d'intelligence.

Dans le monde dans lequel je persiste à vivre en français, nous avons décidé — par distraction, assurément, ou par manque de concentration —, d'inverser l'ordre de nos priorités. Après cette décision, tout est allé si vite que nous n'avons pas eu le temps questionner la pertinence de ce nouvel ordre du monde. Nous avons suivi les ordres d'un quelconque dieu, d'un dieu quelconque. Ici, il y a des moutons dans notre histoire. Ailleurs, ils peuvent bien avoir des coqs ou des aigles dans leur histoire, ils ont aussi suivi les ordres.

Jean-Louis Roy a dit: « L'économie, le politique et le culturel ne sont pas des entités isolables. En consentant à l'une d'entre elles, on prend forcément rendez-vous avec les deux autres. » C'est vrai. Mais j'ai toujours cru dur comme fer que la rencontre entre les trois devait avoir lieu dans un certain ordre: d'abord le culturel, ensuite le politique, ensuite l'économique, qui devrait se contenter de découler des deux autres, par ordre d'importance vitale. En ce moment, c'est l'ordre inverse qui domine: d'abord l'économique, ensuite le politique — toujours pris entre les deux, quel que soit

l'ordre, et ensuite le culturel, quand il reste du temps, quand il reste de l'argent, si on suppose que les habitants du politique et de l'économique éprouvent de la considération pour le culturel.

La culture d'un peuple

La culture est la langue nourricière d'un peuple. Si la culture d'un peuple ne précède pas son économie, comme dans l'époque dans laquelle nous vivons, nous ne pouvons arriver qu'au désert. Nous ne pouvons aboutir qu'à une désertification de la vie psychique.

Chez les jeunes de chez moi, pourtant branchés à l'autoroute électronique ou au cœur du rock comme à une bouteille de sérum, plus personne ne sait que la littérature, par exemple, sauve la vie. Personne ne leur a dit, personne ne leur a transmis que des personnages de fiction peuvent nous ressembler à un point tel qu'ils nous aident à vivre, nous consolent, nous expliquent ce que nous ne comprenons pas, nous servent de miroir.

Je n'arrête jamais de me souvenir que le Québec francophone a le plus haut taux de suicide chez les jeunes au monde: le triomphe du matérialisme, l'aliénation qui n'est même plus nommée tellement elle est enfouie profond, le manque collectif de confiance en soi doublée d'une grave carence d'identité, sont des ingrédients extrêmement nocifs qui, une fois réunis dans le même peuple, donnent un cocktail léthal. Je crois que c'est Laurent Laplante qui

disait: «Je m'étonne même qu'il n'y ait pas plus de jeunes qui choisissent le suicide.»

En Afrique, on meurt de faim physique. En Amérique, on meurt de faim psychique. Je n'ai jamais su savoir laquelle de ces morts était la pire, dans la hiérarchie de la mort.

D'autant plus qu'à tous les 15 ans, chez moi, quand on nous demande si on veut être autonome, on dit non. On hurle oui, on hurle non, on s'évanouit entre le oui et le non, comme l'a écrit l'écrivaine Suzanne Jacob. Les plus jeunes d'entre nous ont du mal avec cet évanouissement épisodique. Ils auraient besoin de rêves et d'actions solides au lieu de cette pensée molle comme une montre de Dali qui tient lieu d'affirmation politique. Dans tous les cas, la culture s'en ressent et perd un peu plus de son sang.

La valeur de la langue

Voyez. Nous n'avons même plus besoin d'ennemis. Déjà, sans même nous en rendre compte, la langue de l'économie a contaminé notre langue intime: nous en sommes à gérer nos émotions, notre stress ou nos maladies; en peine d'amour ou dans notre compte de banque, indifféremment, nous disons que nous sommes dans le rouge; nous parlons aussi de déficit quand il est question de l'affectif. Voyez encore: dans une publicité télé, j'ai vu un couple hésiter entre s'acheter une auberge ou faire un bébé, ce qui vous en conviendrez n'est pas tout à fait de la même nature. Par contre, cela va très bien avec la dénaturation.

Voyez encore comme nous n'avons même plus besoin d'ennemis. La langue de bois, la langue préférée des technocrates, se répand à une vitesse folle, des gouvernements aux syndicats, aux intellectuels, et même aux féministes. La langue de bois est la langue de l'absence de pensée qui prétend à la profondeur et veut se faire passer pour de l'intelligence. En France, quelqu'un a appelé cette langue de bois « l'hexagonal tel qu'on le parle ». Mais c'est pareil. Personne ne comprend cette langue vidée, pas même ceux et celles qui la parlent ou l'écrivent. Et ça ne semble déranger personne. Le désert spirituel annoncé avec grand fracas à cause de l'avancée de l'anglais des États-Unis partout dans le monde, est déjà présent dans notre langue française. On voit très bien l'ennemi qui avance avec ses gros sabots, mais on ne voit pas l'ennemi que nous sommes, on ne veut pas nommer tous les champs arides de nos complicités avec l'ennemi qui vient de l'extérieur. Parfois, l'ennemi n'a même pas besoin de demander. Nous devançons ses moindres désirs. Ma joue droite, la voulez-vous de face ou de profil pour mieux la gifler ?

Je me demande souvent à quoi sert de parler une langue, quelle qu'elle soit, s'il n'y a plus aucune pensée pour la soutenir, aucune culture pour l'aimer et avoir envie de la transmettre. À quoi bon parler français ou n'importe quelle langue, si tout se décide sans nous, si on ne nous écoute jamais quand une majorité de gens demandent de la réflexion de la part de leurs

gouvernants, de la transparence dans leurs décisions, si jamais on ne répond à nos questions ?

Quelques industries culturelles

Dans mon pays, par exemple, il n'y a pas de librairies en dehors des grandes villes. J'habite le village le plus haut du Québec, à deux heures de Montréal, et la librairie la plus proche est à une heure et quart de chez moi. Dans toutes les Iles-de-la-Madeleine, où il y a 15 000 personnes encerclées par la mer, loin de tout, il y a une seule section de livres populaires, contrôlée par une seule maison de distribution, dans la pharmacie Uniprix. Aux Iles-de-la-Madeleine, on a intérêt à aimer lire des livres de psychologie populaire traduits de l'américain, sinon on est malheureux, quand on aime lire. S'il n'y a pas de librairies dans mon pays, je me dis que ça doit nous convenir puisque nous ne disons rien.

Dans le village où j'habite, la bibliothèque est ouverte le mardi soir, entre 5 heures et 7 heures. Et les vieux de la place, majoritaires, ont fait mourir un projet d'agrandissement de la bibliothèque ayant déjà reçu une subvention de 80,000 \$ du gouvernement du Québec. Leur stratégie a été simple: ils ont exigé un référendum et là, les estivants, qui possèdent des chalets et ne viennent que quelques semaines par année, ont pu voter. Ils sont trois fois plus nombreux que les gens du village. Ils ont voté contre, évidemment, étant donné qu'à Montréal ou à Repentigny, où ils habitent, ils en ont une, bibliothèque. Ils ne voyaient pas l'intérêt de voir

augmenter leurs taxes de quelques dollars pour avantager une population qui les accueille. Les vieux dont je parle n'aiment pas lire, certains ne savent pas lire, et ils ne voulaient pas que leurs taxes augmentent de quelques sous par jour. Ça ne leur est jamais venu à l'idée qu'il y avait des plus jeunes qu'eux dans le village, des gens qui avaient encore beaucoup de vie devant eux et pas mal plus de soif. Chacun pour soi. Tous les «chacun pour soi» ensemble étant majoritaires, vive la démocratie.

Nous sommes plusieurs à écrire des livres en français au Québec. Mais nos livres ne se rendent guère plus loin que la ville de Québec. La seule chose qui se rend partout dans mon pays, c'est la caisse de vingt-quatre bières. Jusqu'à Chibougamau, jusqu'à Kujuaq même. J'ai souvent pensé qu'on pourrait résoudre le problème de distribution de livres en enlevant seulement six bières de la caisse de vingt-quatre, et en les remplaçant par quelques livres. Mais tout le monde rit quand je parle de mon idée. Je suis pourtant très sérieuse. Je dois mal m'expliquer, probablement...

Pour les disques, c'est à peu près pareil, hormis ceux qui chantent dans une autre langue ou ceux qui ont les moyens d'un gros battage publicitaire. Ça doit nous convenir. Chez moi, dans mon pays français, à l'exception de Radio-Canada, il y a à peu près cinq personnes qui décident pour tout le Québec quelle chanson tournera et laquelle ne tournera pas. Vous vous doutez bien que ce sont les plus belles chansons

qui meurent dans leur pochette. Si nous laissons faire ça, c'est que ça doit nous convenir.

Je viens de faire cinquante émissions de quatre-vingt-dix minutes avec des chansons. J'ai bien dû en écouter plus de 5000, de toute la francophonie. Je puis vous assurer qu'il y a un vide dans la jeune génération. Je le sais, ça me fait encore mal. Mais pourquoi les compagnies de disques dépenseraient-elles de l'argent pour assister les jeunes auteurs dans leurs premiers pas en écriture ? Les compagnies de disques ne sont pas dans l'art, elles sont dans l'industrie. Et puis, les chansons tournent très bien dans cet état. Alors pourquoi faire du zèle ? Ça doit nous convenir, le bruit et la guimauve, puisque nous ne disons rien. « La chanson ne devrait pas être seulement un art qui rapporte, mais un art qui nous apporte », a dit Anne Sylvestre. Qui nous apporte du sens, de l'essence, de la beauté, du réconfort. Au lieu de ça, nous sommes en panne d'essence au beau milieu d'un désert à 4 heures du matin.

À la mort de Félix Leclerc, une télévision est allée faire un vox populi dans une école primaire. Et plusieurs jeunes ont répondu, à la question : savez-vous qui est Félix Leclerc : « Oui, c'est un chanteur français. » Chez moi, dans mon pays, il y a des trous grands comme le grand Canyon dans la transmission de la culture. Et quand c'est la langue des autres qui parlent le plus à une génération, il y a lieu de se dire que nous avons été en-dessous de tout, en dessous de nous-mêmes surtout. Nous n'avons pas su leur dire, en français, l'amour de notre

langue et de notre culture. Quand c'est la langue des maîtres qui parle le plus à une génération, que cette génération ne s'en rend pas compte et que les générations précédentes laissent faire, il y a lieu de penser que la domination nous plaît, qu'elle nous convient.

Le sens de la Francophonie

Nous ne savons plus transmettre. Parler français ne suffit pas. Chez moi, il y a encore un million d'analphabètes, complets ou fonctionnels. Et de plus en plus de jeunes décrocheurs viennent rejoindre leurs rangs. Nous savons bien, pourtant, que l'ignorance ne peut engendrer que la peur, de soi et des autres, et la répétition des mêmes ornières.

Dans quel sens tourne la francophonie? Dans le sens des aiguilles d'une montre ou à sens unique? Nos livres ne sont pas distribués en France. Non plus en Suisse ou en Belgique. Mais les livres français sont très bien distribués chez nous. Même les auteurs québécois édités en France par un éditeur français n'arrivent pas à s'y faire connaître. La France ne veut pas de notre amiante, parce qu'elle la trouve sale. Ma langue aussi doit être sale parce que les Français la nettoient quand elle arrive chez eux. La langue de Michel Tremblay, par exemple, qui se retrouve pourtant dans la liste des cinquante plus grands dramaturges de notre temps, dans le monde. Ses pièces sont traduites, adaptées ou traitées comme du folklore quand elles sont présentées par des acteurs québécois. Tremblay

a du succès partout ailleurs, il est réputé partout ailleurs, sauf dans le pays où on parle la même langue. À la télévision française, la série *Lance et compte* s'est métamorphosée en *Cogne et gagne*, doublée en français. Pendant ce temps, on m'a dit que de plus en plus de films anglo-saxons étaient présentés en version originale, sans traduction.

Manifestement, nous ne parlons pas la même langue. Nous avons pourtant passé notre enfance, ici, en Amérique, à voir des films de cowboys doublés en argot français sans rien dire. Avec le temps, on a bien fini par comprendre qu'une clope était une cigarette. En ce moment, dans notre francophonie, il y a une guerre du doublage entre le Québec et la France, et les livres canadiens-anglais nous passent au-dessus de la tête et s'en vont se faire traduire en France, avec souvent de furieux contre-sens et une perte d'américanité assurée. Les éditeurs québécois ont boudé les grands auteurs canadiens. À qui la faute? Comme le Québec a négligé et méprisé les Franco-Canadiens. Deux graves erreurs culturelles qui font probablement partie des nombreux effets de notre aliénation.

Mais récemment, au dernier Festival des Amériques, j'ai vu une troupe française venir nous présenter *Aux hommes de bonne volonté*, de Jean-François Caron, dans sa langue originale, telle quelle, avec toute la belle maladresse d'accent qu'on peut imaginer. Mais qu'importe. J'ai pleuré. La mise en scène était magnifique, les acteurs étaient bouleversants, mais pour la

première fois, des Français jouaient dans notre langue. Ils venaient nous rejoindre sur notre terrain. L'émotion était à son comble. Et je crois que tous les Québécois qui l'ont vue ont ressenti la même émotion que moi.

En ce moment, au Québec, toutes les multinationales de l'eau, La Lyonnaise des eaux, Bouygues, La Générale des eaux et Danone se bousculent aux portillons pour prendre le contrôle de la gestion de notre eau: autant celle du robinet que celle des usines d'épuration que celle de nos nappes souterraines. Je me demande si c'est à cause de la francophonie, à cause de l'impérialisme atavique ou à cause de notre mollesse? L'eau est l'équivalent de la langue maternelle du Québec. Personne d'autre que nous ne doit la gérer. Se faire pomper à blanc par des multinationales américaines ou des multinationales françaises, franchement, je ne vois aucune différence. Elles parlent toutes une autre langue que la mienne: l'argent.

De la même façon, la société des auteurs française, la SACD, fondée par Beaumarchais, dont nous devons être membres quand on est joués en Europe, essaie de prendre le contrôle de nos droits d'auteur pour l'Amérique du Nord et menace de ne plus nous représenter en Europe si nous n'acceptons pas qu'elle nous représente partout dans le monde. Est-ce à cause de la francophonie, à cause de l'impérialisme atavique ou à cause de notre mollesse? Je vois que certains Français agissent au Québec comme ils reprochent aux Américains d'agir chez eux. La vieille histoire biblique de la paille

et de la poutre dans l'œil ne leur vient jamais à l'esprit. L'an dernier, j'ai essayé de joindre l'agence qui s'occupe de la carrière du chanteur Renaud, pour une entrevue. Et à Paris, je suis tombée sur un répondeur qui me parlait en anglais, sans traduction. Est-ce cela que l'on appelle la domination consentie ? Je crois que la France est occupée, mais cette fois, elle ne le sait pas. La barrière de sa longue et belle culture, qu'elle croit étanche et invincible, et son intime conviction qu'elle est et restera à jamais le foyer mondial du français, sont l'équivalent, en fragilité, de la ligne Maginot en 1939. Le déni n'a jamais rien apporté de bon à qui l'a pratiqué.

Conclusion

Y a-t-il une solidarité francophone ? Franchement, je ne sais pas. Mais ça serait une très bonne idée. « La langue est la maison de l'être », disent les Arabes. Cette langue française que nous parlons est tellement belle, tellement chantante et tellement riche, qu'elle mériterait bien qu'on lui construise un château. Et un amour comme celui-là mérite aussi d'être partagé donc, enrichi. Et malgré et à cause de tout ce que je viens de dire, je l'aime passionnément, je l'aime d'amour, dans toutes ses beautés, dans tous ses accents, dans chacun de ses mots, quand ils ne sont pas de bois. Parler une langue de bois, quand on y pense, c'est très insultant pour les arbres...



Le travail à temps partiel

Près de la moitié des 3,5 millions d'emplois créés au Canada entre 1976 et 1993 étaient à temps partiel. En 1994, l'emploi à temps partiel représentait 17 % de l'emploi total, alors qu'en 1976, il en représentait moins de 11 %. En 1993, 87 % de ces emplois était dans le secteur des services.

Annuaire du Canada, 1996, p. 198.



Un Québec souverain pourrait légiférer plus efficacement

Gaston Cholette*

Il y a beaucoup d'arguments que l'on invoque pour préconiser la souveraineté du Québec: chevauchement des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement, dédoublement d'un grand nombre de structures officielles, impossibilité de réformer le fédéralisme canadien dans le sens des aspirations traditionnelles du Québec, etc. Ces raisons sont pertinentes, mais elles n'acquièrent toute leur valeur que dans la mesure où elles s'appuient sur une réalité fondamentale, c'est-à-dire sur le fait que les Québécois forment un peuple distinct qui a besoin d'utiliser tous les leviers d'un véritable État pour protéger et affirmer son identité, sa langue et sa culture.

Les Québécois ne représentent que 2 pour 100 de la population de l'Amérique du Nord,

* Ex-président de l'Office de la langue française. Ex-président de la Commission de protection de la langue française.

dont la puissance économique et culturelle est tellement forte qu'elle se propage partout à travers le monde. L'influence américaine exerce sur eux une pression homogénéisatrice qui menace leur existence même. Les Québécois doivent donc se donner le maximum de chances pour survivre et s'épanouir au milieu de cette mer anglo-saxonne qui les entoure.

Un outil

Parmi les outils que les Québécois ont à leur disposition pour affirmer leur personnalité collective, il y a notamment la législation linguistique. Cet outil n'est pas le seul qui existe, mais il est l'un des plus importants. Il faut donc se demander si le Québec peut se doter d'une politique linguistique pleinement efficace dans le régime fédéral canadien ou s'il doit, pour atteindre cet objectif, devenir un pays souverain. S'agissant du cadre fédéral canadien, il faut tenir compte de la Constitution, de la Charte canadienne des droits et libertés qui en fait partie, de la Loi sur les langues officielles, de la mentalité de la plupart des juges nommés par Ottawa, enfin de la répartition des pouvoirs entre Québec et Ottawa.

En adoptant la Charte de la langue française, en 1977, le Québec est allé aussi loin qu'il pensait pouvoir le faire à l'intérieur des limites du régime fédéral canadien. Des porte-parole de la communauté anglaise du Québec, en particulier Alliance-Québec, n'ont pas tardé à contester certaines des dispositions de la « loi 101 ».

Ils l'ont fait à l'aide de subventions que leur a fournies généreusement le gouvernement d'Ottawa. C'est ainsi que plusieurs articles importants de cette loi ont été invalidés.

L'incompatibilité congénitale

Pour illustrer l'incompatibilité congénitale du régime fédéral canadien avec les exigences d'une législation québécoise pleinement efficace destinée à assurer le caractère français du Québec, il est utile de souligner, pour commencer, certains éléments des jugements de la Cour supérieure, de la Cour d'appel et de la Cour suprême qui ont déclaré anticonstitutionnel l'article relatif à l'affichage public et à la publicité commerciale. Dans cette affaire, les juges ont décidé que la liberté d'expression prévue dans la Charte des droits et libertés de la personne — sur ce point, la charte québécoise est semblable à la charte canadienne — s'appliquait dans le domaine de la publicité commerciale. Ils mettaient ainsi sur le même pied, comme titulaire de la liberté d'expression, la personne physique, par exemple le propriétaire de l'épicerie du coin, et une entreprise multinationale, qui pourtant n'a aucune langue maternelle connue.

Ce qui est le plus troublant et le plus important dans ces décisions judiciaires, c'est la nature et l'ampleur du fossé qui existe entre deux conceptions qui s'affrontent, c'est-à-dire celle des droits collectifs du peuple québécois et celle des droits individuels. La Charte de la langue française, comme l'indique son préambule, vise

d'abord et avant tout à faire du français, dans tout le territoire québécois, « la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Comme le soulignait l'ex-ministre Claude Ryan, le 8 décembre 1989, lors d'un colloque à l'Université Queen's, de Kingston :

La loi 101 procède d'une philosophie différente de celle qui a inspiré les interventions législatives du parlement fédéral en matière linguistique. La législation fédérale vise les personnes. Elle veut assurer l'égalité des personnes de langue française et des personnes de langue anglaise devant les organismes relevant de la compétence fédérale. La législation québécoise s'inspire au contraire du principe de territorialité. Son objet est de faire du Québec un territoire dont la langue courante, la langue officielle autant que la langue d'usage, les institutions et le visage seront français.

Dans le monde anglo-saxon, le principe des droits et libertés de l'individu a acquis une valeur presque sacrée. L'identité nationale des peuples de langue anglaise n'étant nulle part menacée, ces derniers peuvent se permettre sans danger de s'appuyer sur la liberté des marchés, c'est-à-dire la loi du plus fort. D'autres peuples, au contraire, ont besoin de se protéger. C'est ce qu'a fait la France, qui a exigé pour elle et pour l'Europe l'exception culturelle lors des récentes négociations du GATT afin de n'être pas submergée par le raz-de-marée des films et des autres produits culturels américains.

Personne ne peut pour autant accuser la France, pays mondialement reconnu comme un champion de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, de ne pas respecter les droits individuels fondamentaux.

Aux États-Unis, pays du capitalisme sauvage, la liberté du commerce est un dogme que peu de gens osent contester. Il n'est pas surprenant que la Cour suprême des États-Unis ait mis sur le même pied la liberté d'expression dans la publicité commerciale et les droits fondamentaux universellement reconnus comme la liberté de religion, le droit d'association et la liberté d'expression en matière religieuse, politique ou culturelle.

Le jugement des juges

Les juges canadiens qui se sont prononcés sur les dispositions de la Charte de la langue française relatives à la publicité commerciale sont imprégnés par ce courant de pensée. Voici, à titre d'exemple, un extrait de la décision du juge Boudreault, de la Cour supérieure :

Les motifs des jugements de la Cour suprême des États-Unis qui, s'ils ne lient pas les tribunaux de ce pays, bénéficient toutefois de deux cents ans d'expérience et donc d'un intérêt plus que passager, emportent adhésion et amènent à conclure à ce que rien ne s'oppose à croire que le législateur québécois qui n'a pas distingué — et l'on sait que l'on ne doit pas distinguer là où il ne le fait pas — a voulu exclure le discours commercial lorsqu'il a édicté que tous les citoyens bénéficieraient de la liberté d'expression.

Quant aux juges de la Cour d'appel, ils rejettent du revers de la main l'expérience de la Cour européenne, qui sait tenir compte, elle, des droits collectifs. Par exemple, dans un jugement rendu le 3 mai 1966, la Cour européenne des droits de l'homme a décidé que le gouvernement belge n'avait pas violé la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée par le Conseil de l'Europe en 1950, en favorisant le néerlandais comme seule langue de l'enseignement dans la région néerlandaise du pays, la violation de cette règle entraînant comme sanctions le retrait de toute subvention aux établissements visés et la non-reconnaissance de leurs diplômes. Pour la Cour, la Convention implique un juste équilibre entre la sauvegarde de l'intérêt général de la communauté et le respect des droits fondamentaux de l'Homme. La Cour relève que les dispositions légales incriminées poursuivent un but légitime, celui de réaliser l'unité linguistique à l'intérieur des deux grandes régions de la Belgique, dans lesquelles une large majorité de la population ne parle que l'une des deux langues nationales, et qu'il y a, entre le but visé et les moyens employés, un rapport raisonnable de proportionnalité.

Voici ce que le rédacteur de la décision de la Cour d'appel du Québec écrit au sujet de la Cour européenne des droits de l'homme :

Devrions-nous, en matière linguistique, comme on nous a invités à le faire, avoir recours aux rapports de la Commission européenne des droits

de l'homme ou encore aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme faits et prononcés en conformité de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée par le Conseil de l'Europe en 1950? Le problème des langues, au Canada, est tellement spécifique à notre histoire et au contexte de notre pays que j'estime qu'il faut y apporter une solution qui soit propre à ce contexte.

La Charte de la langue française n'imposait quand même pas des restrictions injustifiables dans le domaine de l'affichage public et même dans la publicité commerciale. Ces restrictions n'avaient aucune commune mesure avec celles de la législation belge incriminée. On trouvait en effet dans la loi 101 de 1977 beaucoup d'exceptions à la règle générale qui était ainsi libellée: « L'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle », par exemple le droit de faire toute sa publicité en anglais dans les médias de langue anglaise, le droit d'afficher en français et dans une autre langue à l'intérieur des établissements d'une entreprise employant au plus quatre personnes, l'exemption visant les produits culturels de même que les messages de type religieux, politique, idéologique ou humanitaire.

Sous le régime fédéral

Rien ne permet de penser que le charcutage judiciaire de la loi 101 est terminé. De nouvelles contestations peuvent amener les tribunaux

canadiens, dont les trois paliers supérieurs sont formés de juges nommés par Ottawa, à continuer la démolition de la Charte de la langue française. On a vu que les juges intéressés dans l'affaire de l'affichage public sont obsédés par le principe des libertés individuelles, insensibles à la notion de peuple québécois et allergiques au concept de droits collectifs. Pour eux, les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme n'ont aucune pertinence, mais la jurisprudence américaine est un modèle à suivre.

Le régime fédéral canadien est nuisible aussi au Québec par sa Loi sur les langues officielles et par la répartition des pouvoirs entre Québec et Ottawa. Dans un Québec souverain, la Charte de la langue française pourrait s'appliquer à une quantité considérable de personnes, physiques et morales, qui ne sont pas régies par elle aujourd'hui. Ainsi, les entreprises qui ont plus de cinquante employés et qui œuvrent dans des champs de compétence législative fédérale ne sont pas obligées de se donner un programme de francisation. La Charte de la langue française prévoit que, dans leurs communications écrites avec les personnes morales établies au Québec, le gouvernement du Québec, ses ministères et les autres organismes de l'Administration utilisent obligatoirement le français. Rien de tel n'existe dans la législation fédérale, ce qui fait que le français peut ne pas figurer dans ce genre de communications.

La Charte de la langue française dispose que les raisons sociales doivent être en langue française et que, sous certaines réserves, seule la

raison sociale en langue française peut être utilisée au Québec. Or toutes les entreprises qui s'adressent à Ottawa pour s'y «incorporer» (elles ne sont pas obligées de le faire auprès des services officiels québécois) ont échappé jusqu'ici à cette règle. Quant aux fonctionnaires fédéraux et à tous ceux qui travaillent pour des «sociétés de la couronne» fédérales, c'est la Loi sur les langues officielles qui s'applique à eux, ce qui dans les faits accorde la part du lion à la langue anglaise. Au Québec, la Charte de la langue française prévoit au contraire que «le français est la langue des communications écrites à l'intérieur du gouvernement, de ses ministères et des autres organismes de l'Administration».

La seule langue menacée

La seule langue menacée au Québec et au Canada, c'est le français. Le gouvernement du Québec a parfaitement le droit et même le devoir de prendre des mesures pour la protéger et pour faire du Québec un territoire distinct, ce qui comporte nécessairement des restrictions à l'usage de l'anglais, langue envahissante qui tire sa force d'une Amérique du Nord toute-puissante. Il importe de souligner que la Charte de la langue française fait partie de cette famille de lois qui ont pour but de protéger le plus faible contre le plus fort. Elle cherche à assurer au travailleur le droit de travailler en français, au consommateur le droit d'être informé et servi en français, au malade le droit d'être traité en

français, aux Québécois en général le droit au visage français de leur territoire.

Même s'il légiférait pour affirmer que le français est sa langue officielle — ce qu'il a déjà fait — et la langue commune des Québécois, et pour imposer à son gouvernement le devoir de promouvoir son caractère français, le Québec se heurterait toujours à la Constitution canadienne, à la Charte canadienne des droits et libertés, à la Loi sur les langues officielles. Si le Québec était un pays souverain, il pourrait au contraire se donner une constitution dans laquelle le droit collectif du Québec à son caractère français deviendrait une donnée fondamentale, ce qui lui permettrait d'instaurer un meilleur équilibre entre l'intérêt général et les libertés individuelles. L'Assemblée nationale ne serait plus subordonnée à la cour suprême d'un autre État. Le Québec aurait sa propre cour suprême. Dans l'éventualité d'une divergence grave entre le plus haut tribunal du pays, formé de personnes non élues par le peuple, et l'Assemblée nationale, dont les députés sont élus au suffrage universel, c'est l'Assemblée nationale qui devrait avoir le dernier mot, car c'est elle, en définitive, qui doit assumer la responsabilité d'assurer l'existence même du peuple québécois au sein de l'Amérique du Nord anglo-saxonne.

Malgré tout le tort que le régime fédéral canadien lui a fait dans sa démarche d'affirmation sur le plan linguistique, on continue dans certains milieux à soutenir que le Québec a fait des progrès et que le statut du français pourrait

encore s'améliorer dans le cadre canadien. On doit conclure au contraire que si le Québec a réussi à faire un bout de chemin, c'est par ses propres moyens, parce qu'il y a mis le paquet, en dépit de tous les obstacles que son appartenance au Canada a placés sur sa route.

Pourquoi donc se contenter de rouler à petite vitesse quand il serait possible d'aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin, pourquoi se donner la satisfaction masochiste d'affronter constamment des problèmes judiciaires et constitutionnels inutiles, quand on pourrait, avec les pleins pouvoirs que donnerait la souveraineté, agir avec une compétence législative incontestée, dans le respect de règles universellement reconnues et inscrites dans les instruments internationaux. Pourquoi se résigner à cheminer dans le cadre canadien, qui n'est rien d'autre pour le Québec qu'une vieille voiture usagée, alors que l'on peut s'offrir une voiture toute neuve, c'est-à-dire un Québec souverain.



Diplôme = emploi?

En 1994, plus d'un Canadien sur huit détenait un grade universitaire, lequel laisse présager un niveau de vie confortable.

En effet, en 1993, un diplômé universitaire touchait un revenu moyen de 40 247\$ alors qu'un diplômé du secondaire ne gagnait en moyenne que 23 644\$.

Un grade universitaire ne garantit toutefois pas un emploi rémunérateur. En 1992, 11 % des diplômés du baccalauréat et 10 % des diplômés des écoles de formation professionnelle et technique n'arrivaient pas à se trouver du travail.

En 1993, 17 % des décrocheurs du secondaire étaient en chômage. Il en allait de même pour 16,5 % des personnes qui n'avaient fréquenté que l'école primaire.

*Annuaire du Canada,
1996, pp. 140, 141.*



Invasion du Québec par les canaux de télévision de langue anglaise

Robert Auclair

Je suis intervenu, à titre personnel, auprès du Conseil des normes de télévision par câble, pour m'opposer à la suppression de quatre canaux de langue française dans le service de base pour la région de Québec et à leur remplacement par des canaux de langue anglaise. Si un francophone veut garder les canaux francophones Canal D, Musique Plus, RDS et CKTM, il doit choisir le forfait Télémax et avaler, de force, Global, CBC Newsworld, The Learning Channel, Fox, Discovery Channel et TSN The Sports Network.

Je ne crois pas nécessaire de faire une longue argumentation pour vous convaincre de l'incongruité de la situation. On ne peut mieux inonder le territoire québécois de canaux de télévision de langue anglaise. Si les gens d'Ottawa, par exemple, voyaient disparaître quatre canaux de langue anglaise du service de base, canaux qu'ils aiment, et qu'ils ne pouvaient dorénavant les conserver qu'à la condition de

payer 4\$ par mois pour un forfait qui leur imposerait quatre nouveaux canaux de langue française qui ne les intéressent pas, la terre tremblerait. C'est pourtant le traitement qu'on impose aux francophones de Québec et d'autres régions.

Si certaines gens au Québec veulent avoir accès à un grand nombre de canaux de langue anglaise, qu'on les fasse payer pour ce service, mais qu'on laisse aux francophones, sans coût additionnel, les canaux de langue française qu'ils ont déjà et qu'ils regardent beaucoup, qu'on n'oblige pas la masse des téléspectateurs à payer un supplément qui lui impose des canaux de langue anglaise qu'elle ne regarde pas ou peu. Les cotes d'écoute contredisent d'ailleurs la publicité de Vidéotron qui prétend répondre à la demande du public en offrant ce forfait.

Cette provocation n'a pas entraîné de vagues de protestations.

C'est pourquoi je demande à la population de protester contre une telle décision et de mener aussi une vraie lutte contre cette anglicisation des ondes.

Le Canada se fait l'émule de la défunte U.R.S.S.

**Denis Monière
Guy Bouthillier
Pierre de Bellefeuille***

Depuis la grande frousse du 30 octobre 1995, les stratèges fédéraux ne font plus confiance au processus démocratique et cherchent par tous les moyens à bloquer l'exercice du droit à l'autodétermination du Québec. Alors qu'en 1980 et en 1995, ils avaient accepté plus ou moins de bonne grâce de respecter la procédure référendaire québécoise, ils tentent maintenant de l'invalidier en recourant aux « lumières » de la Cour suprême pour rendre illégal un nouveau référendum qui se ferait selon la loi québécoise.

Non seulement veulent-ils que la formulation de la question échappe aux compétences de l'Assemblée nationale du Québec, mais ils exigent en plus que les règles du jeu soient changées pour imposer le principe de la majorité

* Membres du Cercle Gérard Godin.

qualifiée. Le but est clair : empêcher les Québécois de choisir librement leur destin et imposer des conditions qui rendent toute sécession irréalisable.

Cette logique n'est pas particulièrement originale et il y a tout lieu de croire que Stéphane Dion est allé à l'école soviétique. Les dirigeants de l'ex-U.R.S.S. ont eux aussi cherché à entraver l'expression de la volonté populaire en se servant de l'arme juridique. Devant la menace des indépendances des pays baltes, les fédéralistes soviétiques firent adopter le 3 avril 1990 une loi codifiant les modalités de sécession. Elle exigeait la tenue d'un référendum, l'obtention d'une majorité qualifiée des deux tiers pour enclencher l'accession à l'indépendance et la tenue d'un second référendum si des irrégularités étaient constatées par le Soviet suprême qui se réservait le pouvoir de reconnaître la légalité du référendum. L'article 19 prévoyait aussi la tenue d'un autre référendum avant la fin de la période de transition de cinq ans pour bien vérifier la persistance de la volonté sécessionniste. Dans les républiques sécessionnistes, cette loi fut baptisée « loi sur la non-sécession ».

Pour être bien sûr d'entretenir les divisions ethniques, le pouvoir soviétique avait poussé son ingéniosité machiavélique jusqu'à prévoir que le décompte des résultats devait se faire en tenant compte des régions et des groupes nationaux. Selon l'éminente soviétologue française, Hélène Carrère d'Encausse, cette stratégie visait à encourager les mouvements partitionnistes de

la part des minorités ethniques des républiques sécessionnistes: «Autrement dit, elles peuvent non seulement voter contre la sécession, mais exprimer un projet propre telle qu'une sécession à l'intérieur de la sécession républicaine et leur rattachement éventuel à l'U.R.S.S.» Ne retrouve-t-on pas dans le plan B certains ingrédients de cette loi soviétique?

Les républiques baltes refusèrent de se soumettre à la loi fédérale, manifestant de ce fait leur souveraineté effective et organisèrent leur propre référendum selon leurs propres lois. Les autorités soviétiques eurent la sagesse de ne pas intervenir militairement pour réprimer la volonté populaire.

Ce qui intéresse le gouvernement canadien ce n'est pas le respect de la démocratie mais le maintien de l'unité nationale. Tant que les Québécois se montraient réfractaires à la souveraineté, Ottawa acceptait les règles référendaires québécoises, mais le *fair play* s'efface lorsque le risque de perdre devient trop grand. Gagner à tout prix est la seule motivation du pouvoir fédéral. Et pour ce faire, il suffit de poser des exigences qui rendront la sécession impossible, comme le principe de la majorité qualifiée qui obligerait les Québécois francophones à pratiquer un unanimité qu'on s'empresserait d'associer au tribalisme. Il est abusif et intellectuellement malhonnête de demander aux Québécois d'être plus unanimes que les autres.

Curieusement ce qu'on demande aux Québécois, on n'a pas le courage de l'exiger du Canada puisque la loi référendaire canadienne

n'impose pas la majorité qualifiée. La logique des Dion et autres fanatiques de l'unité canadienne est celle des deux poids deux mesures. Nos grands démocrates ne s'appliquent pas la médecine qu'ils veulent imposer aux autres, de sorte que la majorité absolue (50 % + 1) serait suffisante pour empêcher le Québec d'accéder à la souveraineté et maintenir l'unité canadienne mais elle serait insuffisante pour accéder à la souveraineté. C'est la prime au statu quo. Il faudrait plus de votes pour sortir du Canada que pour y entrer puisqu'on n'a pas exigé de majorité qualifiée lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. La démocratie à la canadienne signifie qu'un vote souverainiste n'a pas le même poids légal qu'un vote fédéraliste. Une telle inégalité passerait-elle le test de la charte canadienne des droits? Il faudrait peut-être poser la question à la Cour suprême... À l'exception de deux États américains (l'Illinois et le New Hampshire), aucune démocratie occidentale n'a osé imposer une telle logique pour encadrer les modifications constitutionnelles. Rappelons enfin que les référendums tenus en Europe sur le traité de Maastricht de même que la loi française sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie n'exigeaient que 50 % des suffrages. Le gouvernement du Québec n'aura d'autre choix que de suivre l'exemple des pays baltes en refusant toute ingérence extérieure dans les règles référendaires. C'est en défiant les diktats du pouvoir fédéral que le Québec manifesterait sa souveraineté.

En refusant de reconnaître l'existence du peuple québécois, en niant son droit à l'autodétermination et en déclarant illégale la sécession, le Canada se montre au chapitre du droit des peuples plus totalitaire que l'U.R.S.S. qui au moins reconnaissait dans sa constitution le statut de peuple et le droit à la sécession qui en découle. Le Canada n'est-il pas en train de suivre les traces de l'ex-U.R.S.S. en se servant des tribunaux pour empêcher la tenue d'un troisième référendum? L'histoire récente montre que les prisons juridiques n'ont jamais empêché les peuples de se libérer.

B U L L E T I N **D'HISTOIRE POLITIQUE**

Prix : 30 \$ – étudiants : 20 \$

- Vol. 6, n° 1 (oct. 1997) : L'histoire sous influence
- Vol. 6, n° 2 (fév. 1998) : Québec au 19^e siècle : quand le social est politique
- Vol. 6, n° 3 (avril 1998) : Le gouvernement responsable

Faites parvenir un chèque à :

AQHP, a/s P. Drouilly, Département de Sociologie

UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-8427



La santé

En 1994, on estime que les Canadiens ont fait 264 millions de visites chez le médecin. Plus de 220 millions d'ordonnances ont été préparées la même année.

Le nombre de médecins par habitant s'est accru, passant de 1 pour 664 en 1980 à 1 pour 534 en 1994. De 1980 à 1992, le revenu professionnel moyen net des médecins canadiens est passé de 60 830 \$ à 129 036 \$.

Les femmes, qui en 1980, ne représentaient que 12 % de tous les médecins en constituaient le quart en 1980.

*Annuaire du Canada,
1996, p. 109.*



Le plan B et les cinq experts

Claude G. Charron*

Dans sa lettre ouverte du 11 août, Stéphane Dion accusait Lucien Bouchard de louvoyer entre la politique et le juridique en matière d'intégrité territoriale. Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales y utilise les mêmes tactiques de peur que les William Johnson et Keith Henderson. Il veut nous faire croire que le Québec est facilement «partitionnable» en sortant de leur contexte des extraits du rapport de cinq experts en droit international invités en 1992 par une commission parlementaire de l'Assemblée nationale. Et il fait dire à ses spécialistes en droit international exactement le contraire de

* Auteur de *La partition du Québec de Lord Durham à Stéphane Dion*, Montréal, V.L.B. 1996.

ce qu'ils ont finalement conclu dans le commun rapport officiellement remis la même année¹.

L'avis des cinq experts provient d'une commission beaucoup plus dominée par le parti libéral du Québec que ne l'avait été la Commission Bélanger-Campeau. C'est en effet à l'été 1990 que cette dernière avait mis le pied sur pied par un Robert Bourassa qui, au lendemain de l'échec de Meech, avait déclaré à l'Assemblée nationale que le Québec était libre de ses choix et qu'il ne négocierait plus à dix mais à deux avec Ottawa. Face à cette manifeste volonté d'un Robert Bourassa qui mettait les intérêts en tête de liste de ses préoccupations de chef d'État, Jacques Parizeau alors chef de l'opposition, lui avait manifesté son entière collaboration par son célèbre: « Mon premier ministre ». Mais en 1992, un Robert Bourassa, se démarquant des souverainistes, mettait de l'avant les deux commissions parlementaires issues de la loi 150.

C'est donc la C.É.Q.A.A.Q.S.², une des deux commissions issues de la loi 150 et où les députés libéraux sont majoritaires qui va demander aux cinq experts de réputation internationale de vérifier si l'intégrité territoriale du Québec peut être remise advenant la souveraineté. Ces experts

-
1. Alain Pellet, Thomas Franck, Rosalyn Higgins, Malcom N. Shaw et Christian Tomuschat. « L'intégrité territoriale du Québec dans l'hypothèse de la souveraineté », Étude présentée à la Commission d'étude sur les questions afférentes à la souveraineté du Québec in: *Les attributs d'un Québec souverain*, Québec 1992, Journal des Débats, Assemblée nationale du Québec.
 2. Commission d'Étude sur les questions afférentes à l'accession à la souveraineté.

ont donc été choisis par un personnel politique bien encadré par le bureau d'un premier ministre reconverti au fédéralisme et non par la Commission Bélanger-Campeau, souvent accusée d'être noyauté par les « séparatistes ».

Dans l'introduction de leur étude rédigée par le Français Alain Pellet et co-signée par les Britanniques Rosalyn Higgins et Malcom Shaw, l'Américain Thomas Franck et l'Allemand Christian Tomuschat, les cinq experts insistent pour nous rappeler que le libellé des questions que leur a posées François Geoffrion se situait « en aval » de l'accession à l'indépendance. Ce qui veut dire que les membres de la C.É.Q.A.A.Q.S. avaient d'abord en tête de savoir si le Québec, une fois qu'il aurait déclaré — unilatéralement ou autrement — sa souveraineté, garderait la totalité de son territoire actuel. La question en amont : celle de savoir si le Québec avait le droit de déclarer unilatéralement sa souveraineté était accessoire.

Mais pour en arriver à des réponses satisfaisantes aux questions sur l'intégrité du territoire, les cinq experts se devaient d'analyser le concept de peuple, nation, minorité nationale et droits autochtones en fonction des réalités québécoises et canadiennes et en fonction de la constante évolution des droits constitutionnel et international. Et ce faisant, Pellet et ses confrères ne pouvaient passer à côté de la question du droit à l'autodétermination dans le cas spécifique du Québec.

Ils se sont prononcés et on peut voir qu'il est fallacieux de prétendre, à l'instar de Stéphane

Dion, que leur conclusion en est une de déni de droit à l'autodétermination du Québec. Tout comme William Johnson le fait systématiquement dans sa chronique du vendredi dans *The Gazette*, Dion va chercher la petite phrase de Pellet qui lui convient pour arriver à ses fins. Celle-ci par exemple: «Hormis les situations coloniales, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne confère pas à ceux-ci le droit d'accéder à l'indépendance» (Pellet, 1992, page 430). Cela paraît effectivement bien si on s'arrête brusquement ici dans le texte de Pellet comme Johnson et Dion se complaisent tellement à le faire et si, par surcroît, on laisse tomber les autres phrases qui suivent.

Et que dit Pellet dans la suite du texte intentionnellement coupé par nos deux éradicateurs? Ceci: «Mais, à l'inverse le droit international et en particulier le principe de l'intégrité territoriale, ne font pas obstacle à l'*accession des peuples non coloniaux* à l'indépendance» (Ibidem). Et que concluent les cinq experts quant à l'application de cette règle de droit international en ce qui concerne le cas spécifique du Québec? Voici: «... le peuple québécois ne saurait fonder une éventuelle revendication de souveraineté sur son droit à disposer de lui-même, mais il ne serait pas pour autant, empêché d'y accéder par des motifs juridiques. (Tiens tiens...!) En particulier, le Canada peut opposer le principe de son intégrité territoriale aux autres états (comme un Québec indépendant pourrait l'opposer à son tour au Canada), mais ceci ne le protège pas

contre l'opposabilité d'une éventuelle sécession effective du Québec qui, en fait sinon en droit, serait considérablement renforcé par la reconnaissance rapide de nombreux États tiers » (*Ibidem*). Après de tels propos énoncés par les experts sur lesquels Dion s'appuie, comment ce dernier peut-il continuer à nous leurrer en prétendant que le droit international exclut toute possibilité pour le Québec d'atteindre sa pleine émancipation politique ?

Mais revenons maintenant en aval, soit aux questions spécifiques posées par la C.É.Q.A.A.Q.S., celles concernant l'intégrité territoriale advenant l'accession du Québec à la souveraineté. Là-dessus, le fameux principe défendu par les Dion et consorts voulant que : « si le Canada est divisible, le Québec le soit aussi » est repoussé du revers de la main par nos cinq experts. Voici ce qu'ils écrivent à ce sujet : « *La pratique internationale récente ne laisse aucun doute sur ce point lorsque l'État prédécesseur est une fédération* », et traduit l'existence d'une « *opinio juris* » généralisée en ce sens (Pellet, 1992, p. 444).

Et dans le cas spécifique du Québec, contrairement aux opinions des William Johnson et Stéphane Dion, les experts — pourtant si souvent cités par nos deux fabulants — sont formels : « ces règles (de droit international) ne sont pas tenues en échec par les circonstances dans lesquelles certains territoires ont été rattachés au Québec. Seul importe « l'instantané territorial » au moment de l'accession à la souveraineté. Si celle-ci se produit, le Québec

hériterait « de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien et de toutes les compétences relatives à celui-ci qui sont actuellement exercées par les autorités fédérales *y compris les réserves indiennes* » (Ibidem).

Si les experts si souvent cités par William Johnson et Stéphane Dion sont peut-être plus flous sur la question relative à l'autodétermination du Québec, ils sont fermes quant à la question de l'intégrité territoriale d'un Québec souverain. Le ministre des Affaires gouvernementales canadiennes veut nous faire croire qu'à une question claire et un pourcentage de oui « acceptable », le Canada pourrait peut-être considérer la sécession du Québec, mais en autant que celui-ci se départisse des régions dont une majorité de la population aurait manifesté son désir de demeurer au sein du Canada. Malheureusement pour notre champion partitionniste, les cinq experts qu'il passe son temps à citer tirent des conclusions diamétralement opposées de celles que l'on retrouve dans sa lettre ouverte à Lucien Bouchard.

En fait, l'appui que donne Dion dans sa lettre à Franck McKenna et aux partitionnistes est indigne d'un ancien professeur d'université. Elle entache l'image d'un Canada ouvert, tolérant et agent de la paix dans le monde, une réputation que depuis Lester B. Pearson, ce pays a toujours tenté de maintenir. La Vierge de Fatima aurait-elle entrevu Stéphane Dion en train de s'agiter avant de s'écrier : « Pauvre Canada! ».

Mise en place d'une pastorale de quartier en milieu urbain

Brian McDonough*

1. Le problème de départ

L'écart entre les réalités socio-économiques, politiques et culturelles de notre société contemporaine et le projet de annoncé dans l'Évangile est de plus en plus flagrant.

Le nombre de personnes écrasées par la pauvreté ou éprouvées par la faim ne cesse d'augmenter. Les coupures dans les programmes sociaux rendent la vie extrêmement pénible pour beaucoup de personnes vulnérables, ce qui les mène au bord de la dépression et du désespoir. Les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales et des jeunes conduisent à une véritable exclusion sociale de ces citoyens. Avec une reprise économique sans création d'emplois, on ne peut s'étonner du taux de décrochage chez les étudiants et du phénomène du suicide chez les jeunes.

Les familles et les couples subissent des pressions énormes, exacerbées par la précarité de l'emploi, par des attentes irréalistes et par une insécurité devant l'avenir. Certaines communautés culturelles et linguistiques à Montréal vivent dans un isolement

* Archevêché de Montréal.

par rapport à la majorité — ce qui peut mener éventuellement à la peur, à la méfiance et aux accusations de racisme ou d'ethnocentrisme d'un bord et de l'autre.

Avec le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres, et entre ceux qui ont un travail rémunéré et ceux qui n'en n'ont pas, avec l'idéologie dominante qui célèbre les performants au plan économique et qui méprise ceux qui le sont moins, on constate l'effritement du tissu social, de la perte du sentiment d'appartenance, et de l'érosion de la solidarité sociale. Les citoyens sentent qu'ils ont de moins en moins de contrôle sur les décisions qui les affectent. L'option prise par les gouvernements de lutter contre le déficit plutôt que contre l'appauvrissement, ainsi que les réformes en cours où l'État réduit sa participation dans certains domaines névralgiques de la vie de notre société, vont aboutir à la confirmation de rapports sociaux marqués par l'inégalité et l'injustice — ce qui mènera tôt ou tard à la criminalité et la violence.

Et où se situent les Églises, et spécifiquement les communautés paroissiales, par rapport à ces réalités, par rapport à cette culture de la mort?

Certaines communautés paroissiales se démarquent par la qualité de leur vie associative, de leur accueil et de leur entraide. Mais la grande majorité surtout celles qui se trouvent dans les quartiers pauvres, n'ont pas les moyens d'aller au-delà du dépannage ou de services conçus pour répondre aux besoins immédiats d'individus.

Dans l'ensemble, les paroisses investissent beaucoup de temps, d'énergie et d'argent dans la préparation aux sacrements, dans les célébrations liturgiques, dans les efforts pour se transformer en communautés plus accueillantes et fraternelles, dans l'entretien et la réparation des bâtiments, et dans quelques pastorales spécialisées.

Au niveau de l'Archevêché, les ressources sont mobilisées par quelques grands chantiers tels que l'éducation de la foi, la

pastorale scolaire à l'élémentaire, le synode, et la pastorale auprès des familles et des jeunes. La pastorale sociale, même si son importance est reconnue, reste tout de même le parent pauvre.

Chez les baptisés, spécifiquement ceux qui fréquentent les communautés paroissiales (qui constituent la minorité des baptisés, rappelons-le nous), on constate souvent beaucoup de générosité et un désir de soulager la souffrance. L'intervention caritative des conférences de *la Société-Saint-Vincent-de-Paul* répond à des besoins réels. Mais en général, les paroissiens ont une culture religieuse où la dimension sociale et publique de la foi chrétienne est méconnue ou très peu développée. La mémoire des pratiques sociales de l'Église s'est beaucoup tarie.

Ainsi dans *Risquer l'Avenir*, le Comité de recherche de l'Assemblée des évêques du Québec avait identifié ceci comme enjeu important: *Réussir à faire découvrir aux communautés chrétiennes l'originalité de leur apport au plan social et à leur donner les outils les rendant capables d'influencer évangéliquement leur milieu.* Une meilleure appropriation de cet enjeu conduirait à une lecture critique de la culture moderne, à une analyse sociale qui établirait les liens entre les dynamiques d'exclusion et les structures socio-politiques et économiques en place, à la découverte de modèles et d'outils d'intervention, et à la collaboration avec les organismes du milieu.

Mais la réalité est toute autre. Les paroissiens hésitent devant un geste simple comme signer une pétition, disant ne pas vouloir se mêler à la politique. Les campagnes de sensibilisation proposées par *Développement et paix*, en dépit d'efforts considérables et d'outils souvent de grande qualité, connaissent un succès mitigé dans les communautés paroissiales — sauf si le curé en fait une priorité personnelle. En fait les paroissiens (et j'en suis un), consommateurs des préjugés, des idées toutes faites et des valeurs de la culture dominante, soit sont disposés à croire au discours néolibéral sans trop le critiquer, soit se sentent impuissants et alors

deviennent fatalistes devant la complexité des défis sociaux du monde contemporain.

Les mouvements chrétiens, surtout ceux qui sont inspirés par *l'Action catholique*, ont souvent une réflexion et des pratiques sociales bien développées (en partie grâce à leur connivence avec les groupes populaires), mais ils restent assez marginalisés par rapport aux communautés paroissiales.

Ainsi le problème de départ peut être formulé de la façon suivante: **Comment est-ce que les communautés paroissiales, dans une métropole comme Montréal, pourraient mieux contribuer à la transformation des structures et rapports sociaux afin que ceux-ci deviennent davantage en conformité avec l'Évangile.**

2. Visée

Les changements visés à long terme sont les suivants:

- a) une plus grande **solidarité** des communautés chrétiennes avec les personnes qui résistent à l'appauvrissement et à l'exclusion, ainsi qu'avec les organismes populaires et les mouvements chrétiens qui proposent déjà des alternatives à l'injustice;
- b) une meilleure **sensibilisation** des communautés chrétiennes aux réalités sociales, économiques, culturelles et politiques de leur milieu, pour qu'elles révisent leur engagement à la lumière de l'Évangile et de l'enseignement social de l'Église;
- c) une plus grande participation des communautés chrétiennes au **développement** de leur milieu, en rassemblant les forces vives du milieu, en appuyant les coalitions, concertations et regroupements et en cherchant avec d'autres des réponses nouvelles aux besoins non répondus.

3. Objectifs précis et particulier

L'objectif de l'intervention a deux volets étroitement liés, dont le second dépend du premier :

A) Établir un partenariat entre l'Archevêché, des communautés religieuses et des paroisses concernées dans le but précis d'assurer un soutien financier et politique pour la pastorale sociale de quartier, et

B) Mettre en place dans certains quartiers pauvres de Montréal (actuellement le Plateau Mont-Royal, le Centre-Sud, Villieray et Ahuntsic), **un agent ou agente de pastorale sociale** pour :

- créer des liens entre les communautés chrétiennes (incluant les paroisses) et les groupes populaires du quartier,
- initier des projets de solidarité dans le quartier,
- proposer et animer des activités de sensibilisation et de formation adaptées à la population,
- participer au réseau communautaire et à la table de quartier comme représentant(e) de l'Église et des paroisses,
- représenter dans les milieux ecclésiaux les perspectives des organismes communautaires,
- maintenir un lien avec l'Archevêché, et
- susciter la participation de représentants des communautés chrétiennes à la détermination des priorités, à l'élaboration du plan d'action, et à la réalisation de projets pour le développement du quartier.

4. Intervention

La pastorale sociale de quartier n'est pas une idée nouvelle. Il y a eu des expériences intéressantes dans le Sud-Ouest de Montréal ainsi que dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Pour des raisons multiples ces expériences n'ont pas duré.

Vers la fin des années quatre-vingt, quelques chrétiens engagés dans la justice sociale se sont réunis pour dessiner une carte montrant l'appauvrissement à Montréal. Suite à cet exercice d'analyse, ils ont voulu mettre en place dans certains quartiers des comités justice et foi, qui seraient animés par des agents embauchés par un organisme du quartier, par exemple *le Carrefour justice et foi du Plateau Mont-Royal*. Retenons le fait que cette initiative est vraiment partie des chrétiens de la base, de l'église du quartier. Les agents étaient rémunérés à partir de dons venant des communautés religieuses, des paroisses et d'autres sources (ex. une bourse spéciale de l'archevêque). Mais le financement n'était pas stable: il fallait refaire un montage financier à tous les ans — ce qui rendait difficile la planification et la réalisation de projets à plus longue haleine. Les agents, représentant certains quartiers et le réseau anglophone, se rencontraient mensuellement à la *Table de concertation justice et foi*.

Au début des années quatre-vingt-dix, l'*Archevêché de Montréal* a pris la décision de participer, sur une base expérimentale pour une période de trois ans, au financement des salaires des agents. L'Archevêché rejeta la demande de la Table de concertation justice et foi pour que celle-ci constitue le guichet unique pour le financement de la pastorale sociale dans les quartiers. L'archevêché préférait verser sa contribution au salaire de l'agent par l'entremise d'une des paroisses du quartier où l'agent œuvrait. Ainsi l'Archevêché a voulu signaler aux organismes impliqués ainsi qu'aux paroisses elles-mêmes l'importance de la participation de ces dernières dans une pastorale sociale de quartier. Le leadership paroissial étant assuré qu'il aurait son mot à

dire sur la pastorale sociale, l'Archevêché espérait inciter les paroisses à un engagement plus grand.

En 1994, l'*Association des Supérieur(e)s Majeur(e)s de Montréal* (l'ASMDM), qui avait auparavant donné son appui à la Table de concertation justice et foi, a décidé de participer elle aussi au financement des salaires des agents. On a proposé la création d'un **fonds annuel et régulier** qui serait administré par un *Comité tripartite* représentant les donateurs: l'Archevêché, l'ASMDM, et les paroisses des quartiers où il y a un agent en place. Ce Comité tripartite établit un budget annuel, reçoit les demandes des quartiers, les étudie, attribue les dons et fait une évaluation des activités et projets des quartiers. La participation financière des paroisses du quartier est nécessaire pour susciter l'intervention du fonds.

C'est aussi le Comité tripartite qui reçoit la demande qu'un poste d'agent de pastorale sociale soit ouvert dans un nouveau quartier. Après étude de cette demande et la détermination des ressources disponibles mises à sa disposition par les donateurs, le Comité fait une recommandation à l'archevêque à qui revient l'approbation finale de l'ouverture d'un poste.

Depuis trois ans, ce partenariat entre l'Archevêché, les communautés religieuses et les paroisses assure un financement régulier pour le salaire d'un agent de pastorale sociale pour les quartiers suivants: Plateau Mont-Royal, le Centre-Sud, Villeray et depuis septembre 1996, Ahuntsic. Ainsi ce partenariat joue un rôle déterminant dans la réalisation du second volet de l'objectif énoncé plus haut. Il permet aux agents d'intervenir dans des quartiers fort différents les uns des autres, de la façon suivante:

Plateau Mont-Royal (pop: 90 000):

- aider le Comité justice et foi d'une paroisse à examiner comment les organismes de charité pourraient adapter leur action aux besoins actuels du quartier;

- appuyer un comité dans ses efforts de maintenir des liens avec des personnes itinérantes;
- agir comme personne-ressource lorsqu'un organisme d'aide aux personnes assistées sociales du quartier a présenté son mémoire sur la réforme de l'aide sociale;
- préparer des activités et des outils de sensibilisation pour les paroissiens par rapport à la réforme de l'aide sociale;
- rédiger un bulletin d'information mensuel;
- agir comme personne-ressource pour un comité qui, suite à une réflexion importante sur l'implication sociale des Caisses populaires, a convaincu une Caisse de constituer un fonds social et communautaire de plusieurs milliers de dollars;
- participer activement à la table de quartier *Action Solidarité Grand Plateau*.

Centre-Sud (pop: 42 000):

- contribuer à la réalisation de la «Journée Mondiale sur le SIDA», un événement lourd de sens pour une population importante de ce quartier;
- mettre en place une concertation interquartiers sur la question de la prostitution et la toxicomanie;
- participer à la planification, à la mobilisation et au soutien technique de la grande marche du refus de la misère;
- préparer des outils de sensibilisation par rapport à la réforme de l'aide sociale, adaptés pour la population de son quartier;
- l'agente a été élue présidente du Comité de coordination d'*Alerte Centre-Sud*, qui se préoccupe du logement, de l'aménagement urbain, de l'alimentation et de la situation des jeunes du quartier.

Villeray (pop: 62 000):

- participer aux activités organisées par l'Association des locataires de Villeray sur les conditions de vie dans les HLM;

- coordonner pour son quartier un projet de magasin-partage;
- assumer la responsabilité d'un magasin partage qui reçoit une centaine de familles chaque semaine;
- contribuer à la rédaction et à la diffusion d'un bulletin sur les enjeux sociaux du quartier, destiné à la population hispanophone;
- organiser des célébrations liturgiques pour permettre à des familles immigrantes et à des familles québécoises de se rencontrer;
- participer comme membre du *Conseil communautaire solidarité Villeray*.

Ahuntsic (pop: 76 000):

- organiser une soirée d'information pour les personnes prestataires de la sécurité de revenu sur les réformes en cours;
- participer avec des représentants du CLSC et d'autres établissements publics à une table de concertation pour mieux répondre au problème d'isolement et de pauvreté vécu par des personnes vivant seules;
- créer des liens entre les paroisses et les organismes communautaires du quartier, notamment en préparant un bulletin d'information sur les questions de pauvreté, de logement et d'accueil d'immigrants et de réfugiés.

5. *Évaluation des résultats de l'intervention*

Par de telles activités, il s'est créé des complicités fructueuses avec les membres des groupes communautaires et des organismes de défense des droits. Ceux-ci apprécient beaucoup la capacité des agents de pastorale sociale de rassembler des personnes, des groupes, des organismes et des établissements publics et para-publics autour d'un enjeu précis. Le fait que l'agent ne dépende pas pour son salaire d'une subvention venant de la

source dont dépendent les organismes du quartier donne à l'agent une indépendance et une liberté qui sont fort appréciées par les autres intervenants salariés — surtout lorsque la concertation se fait difficilement. On identifie l'agent avec des valeurs telles que le respect de la dignité de la personne, l'accueil de l'autre dans ses différences et ses limites, l'intégrité et le désintéressement dans son intervention et... le respect pour ses adversaires.

En dépit d'efforts considérables, dans lesquels ils ont montré beaucoup d'imagination, de créativité et d'intelligence, les agents ont encore de la difficulté à susciter chez les paroissiens un intérêt pour la justice sociale et un désir de s'engager à la transformation des rapports sociaux. Pourquoi en est-il ainsi?

On pourrait croire que beaucoup de paroissiens soient « allergiques » aux réunions, aux sessions de sensibilisation et aux cours de formation. Ils vous diraient qu'ils ne sont pas prêts à investir de leur temps et argent dans de la « parlotte » qui n'aboutira pas à des changements « concrets », c'est-à-dire à des transformations qu'ils peuvent voir, mesurer et évaluer.

Certaines expériences semblent démontrer que les paroissiens (ceux en tous cas qui ont des responsabilités) s'impliqueront volontiers dans un projet qui est précis et de petite échelle (ex. aider des jeunes en difficultés avec leurs devoirs, faire un jumelage avec des familles immigrées, accompagner une personne au Centre Travail-Québec ou à la Régie du logement, etc.) — surtout s'ils sentent qu'ils maintiendront une certaine emprise sur les orientations du projet. Il faut qu'ils puissent s'identifier personnellement avec le projet, l'associer avec des valeurs religieuses et y trouver des camarades du milieu paroissial.

Ainsi il n'est pas étonnant que le dépannage et des activités d'ordre caritatif soient la porte d'entrée à la pastorale sociale pour la majorité des paroissiens. Tout effort de sensibiliser ceux-ci aux *causes* de l'appauvrissement et de l'exclusion sociale devra se faire en partant des expériences qu'ils auront vécues lors de leur

participation à ces projets et surtout en accueillant les questions qu'ils se seront posées (ex. « Si nous donnons de plus en plus de nourriture, comment se fait-il que la demande ne cesse de croître? »). Le défi pour les agents de pastorale sociale est d'être au rendez-vous lorsque les paroissiens commenceront à se poser les bonnes questions! Il y a lieu d'encourager des recherches plus approfondies sur ce qui motive les paroissiens à s'engager dans un projet et ce qui les conduit à intégrer une perspective de justice sociale dans leur activité caritative.

En encourageant des petits projets locaux, il y a certainement le danger de dédoublement où effectivement on réinvente le bouton à quatre trous. Mais si les paroissiens ne peuvent pas s'identifier au projet et exercer un certain contrôle sur son orientation, ils décrocheront et alors les processus de questionnement et de prise de conscience ne pourront s'enclencher chez eux. Ainsi les agents de pastorale sociale, dans leurs efforts de sensibiliser les communautés paroissiales, devront discerner les situations où la répétition d'un projet déjà réalisé ailleurs pourrait avoir des effets bénéfiques au plan pédagogique, des situations où il faut plutôt encourager la concertation et la mise en commun des ressources. Dans ce discernement, il faudra se rappeler que la solidarité à promouvoir est celle qui favorise l'autonomie des personnes. *Idéalement*, le projet devrait être l'initiative de personnes qui sont elles-mêmes aux prises avec un problème d'exclusion et qui proposent une solution. À cette initiative les paroissiens pourraient apporter leurs ressources et leur collaboration.

6. *Actrices et acteurs*

Nous avons déjà fait référence au *Comité tripartite* composé de représentants de l'*Archevêché de Montréal*, de l'*Association des Supérieur(e)s Majeur(e)s de Montréal*, et des *paroisses* des quartiers où la pastorale sociale s'est implantée. Puisque les paroisses

doivent contribuer financièrement, l'intérêt des *CPPs* et des *Conseils de Fabrique* pour cette pastorale doit être cultivé.

Nous avons parlé des *agent(e)s de pastorale sociale* eux-mêmes et de leur collaboration avec les *organismes communautaires* présents dans le quartier. Nous venons de décrire les efforts pour sensibiliser les *paroissiennes et paroissiens* et quelques-uns des projets réalisés dans les quartiers.

L'agent ne peut travailler seul s'il veut atteindre les objectifs énoncés. Les frustrations provoquées par la lenteur de la mobilisation, les situations difficiles vécues par les personnes que l'agent rencontre dans ses interventions quotidiennes, l'écartèlement entre son implication dans le réseau communautaire (où sa présence est prise en compte et où le rendement semble plus positif) et son implication dans le milieu paroissial (où la reconnaissance est plus rare et le progrès plus lent) peut mener l'agent au bord du découragement.

Ainsi faut-il que l'agent travaille avec un *comité porteur* de la pastorale sociale. Ce comité est perçu par le Comité tripartite comme le répondant de la pastorale sociale pour le quartier et comme l'employeur de l'agent. D'ailleurs c'est ce comité qui fait la demande qu'un poste d'agent soit ouvert et, lorsque cette demande est acceptée, forme le comité de sélection d'un agent. Le comité porteur doit comprendre parmi ses membres des personnes issues du milieu, c'est-à-dire des personnes qui ont des liens avec les organismes communautaires et les milieux ecclésiaux.

Les agents sont réunis mensuellement par le *responsable diocésain* de la pastorale sociale qui tente de leur offrir du soutien, du ressourcement, de la formation et de l'information. Les agents avec le responsable diocésain forme la *Table des Agents de pastorale sociale*. (Récemment cette table a préparé une déclaration sur le livre vert qui propose une réforme majeure de la sécurité du revenu.)

Selon les coutumes du quartier, l'agent sera invité à participer à la *Table des Prêtres du secteur pastoral*, où il pourra transmettre des nouvelles et des informations sur des activités en progrès ainsi que sensibiliser les responsables des communautés paroissiales aux enjeux socio-politiques actuels.

Le *vicaire-épiscopal*, qui a une responsabilité pour l'ensemble de la pastorale dans sa région, est aussi un acteur important. L'intérêt et l'appui du vicaire épiscopal sont essentiels pour l'implantation d'une pastorale sociale dans un quartier sur son territoire.

Il faut toujours se rappeler que *les personnes qui vivent elles-mêmes l'exclusion sociale*, dont un bon nombre font partie des communautés chrétiennes, sont les premiers agents de leur propre libération. Par leur présence dans le quartier, par leur travail non rémunéré et peu reconnu, et par leur résistance à tout ce qui brime leur dignité, les personnes exclues contribuent énormément à l'épanouissement de la solidarité, à la sensibilisation des milieux ecclésiaux, et au développement du quartier.

7. *Alliances et résistances*

L'apport considérables des réseaux alliés à notre intervention en pastorale sociale a été décrit dans les trois sections précédentes. Il faut signaler l'appui que nous avons reçu du *Mouvement des Travailleuses et Travailleurs chrétiens* et mentionner les collaborations avec le *Mouvement ATD Quart Monde* (ex. lors de la marche du refus de la misère du 17 octobre, ou par les sessions de formation qu'il donne dans le milieu scolaire).

Les résistances prévisibles à l'implantation de la pastorale sociale, ainsi que les stratégies développées à leur égard, ont été décrites dans la section « Évaluation des résultats de l'intervention. » Faut-il répéter que les paroissiens sont en général beaucoup plus confortables avec l'approche caritative. Le passage à une approche plus axée sur la justice sociale se fait difficilement.

En fait, la distinction entre ces deux approches complémentaires n'est pas toujours appréciée par le leadership des communautés paroissiales.

8. *Les ressources*

Si la contribution financière de l'Archevêché et de l'Association des Supérieur(e)s majeur(e)s semble assurée pour le moment (et il y a des indications qu'elle pourra être augmentée), celle des paroisses dans les quartiers où il y a actuellement un agent en place donne lieu à s'inquiéter. La contribution paroissiale au financement de la pastorale sociale de chaque quartier est de respectivement cinq pour cent, vingt-trois pour cent, dix pour cent et soixante-cinq pour cent. La mobilisation des ressources financières des paroisses pour la pastorale sociale reste un défi majeur à relever.

Actuellement on fait des efforts pour sensibiliser les conseils de fabrique à la pertinence de notre pastorale. Une partie importante des revenus des paroisses dans les quartiers pauvres de Montréal va à l'entretien et à la réparation de leurs bâtiments (qui ont très souvent une valeur patrimoniale).

Les moyens de communication employés par les agents de pastorale sociale varient selon le quartier. Dans deux quartiers, l'agent a développé un bulletin d'information qui est distribué aux organismes communautaires et dans les milieux ecclésiaux. L'agent d'un autre quartier préfère utiliser les feuillets paroissiaux. Tous les agents souhaiteraient faire meilleur utilisation des journaux de quartier.

9. *Changements chez les intervenants*

Les agents de pastorale sociale se rendent bien compte que les changements visés par leur intervention ne se feront pas demain matin. Ils se donnent des moyens pour pouvoir persévérer

et pour continuer de porter le flambeau de l'espérance dans cette conjoncture très difficile.

Les instances décisionnelles à l'Archevêché et à l'Association des Supérieur(e)s Majeur(e)s semblent de plus en plus convaincues de la pertinence de la pastorale sociale de quartier et de l'importance de leur soutien financier et politique au projet.

10. Évaluation des acquis et de l'action solidaire réalisée

Chaque année au début du mois de juin, le Comité de tripartite rencontre un représentant du « comité porteur » de la pastorale sociale de chaque quartier. (Ce comité porteur est perçu comme étant l'employeur de l'agent).

Le Comité tripartite donne beaucoup d'importance à l'évaluation faite par le représentant de l'employeur des activités et initiatives réalisées dans le quartier. (Évidemment le représentant de l'employeur se fie énormément sur les bilans préparés par l'agent.) Le Comité tripartite cherche une assurance que l'employeur est satisfait du travail de l'agent et que les activités entreprises constituent effectivement de la pastorale sociale.

Le Comité tripartite demande au répondant diocésain de la pastorale sociale de fournir des précisions sur le sens socio-politique de telle ou telle initiative, sur son efficacité pastorale et sur sa pertinence dans la perspective d'une pastorale plus large. Le répondant diocésain doit pouvoir montrer que les activités dans leur ensemble reflètent une préoccupation à la fois *sociale* et *pastorale*.

11. Suites à donner

Il faut continuer nos efforts pour rejoindre les personnes exclues et il faut tenter de nous rendre plus disponibles pour poser des gestes concrets de solidarité avec elles.

Il faut consolider l'appui des communautés paroissiales dans les quartiers où un agent est déjà en place et s'assurer du soutien des conseils de fabrique.

Il faut développer une qualité de présence et des actions pour sensibiliser les paroissiens aux réalités de leur milieu et pour leur donner le goût d'aller au-delà du dépannage.

Il faut bien préparer le terrain si nous voulons étendre l'intervention déjà réalisée à d'autres quartiers.

PASSEZ À L'HISTOIRE!

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire
et abonnez-vous!**

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

20

JE M'ABONNE

(taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4N^o 30\$), pour 2 ans ☐ (8N^o 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

Par téléphone: (418) 656-5040

Par télécopieur: (418) 656-7282

Par la poste:

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

Regards sur l'actualité

Rosaire Morin

La volatilité des marchés

Dans l'édition de novembre-décembre de *L'Action nationale*, nous parlions des secousses monétaire, bancaire et financière qui voyagent d'un pays à l'autre. Nous parlions des rendements négatifs des marchés boursiers asiatiques qui pourraient un jour affecter la sécurité de la vieillesse des Québécoises et des Québécois. Les fonds mutuels canadiens, à eux seuls, ont placé 18,6 milliards\$ en Asie dont 592 millions\$ par des sociétés québécoises. Le financier Raymond Garneau qualifiait notre étude de «dangereuse phobie».

Nous écrivions:

Les fonds mutuels canadiens ont placé 4,3 milliards\$ à Hong Kong, cette ancienne colonie britannique devenue province de Chine, depuis le 1^{er} juillet 1997. La Cité du capitalisme pur et dur est sous la tutelle d'un régime communiste intégral. La transition inquiète les six millions d'habitants de l'île. Elle n'a pas bouleversé les fiduciaires de l'argent des autres dont les nuits sont agitées à l'idée de placer au Québec.

Or, plus tôt que prévu, un krach est survenu à la Bourse de Hong Kong le 23 octobre 1997. La Bourse de Hong Kong a chuté de 10,4 %. L'indice Hang Seng a subi une baisse de 40 % du 7 août au 23 octobre 1997. La Bourse de Francfort a reculé de 4,66 %, celle de Londres de 3,9 %. Pour leur part, les Bourses d'Amsterdam, de Paris, de Bruxelles, de Madrid, de Montréal et de Toronto ont connu une baisse respective de 3,61 %, 3,42 %, 2,65 %, 2,48 %, 1,4 % et 1,3 %. Ce n'est pas encore le krach de 1987. Mais les taux d'intérêt à Hong Kong ont subitement grimpé de 8 % à 47,5 %. C'est la mesure présentement envisagée pour décourager les spéculateurs qui attaquent les devises asiatiques. D'autres pays, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines ont renoncé à l'alignement de leur monnaie sur le dollar américain. La mondialisation = américanisation n'a pas fini de semer le désarroi et d'appauvrir les pauvres.

Saint-Ambroise et les terres contaminées

Récupère-Sud était une compagnie du Saguenay. Elle a été acquise, il y a deux ans, par *Bennett Environnemental Inc.* de Colombie-Britannique. Les affaires vont bien. 2 000 voyages de camions y transporteront toutes les terres contaminées du Canada. Tous les déchets de Toronto sont en route vers le Saguenay. L'épargne du Saguenay est en route pour Toronto. 50 000 tonnes par année de terres contaminées aux produits dangereux, c'est là l'industrie implantée à Saint-Ambroise. Cette population méritait un meilleur sort.

Mme Marois et M. Trudeau ont raison

Le gouvernement de M. Chrétien veut créer un fonds d'aide fédéral aux étudiants. Il entend distribuer entre 50 et 70 millions \$ à des étudiants de niveaux collégial et universitaire pour l'excellence de leurs résultats.

Mme Pauline Marois a promptement répondu: «L'éducation a toujours été un domaine de compétence provinciale; il s'agit là d'un domaine qui nous appartient». Et c'est un champ où le Québec excelle. Il possède un système de prêts et bourses où le taux d'endettement des étudiants est le plus faible au Canada.

Un allié de circonstance confirme l'orientation de Mme Marois. En janvier 1957, dans *L'Action nationale*, Pierre Elliott Trudeau protestait avec véhémence contre l'invasion fédérale dans les octrois aux universités. Il jugeait que la «richesse cossue (du fédéral) resterait inadmissible dans un système fédératif où les provinces...doivent précisément leurs indigences aux conceptions fiscales fédérales», p. 462. Il condamnait le fédéral d'avoir «perçu pour l'enseignement, qui ne relève pas de lui, des deniers», p. 448. Il ajoutait: «Si un gouvernement dispose d'une telle surabondance de revenus qu'il entreprend d'assurer la partie du bien commun qui n'est pas de sa juridiction, la présomption se crée qu'un tel gouvernement a pris plus que sa part de la capacité taxable», p. 438.

Mme Marois peut ne pas aimer l'escorte de M. Trudeau, mais le disciple Chrétien doit relire l'article de M. Trudeau de janvier 1957 dans *L'Action nationale*. L'élève doit obéissance à son maître. Il doit remettre à César ce qui lui appartient.

Les coûts du chômage

On ne répétera jamais assez le coût astronomique du chômage. Dans *La Minute de l'emploi* du *Fonds de solidarité*, Michel Cournoyer nous rappelle qu'«au Québec, en 1993, les coûts du chômage s'élevaient à 30 milliards de dollars, soit 19 % du PIB. Chaque hausse de 1 point entraîne des coûts de 3,2 milliards pour l'ensemble de la société».

Ce coût exorbitant devrait inciter le gouvernement québécois à promouvoir davantage la création d'emplois. C'est la

solution idéale pour réduire les coûts sociaux que l'État supporte. Nombre d'initiatives devraient être entreprises, soutenues et appuyées. On ne peut reprocher au gouvernement de dépenser pour créer de l'emploi.

Une médaille à deux revers

Le ministre Landry dépose un projet de loi qui n'impose aucune limite pour les investissements en actions de la *Caisse de dépôt et placement du Québec*. La nouvelle est excellente si la *Caisse* investit en actions au Québec. Mais la tendance actuelle est désastreuse pour l'économie québécoise. En 1996, sur 26 milliards\$ d'actions, la *Caisse* n'avait placé que 4 milliards\$ en actions québécoises. *L'Action nationale* suivra ce dossier avec vigilance.

La radio

L'Impératif français observe que la chanson anglaise est valorisée au détriment de la chanson française. Elle détient 35 % du temps de radiodiffusion qui devrait normalement être dévolu à la chanson française. Dans un mémoire au CRTC, *Impératif français* demande que le quota de MVF soit haussé de 65 % à 75 %, laquelle augmentation serait étalée sur 10 ans, afin de permettre aux radiodiffuseurs de s'y préparer graduellement.

Les nouveaux millionnaires

Ernst and Young a découvert plus de 220 000 Canadiens qui possèdent un million de dollars. Le Québec compte 800 000 assistés sociaux et 400 000 chômeurs. Le gouvernement du Québec n'est même plus capable de compter le nombre des pauvres.

La libre circulation

En 1994, la Zambie a dépensé trois fois plus d'argent pour son service de la dette que pour les soins de santé. « En 1994, les pays de l'Afrique sub-saharienne ont consacré plus de 11 milliards\$ au paiement de leurs dettes, presque autant que ce qu'ils ont reçu en aide étrangère. Aussitôt encaissé, l'argent reprend le chemin des banques prêteuses. La boucle est bouclée... Prenez le Mozambique : il verse plus de crédits au remboursement des intérêts sur sa dette qu'il n'en consacre à la santé, à l'éducation, à sa police et à son système judiciaire » (Guy Taillefer, *Le Devoir*, 29 octobre 1997).

Vive la libre circulation! Les pays riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Et le Québec est embarqué dans ce *Titanic*.

Une opinion de Maurice Champagne

Oui, il est minuit moins trois, parce que depuis le 30 octobre 1995, le Québec, par sa faute, est harcelé par le fédéral dans son identité de peuple. Ce que l'on tenait pour acquis est loin de l'être : il y a belle lurette que l'on aurait dû faire reconnaître par le peuple québécois lui-même qu'il est un peuple. Et l'on a aussi confondu le droit à la souveraineté avec l'indépendance, l'autodétermination, la séparation, la souveraineté association, le partenariat, etc...¹

Cette confusion de l'identité québécoise est à la source même de l'indécision du peuple, de ses hésitations et du flottement des hommes politiques.

La Cour de Jean Chrétien

La *Cour suprême* vient d'invalider une partie importante de la *Loi sur la consultation populaire*. Les savants juges nommés et payés

1. Maurice Champagne, *Le Devoir*, 23 octobre 1997, A9.

par le gouvernement fédéral, experts et défenseurs du fédéralisme, ont admis que la loi était légitime, mais que les limites de dépenses imposées aux tiers étaient anticonstitutionnelles. Robert Libman, Julius Grey et Guy Bertrand sont les haut parleurs de Jean Chrétien.

Dans les circonstances, le gouvernement Bouchard n'a qu'à recourir à la clause dérogatoire, comme l'avait invoqué M. Bourassa en 1982. Ce verdict de la *Cour suprême* qui invalide la démission des tribunaux québécois montre une fois de plus que le fédéralisme à la « Chrétien » est de tenir le Québec dans la « fosse aux lions ».

Une défaite

La gare Jean-Talon avait été achetée par la Ville de Montréal « pour en faire un lieu essentiellement public et communautaire, un objectif qui, d'ailleurs, avait été entériné dans le plan d'urbanisme. On sait que ce quartier est très déficitaire en équipements culturels. Voilà que Loblaw bénéficie de la bienveillance de la Ville. L'entreprise torontoise construirait une grande surface de 25 000 mètres carrés, là où se trouve le terrain de stationnement. Au diable le communautaire! Et tant pis si Provigo et Métro-Richelieu perdent des affaires! À raisonner ainsi, le Québec sera bientôt à vendre.

Cinq bonnes nouvelles

Rexfor investira 7 millions \$ pour moderniser sa scierie Produits forestiers de Saint-Alphonse: table de triage semi-automatique, automatisation de la ligne de production et construction de chemins et de ponts en forêt. En juin 1998, d'autres investissements doteront l'usine d'un séchoir à bois, d'une usine de jointage et d'un système de cogénération.

L'*Association coopérative forestière* de Saint-Elzéar, près de Bonaventure, investi 5 millions\$ pour moderniser son usine. Dans la vallée de la Matapédia, le *Groupe Cédrico* consacrera 9 millions\$ pour améliorer le rendement de ses trois scieries. « On est capable quand on veut ». La coopération est une espérance difficile, mais possible.

Bombardier vient d'acquérir un important fabricant allemand de véhicules de transport ferroviaire, *Deutsche Waggonbau AG*, une entreprise capable de faire concurrence sur les marchés mondiaux et dont le volume des affaires s'élève à 1 milliard\$.

Verreault Navigation investira plusieurs millions dans le développement du chantier naval des Méchins. Le chantier subira une transformation majeure et une modernisation pour le repositionner sur le marché international.

Méli-mélo

24 juin

Le 24 juin 1996, le complexe Guy-Favreau arborait le drapeau canadien. Le complexe Desjardins avait hissé l'emblème du Mouvement; dans les deux complexes, ni le matin, ni le soir, le fleurdélisé n'était déployé.

France Telecom

Le site internet de *France Telecom North America* est unilingue anglais. L'adresse internet est <http://www.francetelecom.com>.

Le français illégal

À Toronto, l'employé d'une succursale de la *Bank of Montreal* a refusé un prêt à un abonné sous le prétexte que ses documents en langue française n'était pas légaux.

Jacques Chirac

Lors du passage à Paris du premier ministre Lucien Bouchard, le président de la France, Jacques Chirac:

Quel que soit le chemin que le Québec choisira, la France l'accompagnera. Le Québec peut compter sur l'amitié et la solidarité de la France.

Seuls Stéphane Dion et Guy Bertrand n'ont pas compris...

Le Canada disparaît lentement

Le pays a été bâti sur l'espérance des chemins de fer *usque ad mare*. Au Québec, on enlève les rails sur la plupart des tronçons. Le Canadien National démantèle présentement sa voie entre Shannon et Limoilou. Bientôt, le chemin de fer ne fera que traverser le Québec. Il devient de plus en plus un moyen de transport pour les Maritimiens.

Les Expos

Sacré monsieur Brochu! Il ressemble de plus en plus à M. Corey. Les deux hommes vivent dans le monde virtuel. Ils versent environ 35 millions\$ à 50 joueurs, 10 millions\$ à 2 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel et d'excellents traitements à une centaine de personnes. M. Corey a bâti son Centre avec Molson; il espère une réduction des taxes foncières que les contribuables devraient acquitter. Espérons que Québec ne cédera pas!

La croisade de M. Brochu est différente. Les Expos quitteront Montréal s'ils n'obtiennent pas un nouveau stade au Centre-Ville. «Il ne s'agit pas, affirme-t-il, d'un choix entre un stade au Centre-Ville et le Stade Olympique, mais d'un choix entre un stade au Centre-Ville et le départ des Expos». Et «le départ des Expos serait un terrible désastre». Pas aussi terrible que l'appauvrissement des classes populaires.

Comme les Expos quitteront probablement Montréal, et sûrement le stade, la Régie des Installations olympiques devrait

immédiatement prévoir une nouvelle utilisation du cadeau de M. Drapeau. Elle devrait offrir les nouveaux espaces aménagés à compter du 1er janvier 1999. La fanfaronnade de M. Brochu a assez duré.

La santé à trois vitesses

Le Conseil de la santé vient de remettre son rapport au ministre Rochon. Le Conseil affirme que le financement public du régime de santé constitue « le meilleur moyen pour la collectivité d'en avoir pour son argent ». Il s'en prend au mythe que « nous n'avons plus les moyens de maintenir un système public de services de santé ».

Quelques extraits du rapport éclairent le débat :

L'expérience démontre que privatiser les services de santé coûte plus cher collectivement, en plus d'être une solution inéquitable.

On a constaté que, dans les faits, dès que l'État transfère des responsabilités au secteur privé, il y a une réduction des dépenses publiques, mais une augmentation totale des dépenses en santé.

La raison en est simple : les producteurs privés de soins de santé ont pour objectif légitime d'engraisser leurs revenus, comme l'exige la loi du marché.

Il s'ensuit un système à deux, et même à trois vitesses : un système entièrement public pour les plus pauvres, un système mixte pour la classe moyenne et un système entièrement privé pour les riches.

Le Conseil de la santé recommande d'adopter des règlements sur les pratiques commerciales, sur les prix et la qualité des services privés, afin de protéger l'intérêt public. Un mécanisme de surveillance des services privés doit être établi.

Et le rapport conclut avec l'idée d'une valeur que *L'Action nationale* partage sans réserve :

*Si l'État ne peut tout faire, il y a des choses
que seul l'État peut faire.*

Les Fransaskois

La *Fédération des Francophones de Saskatoon* nous transmet d'intéressants renseignements sur la vie francophone en Saskatchewan. Elle s'est donnée comme objectif « de définir des priorités de développement pour les prochaines années. En d'autres mots, quelles directions la communauté veut-elle prendre ? Où veut-elle en arriver ? »

Les dirigeants de la Fédération sont réalistes. Ils constatent qu'ils ont « un bon réseau institutionnel, mais aussi un taux de décroissance de la population fransaskoise effarant (lire assimilation) ». Ils projettent de compléter l'ensemble de leurs institutions culturelles, d'accueillir les francophones et les francophiles dans leurs activités communautaires et d'investir dans l'usage de la langue française, dans la communication en français et dans la vie en français. Ils sont conscients « que la volonté des gouvernements provinciaux et fédéral depuis le début du Canada y sont pour beaucoup dans l'explication de l'ethnocide des communautés franco-canadiennes ».

Ils déplorent que « la programmation de l'éducation française en Saskatchewan n'est pas équivalente à celle du système québécois ». « Le fédéral investit 1 \$ par Fransaskois comparativement à 6 \$ par Anglo-Québécois ». « Les militaires anglophones de Bagotville ont droit à une école anglaise, alors qu'à Mose Jaw les militaires francophones se débattent encore pour obtenir une école française ». Ils dénoncent la Loi 2 de 1988 qui abolit la reconnaissance du français en Saskatchewan.

Dans leurs diverses activités, ils ont organisé des troupes de théâtre, de musique et de folklore et une garderie francophone. Ils fêtent la Saint-Jean-Baptiste en éclairant le ciel de Saskatoon de feux d'artifice épatants. La « Villa Bonheur », une coopérative d'habitation, fête son dixième anniversaire. Danielle Dubois, une Fransaskoise, a gagné le championnat de la Dictée des Amériques pour la catégorie Junior.

Les Québécoises et les Québécois devraient s'inspirer de l'objectif fransaskois : « Un peuple qui a une vision d'avenir, a de fortes chances de s'épanouir au-delà du la barrière du temps ».

Choisir l'avenir

Bernard Remiche, l'un des auteurs du manifeste *Choisir l'avenir*, a publié un article dans le *Monde diplomatique* dont nous reproduisons un extrait :

La sécession flamande, souligne le manifeste, laissera alors les francophones de Bruxelles et de Wallonie prendre en main leur destin. Les deux régions devront décider de leur avenir... Sur l'avenir de cette nouvelle Belgique, plusieurs options se présentent du maintien « tel quel » de cet État birégional (Wallonie-Bruxelles) jusqu'au rattachement à la France, en passant par la création d'une confédération avec le grand-duché de Luxembourg. La Belgique francophone se rapprocherait naturellement du pays avec lequel elle partage, non seulement une langue, mais aussi une culture et de nombreuses valeurs. Bref, la France pourrait se sentir un jour interpellée par ce que le poète Marcel Thiry appelle « ce cri du cap le plus nord-nord-est de la France ».

La fragilité du fédéralisme n'est pas le propre du Québec et du Canada.

La Cour suprême

M. Jean Chrétien vient de choisir M. Michel Bastarache comme juge à la Cour suprême, même si le juge Gérard LaForest

qui prend sa retraite avait suggéré d'établir un processus d'examen transparent. Le nouveau juge était co-président du OUI au référendum de 1992 sur l'entente de Charlottetown. Il était membre de l'étude juridique de M. Chrétien à l'époque où ce dernier «rongeait son frein» après avoir été battu par M. Turner. Drôle de comité de sélection! Il faudra que l'homme ait une intégrité exceptionnelle et une inspiration providentielle pour juger l'appel du Gouvernement fédéral devant la Cour suprême comme contraire au droit à l'autodétermination.

L'invasion fédérale

Il y a au Canada plus de 4 400 administrations municipales qui forment le premier palier de gouvernement et qui, encore une fois sont les plus proches de la population. Qui consulter de mieux au sujet de n'importe quelle question, y compris celle de l'unité nationale? C'est la raison pour laquelle j'ai écrit à chacune des municipalités canadiennes pour leur demander leurs idées sur la façon de refaire du Canada un pays uni. (Inky Mark, député de Dauphin-Swan River, débats des Communes, 1^{er} octobre 1997, 324).

M. Mark croit donc que le Québec doit éternellement demeurer la colonie du Canada anglais. Et l'intervention auprès des municipalités est d'une arrogance provocatrice...

Les PME au Québec

Dans *La Minute de l'emploi* du Fonds de solidarité de novembre 1997, Pierre-André Julien, le penseur et l'animateur de la PME au Québec, démontre que

Au cours de la période 1979-1980 à 1994-1995, les PME ont créé au Québec beaucoup plus d'emplois que les grandes entreprises. De plus, diverses données indiquent que les PME continuent de partici-

per à la modernisation de l'économie québécoise et au développement de plusieurs régions...

Contrairement aux idées reçues, c'est plus de 40 % des PME québécoises qui survivent au moins cinq ans après leur création. De ce nombre, près de 20 % constituent de véritables moteurs de création d'emplois dont l'impact sur l'économie de certaines régions est très important.

Un ambassadeur sans réserve

L'ambassadeur du Canada en France, Jacques Roy, est payé pour représenter le pays en France. Sous les auspices du *Conseil pour l'unité canadienne*», le diplomate parcourt le Québec pour vanter le fédéralisme canadien. Il a prononcé des conférences à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Asbestos, Chicoutimi, Sept-Iles, Rimouski, New Richmond et Sainte-Anne-des-Monts, sa ville natale. Le ministère canadien des Affaires extérieures défraye les coûts de déplacements et de séjour de son ambassadeur. La diplomatie est devenue partisane et les contribuables paient la facture. (Nouvelle parue dans *Le Soleil*, 23 octobre 1997). La guerre est déclarée. Les fédéralistes sont en campagne. Les indépendantistes sont muets... en rangs dispersés et sans objectif qui sèmerait l'espérance... Ils vivent comme s'ils étaient en prison.

La vocation d'être humain

La *Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec* publie un message dans les journaux qui peut inspirer les relations quotidiennes dans tous les domaines de la vie:

Il y a dans le mot soigner quelque chose qui va bien au-delà du diagnostic, de la médication, de la technologie. Il y a cette capacité des infirmières de voir au-delà des symptômes, de comprendre par-delà les mots, de poser plus que des gestes. C'est quelque chose qui marque.

Quelque chose qui est unique. Indispensable même. La compassion, ça ne se prescrit pas.

La compassion, y pensons-nous plus d'une fois par mois?

Pour aider à lire le présent et à imaginer l'avenir
Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle

revue semestrielle (printemps-automne)
organe du Centre de recherche Lionel-Groulx
édité par Les Publications du Québec

Abonnement annuel : 35,00 \$; le numéro : 19,95 \$ (taxes non comprises)
vente et information :

Les Publications du Québec, C. P. 1005, Québec, Québec G1K 7B5
Téléphone : (418) 643-5150 Télécopieur : (418) 643-6177

Lectures

Nous avons reçu :

- ∞ **Michel Bernard**
L'utopie néolibérale, Éditions du Renouveau québécois et Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1997, 318 p.
- ∞ **Réal Bertrand**
Lionel Groulx, Collection célébrités, Lidec, 1997, 64 p.
- ∞ **Robert Boily, (sous la direction de)**
L'année politique au Québec, 1995-1996, Fides, 1997, 232 p.
- ∞ **Claude Boudreau, Serge Courville, Normand Séguin**
Atlas historique du Québec, le territoire, Presses de l'Université Laval, 1997.
- ∞ **Serge Cantin**
Ce pays comme un enfant, Collection la ligne du risque, L'Hexagone, 1997, 211 p.
- ∞ **Michel Chartrand**
Les dires d'un homme de parole, Lanctôt Éditeur, 1997, 341 p.
- ∞ **Gaston Cholette**
L'action internationale du Québec en matière linguistique, Presses de l'Université Laval, 1997, 197 p.

- ☞ **Arlette Corcos**
Montréal, les Juifs et l'école, Septentrion, 1997, 305 p.
- ☞ **Andrée Ferretti**
Le Parti Québécois: pour ou contre l'indépendance?, Lanctôt Éditeur 1996, 109 p.
- ☞ **Guy Frégault**
François Bigot, Administrateur français, Guérin, 415 p.
- ☞ **Clermont Gauthier, (sous la direction de)**
Pour une théorie pédagogique, Recherche contemporaine sur le savoir des enseignants, Presses de l'Université Laval, 1997, 352 p.
- ☞ **Pierre-André Julien et Martin Morin**
Mondialisation de l'économie et PME québécoises, Presses de l'Université du Québec, 1996, 204 p.
- ☞ **Odoric Jouve**
Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France, Bellarmin, 1996, 903 p.
- ☞ **Naïm Kattan**
Figures bibliques, Des patriarches aux prophètes, Guérin littérature, 1997, 169 p.
- ☞ **Michael Keating**
Les défis du nationalisme moderne, Québec, Catalogne, Écosse, Presses de l'Université de Montréal, 1997, 296 p.
- ☞ **Alain Lacombe**
Errol Bouchette, Fides, 1997, 237 p.
- ☞ **Jacques Lacoursière**
Histoire populaire du Québec, 1896 à 1960, T.4, Septentrion, 1997, 412 p.

- 
Gilles Lapointe
Paul-Émile Borduas, Collection Célébrités, Lidec, 1997, 64 p.
- 
Vincent Lemieux
La décentralisation, Collection Diagnostic, IQRC, 1997, 129 p.
- 
René Lévesque
Option Québec, Typo Essais, 1997, 354 p.
- 
Jacques Limoges
Le génie québécois, essai ontologique sur les idéaux identitaires d'un peuple, Louise Courteau Editrice, 1996, 222 p.
- 
André Lussier
Les visages de l'intolérance au Québec, Textes d'hier et d'aujourd'hui, Septentrion, 1997, 247 p.
- 
Israël Medresh
Le Montréal juif d'autrefois, Septentrion, 1997, 272 p.
- 
Marcel Martel
Le deuil d'un pays imaginé, Collection Amérique française, Presses de l'Université Ottawa, 1997, 203 p.
- 
Nelson Michaud
Praxis de la science politique, Presses de l'Université Laval, 1997, 245 p.
- 
Nous tous un soleil
Nos passés, notre avenir, Un projet d'éducation interculturelle, 1997, 129 p.
- 
France Normand
Naviguer le Saint-Laurent à la fin du XIX^e siècle, P.U.L., 1997, 296 p.

- ☞ **Jacques Parizeau**
Pour un Québec souverain, VLB éditeur, 1997, 355 p.
- ☞ **Maurice Pinard, Robert Bernier, Vincent Lemieux**
Un combat inachevé, Presses de l'Université du Québec, 1997, 368 p.
- ☞ **Paul-Émile Roy**
La magie de la lecture, Humanitas, 1996, 156 p.
- ☞ **Maurice Séguin**
Une histoire du Québec, Vision d'un prophète, Guérin, 1997, 215 p.
Histoire de deux nationalismes au Canada, Guérin, 1997, 452 p.
- ☞ **Donald Smith**
D'une nation à l'autre, Stanké, 1997, 166 p.
- ☞ **Maurice Tardif, Hélène Ziarko**
Continuités et ruptures dans la formation des maîtres au Québec, Presses de l'Université Laval, 1997, 299 p.
- ☞ **Françoise Tétu de Labsade**
Littérature et dialogue interculturel, Presses de l'Université Laval, 1997, 248 p.
- ☞ **Michel Tétu, (sous la direction de)**
L'année francophone internationale, AFI, 1997, 352 p.
- ☞ **Michel Vastel**
Lucien Bouchard, En attendant la suite..., Lanctôt Éditeur, 1996, 253 p.

Comptes rendus

Sommaire

- Le cycle de l'éclair* de Éleine Audet
par François Patenaude p. 113
- Une foi partagée* de Fernand Dumont
par Paul-Émile Roy p. 115

Éleine Audet

Le cycle de l'éclair, illustré par Jeannine Bouret, aux Éditions Le Loup de Gouttière, 1996, 95 p.

S'adonner à la lecture de poèmes est un exercice à la fois facile et périlleux. Facile parce que le lecteur n'a qu'à se laisser porter par la force des mots. Périlleux parce qu'interpréter, voire simplement s'immiscer dans l'univers d'un auteur est plus compliqué. Jusqu'où peut-on entrer dans l'univers d'un poète? Si un lecteur traverse un livre de poésie sans s'y enfoncer, si la surface des pages reste imperméable à sa déambulation, alors il n'a fait qu'une promenade au pays des mots. Si par contre il sent se dissoudre la barrière du papier sous ses pieds et que lentement ses

chevilles sont submergées par une nouvelle réalité, alors il baigne dans la poésie. Mais la question demeure entière: jusqu'où peut-on entrer dans l'univers d'un auteur? Jusqu'à hauteur des genoux? Plus haut, plus bas?

Les pages du *Cycle de l'éclair* ont été souples sous la pression de mes pas et je me suis fondu rapidement dans l'univers de l'auteure.

Élaine Audet est de ces poètes pour qui la poésie, bien qu'elle soit une nourriture de l'âme, tire sa substance de la réalité. Dans son recueil, où les femmes occupent la première place, nous sommes accueillis par un nom d'Amazone où «un désir de lumière courait dans les gènes comme une soif inextinguible». La mythologie se manifeste également dans les filles de Déméter où l'auteure s'interroge: «naîtront-elles enfin, ces filles de lumière et d'éclairs, de tant de cadavres d'amoureuses dans les sous-sols de la pensée et de folles enfermées dans les greniers de l'ambition?». La réponse contient une part d'ombre. Car si on peut lire plus loin «nous sommes de la lignée subversive des inoubliables, ardentes multiplicatrices d'énergie heureuse. Soustraites de l'histoire, nous annonçons le temps de l'amour, nos doigts créateurs dans la vibrante crinière du temps», un autre poème, ode aux sur-vivantes, rappelle, lui, le sort tragique des 14 jeunes femmes assassinées par un soir de décembre 1989 à la Polytechnique de Montréal.

Chez madame Audet les dimensions poétiques et politiques se rejoignent. Cela lui fait souhaiter «la saison de l'appartenance». Cette cinquième saison, qui nous verra sortir de notre état de colonisés. «Vienne la libre saison des vivants brisant les codes et les lois contre les paradis réducteurs, toujours venus d'ailleurs pour acheter notre âme avec des miroirs de pacotille». OUI, vivement la cinquième saison «l'attendue inattendue fendait la mer de nos défaites pour que les dépayés à la langue coupée que nous sommes devenus abordent l'autre rive d'eux-mêmes».

Le cycle de l'éclair c'est aussi l'amour, l'amitié, et toutes ces choses dont l'auteure nous entretient en des phrases aériennes et dépouillées, mais lourdes de sens; des enclumes déguisées en oiseaux.

À la question, jusqu'où peut-on entrer dans l'univers d'un auteur? Je réponds: cela dépend... mais dans l'univers d'Élaine Audet, je suis entré jusqu'à hauteur du cœur.

François Patenaude

Fernand Dumont

Une foi partagée, Bellarmin, Collection «L'Essentiel», 1996, 311 p.

Fernand Dumont confesse dès le point de départ qu'il n'est pas facile de parler de la foi dans le contexte actuel. Il a vu «s'effondrer une Église triomphante». Il a assisté au déclin de la chrétienté et a même participé à son procès. Mais la chrétienté n'est pas l'Église, ni la foi, et après les grands réaménagements provoqués par l'histoire, le croyant se retrouve en quelque sorte dans un nouveau paysage. Il a à formuler un nouveau langage, à traduire d'une façon nouvelle le contenu de sa foi.

Fernand Dumont se méfie de tout dogmatisme. Il ne considère pas la foi comme un système. Il ne veut imposer à personne ses convictions, mais se propose plutôt de partager une expérience et une espérance. Il s'adresse aux croyants mais aussi à ceux qui «cherchent à quoi vouer leur existence» (p. 12). Il avance modestement car il a conscience que «la foi est à peu près la seule expérience que l'on ne puisse confesser sans éprouver le sentiment de se hausser considérablement, en dépit de tout ce qu'il y a en soi de médiocre» (p. 13).

Je ne tenterai pas de résumer ce livre qui touche à tous les aspects de l'expérience chrétienne, qu'il s'agisse de la relation à Dieu, au monde, à l'Écriture Sainte. Qu'il s'agisse de la liturgie, de la tradition, de la culture. Fernand Dumont est un savant, un expert en histoire, en théologie, en sociologie, en philosophie. Sans recourir à un langage spécialisé, il utilise ses immenses connaissances; ou, si l'on préfère, c'est avec toute sa culture qu'il traite son sujet, pour notre plus grand bénéfice.

En le lisant, on prend conscience que la foi, l'expérience religieuse, n'est en rien étrangère à l'expérience humaine globale, bien au contraire. En précisant, par exemple, le sens de la tradition dans la vie de la foi, Dumont fait ressortir une dimension primordiale de la culture: «À l'instar des individus, les cultures se souviennent; c'est pourquoi les hommes racontent leur passé, écrivent leur histoire et sont ainsi conscients d'avoir une culture» (p. 223). De même, l'Église, qui n'a pas toujours bien perçu les mécanismes économiques, a pourtant, du fait même de ses options fondamentales, critiqué «la scission entre le monde économique et une noble vision de l'homme», ce qui reste «un des grands problèmes éthiques de notre époque» (p. 250). Fondamentalement, pour Dumont, la crise de la religion moderne est indissociable de la crise de la culture.

Son dernier chapitre porte sur le catholicisme québécois, qui fait partie de notre identité historique, qui a évolué comme le Québec, qui se cherche comme lui, qui hésite et s'interroge comme lui. Dumont nous pose beaucoup de questions, nous propose des réponses, et surtout des pistes de réflexion. Il fait preuve d'une grande lucidité, et en même temps d'une sérénité et d'un apaisement qui émanent de la profondeur même de sa foi.

Paul-Émile Roy

Courrier des lecteurs

Oublier Cité Libre

Devant l'aveuglement idéologique, devant la déclaration de guerre au sens littéral du terme, le partisan du débat d'idées ne peut que se sentir démuni. *Cité libre*, naguère, fut une tribune d'idées vivantes et nécessaires, même si souvent contestables. Relancée en 1991, elle fut pendant quatre ans le lieu de l'expression fédéraliste démocratique et ouverte à la discussion. Depuis la fin de l'année 1995, *Cité Libre*, sous la direction du couple Nemni, s'est transformée en bunker pour ultrafédéralistes incendiaires en préparation pour la lutte finale qui durera jusqu'à ce que le dernier nationaliste se soit tu. Aussi, aux démocrates, d'un côté comme de l'autre de la clôture, ne reste qu'une seule solution : oublier *Cité libre*.

Louis Cornellier, professeur



Une solution pour notre armée

J'ai toujours estimé que dépenser une partie importante du budget du pays pour la défense nationale (actuellement autour de 12 milliards \$ annuellement), est un des pires scandales de notre

histoire. Et aujourd'hui, avec les besoins criants dans tous les domaines, le chômage et la misère endémique généralisée, cette opinion est de plus en plus évidente : nous n'avons pas besoin de cette armée de 90 000 polichinelles... Nous n'avons pas besoin de toute cette quincaillerie super sophistiquée, de sous-marins nucléaires à 1 milliard \$ pièce, de chasseurs supersoniques à 50 millions \$ chacun et autres corvettes à un demi-milliard l'unité qui ne sont que des bébelles de luxe our notre armée de guignols oisifs... Il suffirait d'offrir la citoyenneté canadienne à 500 de ces soldats tchéchènes qui formeraient notre nouvelle armée...

Richard Saint-Louis, ingénieur



La représentation paritaire

Depuis toujours, le mouvement des femmes a réclamé une représentation politique paritaire et, comme moyen essentiel pour y arriver, la transformation du mode de scrutin actuel, uninominal à un tour, en mode de scrutin proportionnel. Une telle réforme a permis partout où elle existe une plus grande représentation des femmes et des groupes minoritaires. Il est possible ainsi d'obtenir le nombre de sièges correspondant au pourcentage de votes recueillis, par exemple, 40 sièges pour 40 % des voix. Le scrutin proportionnel permet aussi d'exiger que chaque parti présente un nombre égal de candidats et de candidates afin que les deux moitiés de l'humanité soient enfin équitablement représentées.

Élaine Audet



L'Hôpital Montfort

Avec la cynique indifférence d'un gouvernement fédéral qui ne se fait le « défenseur des minorités » que lorsque celles-ci ne parlent pas le français, l'Ontario vient de procéder à la fermeture camouflée de l'hôpital Montfort, seul hôpital francophone à l'ouest du Québec qui puisse servir d'assise à la formation d'un corps médical francophone et au maintien de services de santé en français dans cette région est-ontarienne qui, en plus d'être la terre d'accueil de la capitale soi-disant « bilingue » du Canada, est le foyer numériquement le plus important de la francophonie nord-américaine hors-Québec.

Jean-Paul Perrault, président
L'Impératif français



Une feuille d'érable

Dans un avis adressé à ses usagers, *Hydro-Québec*, que j'aime de tout mon cœur, a inséré une feuille d'érable en évidence. Pourquoi ne pas avoir introduit une fleur de lys? C'est un peu plus québécois, n'est-ce pas? S'il faut savoir « lire le compteur », il faut aussi comprendre ce que signifie l'identité québécoise.

Ronald Lavoie



L'Action nationale sur Internet

Grâce à un abonné de *L'Action nationale*, M. Guy Lemieux, les internautes ont accès à quelques informations sur la revue ainsi qu'à nos coordonnées. Il s'agit de son propre site qui est « en construction ».

Voici l'adresse: <http://pages.infinet.net/termic/action/>

Bonne navigation!



Migrations interprovinciales

Le Québec a perdu 25 555 personnes dans ses échanges avec les autres provinces au cours des cinq années précédant le recensement : ce solde résulte de 81 995 entrées de Canadiens des autres provinces venant au Québec et de 107 550 sorties de Québécois. La moitié des sortants habitaient Montréal. Le taux de sortie interprovinciale du Québec est le plus faible du Canada. Les deux tiers des sortants du Québec migrent en Ontario et 14 % en Colombie-Britannique.

Le Québec statistique,
60^e édition, 1995, pp. 52 et 180.



Notre dossier

LE PLEIN EMPLOI MYTHE OU RÉALITÉ?

**François Aubry
économiste
Service de la recherche de la CSN**

Le plein emploi, mythe ou réalité?

François Aubry

Au cœur de la Révolution industrielle du 18^e siècle, on constate une amélioration presque miraculeuse des instruments de production, accompagnée d'une dislocation catastrophique de la vie du peuple.

Karl Polanyi, *La Grande transformation*.

Nous assistons depuis une vingtaine d'années à une véritable mutation du système capitaliste. Les changements qui s'opèrent remettent en question les fondements du modèle de développement qui s'était étendu à la majorité des pays industrialisés au cours des trente années qui ont suivi la seconde guerre mondiale et dans lequel le travail salarié et le plein emploi tenaient une place centrale. La montée du chômage et de l'exclusion sociale ainsi que l'approfondissement des inégalités en sont sans doute les conséquences les plus dramatiques. Plusieurs ont longtemps considéré cette situation comme passagère ou conjoncturelle. Aujourd'hui, tous reconnaissent que

* Économiste, Service de la recherche de la CSN.

cette mutation est de nature structurelle en ceci qu'elle imprime à la société des changements profonds et durables.

Il n'est donc pas surprenant de voir se multiplier des ouvrages aux titres évocateurs: *La Fin du travail*, *L'Après salariat*, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, *L'Avenir du travail*, *Le Travail dans vingt ans*, *Le Travail, toujours moins ou autrement*, pour ne nommer que ceux-ci. Les auteurs de ces textes réfléchissent sur le sens des mutations qui transforment le travail salarié tant dans son contenu que dans ses formes. Certains d'entre eux annoncent ou réclament la fin du travail, d'autres appellent de tous leurs vœux un retour au plein emploi, d'autres encore plaident pour la substitution de la société de plein emploi par une société de pleine activité. La question du plein emploi est donc au cœur de ces analyses.

La forme de plein emploi que les sociétés capitalistes avancées ont recherchée au cours des trente ans qui ont suivi la dernière guerre mondiale est bel et bien chose du passé, à mon avis. J'estime également que l'emploi, salarié ou non, continuera encore longtemps à jouer un rôle intégrateur important dans notre société; cependant, certaines mutations dans le contenu et dans les formes du travail sont si profondes qu'elles rendent utopique tout retour à la situation antérieure de plein emploi.

Puisqu'il faudra bien s'entendre sur les termes, je compte clarifier dans la première partie de cet exposé les notions de travail salarié et de plein emploi. Dans une deuxième partie, je reviendrai rapidement sur les caractéristiques du contrat social d'après-guerre en insistant sur la place centrale qu'y occupaient le travail salarié et le plein emploi. Dans la troisième partie, je ferai un tour d'horizon des principales mutations en cours qui font que tout retour en arrière semble exclus. Dans la quatrième partie, il sera question de quelques impacts de ces mutations sur le marché du travail et sur le contenu du travail. Dans la dernière partie, enfin, je proposerai quelques grandes avenues de réformes nécessaires pour jeter les bases d'un nouveau contrat social.

I. Le plein emploi comme production historique

L'histoire du capitalisme, depuis le début de la révolution industrielle, est celle de luttes sociales qui ont abouti à la généralisation progressive d'un statut qui était inconnu auparavant, celui de salarié. C'est vers le milieu des années 1970 que le salariat a atteint son apogée dans les sociétés industrialisées les plus avancées; il englobait alors plus de 80 % de la force de travail. En 1976, au Québec, l'emploi salarié représentait 91 % de l'emploi total et l'emploi salarié à temps plein, 82 %.

On peut définir l'emploi salarié comme étant caractérisé par un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein entre un travailleur et un employeur unique. Règle générale, l'activité de travail se déroulait dans un lieu spécifique (usine, bureau) et dans le cadre d'un horaire fixe. Il était courant que le salarié travaille toute sa vie active pour un même employeur. Il va sans dire que l'extension de cette forme de travail à partir de la fin du 18^e siècle a transformé radicalement l'organisation traditionnelle de la vie sociale et économique.

Mais le salariat, tel qu'il s'est développé, particulièrement au cours du 20^e siècle, est beaucoup plus qu'un contrat de travail à durée indéterminée. En effet, un ensemble de droits et de protections s'est greffé au statut de salarié, ce qui a conféré à la personne qui en jouissait un statut social reconnu. Ce sont, entre autres, les droits à la syndicalisation, à la négociation, à des conditions de travail minimales, à des avantages sociaux (assurances, fonds de pension), qui furent acquis à travers la négociation collective ou les législations sociales et les lois régissant le travail. Le travail salarié s'est progressivement imposé comme norme sociale et comme principal mode d'intégration et de participation à la construction de la société.

Comme le souligne Dominique Méda, le travail n'a pas toujours été une « valeur », synonyme de surcroît de réalisation de soi et de lien social. Ces dernières conceptions sont nées en même

temps que le développement massif du travail industriel et de la diffusion du modèle du travail salarié¹. En d'autres mots « la place occupée par le travail dans notre organisation sociale est un résultat, un fait, et non une caractéristique structurelle des sociétés humaines ».²

La notion de plein emploi, elle, s'est imposée après la dernière guerre mondiale grâce aux thèses économiques de John Maynard Keynes. Le terme a été consacré par la publication en 1944 du Rapport Beveridge intitulé *Full Employment in a Free Society*. Le concept de « plein emploi » renvoie à deux réalités différentes bien qu'intimement liées.

La première réalité concerne les taux de chômage extrêmement faibles qu'ont connus les pays capitalistes avancés au cours des trente années d'après-guerre alors que, en dehors des cycles conjoncturels, le nombre d'emplois salariés était quasi suffisant pour absorber l'augmentation de la population active. Certes, il y avait du chômage, mais il ne touchait que les personnes en transition vers un nouvel emploi. Les économistes l'ont appelé — quel terme horrible — « chômage frictionnel ».

L'autre réalité qu'englobe la notion de « plein emploi » est à mon sens la plus importante. On peut la définir comme étant un objectif que s'étaient fixé plus ou moins explicitement les gouvernements auquel s'est greffé un espoir bien ancré dans la population de voir tout individu qui le désirait accéder au statut de salarié et de jouir des droits qui y étaient attachés. Le travail salarié et le plein emploi étaient bel et bien au cœur du contrat social d'après-guerre. C'est sur question que je vais maintenant tenter d'élaborer mon propos.

1. Méda, Dominique, « Le Travail à travers le temps, à travers les textes », in Boissonnat, Jean, *Le Travail dans vingt ans*, Odile Jacob, Paris, 1995, p. 327.

2. Méda, Dominique, « La Fin de la valeur travail ? » in Boisard P., Cohen D., Elbaum M. et al., *Le Travail, quel avenir ?*, Gallimard, 1997, p. 221.

II. Le contrat social d'après-guerre

Lorsque l'on examine l'économie des trente années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, on est immédiatement frappé par la vigueur de la croissance dont ont bénéficié les pays les plus industrialisés. Au Canada, le produit intérieur brut a augmenté en moyenne de plus de 5 % par année en termes réels au cours de cette période. Un tel taux n'a rien de banal : il signifie que le volume de la production et les revenus réels sont multipliés par deux à tous les quinze ans. Cela est d'autant plus exceptionnel que le taux moyen de croissance économique depuis le début de la révolution industrielle et au cours du présent siècle s'est situé à l'intérieur d'une fourchette de 1 à 2 %. Dans cette perspective, les taux de croissance économique actuels, qui sont de l'ordre de 1 à 2 %, représenteraient la norme plutôt que l'exception.

Alors comment expliquer la performance économique plus que robuste de l'après-guerre ? En fait, celle-ci trouve sa source dans une conjoncture où plusieurs facteurs étaient favorables : la reconstruction des pays européens et du Japon dévastés par la guerre, une forte croissance démographique, la libéralisation du commerce international, une certaine stabilité financière internationale sous domination américaine, les dépenses militaires engendrées par la guerre froide et, non le moindre, la mise en place d'un système économique fondé sur la production et la consommation de masse. C'est ainsi que les individus et les familles pouvaient, pour la première fois, faire l'achat d'une automobile, d'une résidence, de nombreux appareils ménagers, etc.

L'expansion d'après-guerre a donc été rendue possible grâce à une forte demande. Mais l'importante augmentation des gains de productivité dans les secteurs agricole et manufacturier doit également être prise en compte dans l'explication de la prospérité d'après-guerre. Cette hausse de la productivité était due, entre autres, à l'extension de la mécanisation et d'une forme d'organisation du travail, le taylorisme, celle-ci étant caractérisée par une

division de plus en plus poussée des tâches et une hiérarchisation du pouvoir dans l'entreprise.

Le contrat social d'après-guerre est issu de la lutte pour le partage de ces gains de productivité. Rétrospectivement, on peut considérer que ce contrat social a reposé sur quelques grands compromis entre les classes sociales et l'État.

Dans le domaine du travail, l'organisation du travail et la gestion de la production continuaient à relever du droit de gérance. Cependant, la négociation collective allait permettre le partage des gains de productivité, soit l'amélioration du niveau de vie des travailleuses et des travailleurs par l'augmentation des salaires, la bonification des avantages sociaux et la réduction du temps de travail.

La forte croissance économique et la persistance de gains de productivité élevés ont aussi permis, grâce entre autres aux pressions populaires, de mettre en place un filet de protection sociale composé des grands outils collectifs dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la sécurité du revenu. L'État providence voyait le jour, s'appuyant sur un autre compromis: en échange de prélèvements fiscaux ou de cotisations, les citoyennes et les citoyens allaient bénéficier d'un accès universel et gratuit à un certain nombre de grands services collectifs et à des programmes de sécurité du revenu. Il était entendu que ces services et programmes seraient gérés de manière centralisée par l'État.

Enfin, un large consensus a permis que l'État intervienne activement dans l'économie afin d'assurer un niveau d'activité économique qui garantirait le plein emploi. Les politiques monétaires, fiscales et budgétaires visaient le soutien de la demande et la régularisation des cycles économiques conjoncturels. C'était la mise en place dans chaque pays de ce qu'on a appelé l'État keynésien.

Mais la véritable toile de fond de l'ensemble de ces compromis était la prépondérance du travail salarié dans la société. Encore une fois, la forte demande et les gains de productivité élevés ont fait en sorte que le nombre d'emplois augmente rapidement et que les taux de chômage demeurent faibles, proche des niveaux de plein-emploi. Le développement du secteur des services, tant privés que publics, permettait d'accueillir un nombre croissant de personnes qui désiraient accéder au marché du travail. On assistait à un déclin relatif et absolu de l'artisanat et du travail autonome de même qu'à la généralisation de l'emploi salarié, caractérisé par un contrat de travail à durée indéterminée et à plein temps.

Les faibles taux de chômage et les gains importants de productivité, d'une part, et la montée du syndicalisme, d'autre part, ont donc permis aux travailleuses et aux travailleurs de bénéficier d'importantes augmentations de pouvoir d'achat, de diminutions non moins importantes de leur temps de travail ainsi que de nombreux avantages sociaux liés à leur statut de salarié dans l'entreprise (assurances collectives, fonds de pension). Les lois sociales ont aussi permis d'étendre graduellement ces avantages à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Enfin, le travail salarié tel que nous l'avons défini au début de cet exposé constituait la forme principale de distribution des revenus mais aussi des statuts et des droits dans la société. Ainsi, c'est principalement par le travail salarié que s'opérait la socialisation des individus et que s'acquerrait le droit à la citoyenneté. Et c'est à travers l'État providence que se déployaient les mécanismes de solidarité autrefois assurés par la famille et la communauté. Ce modèle fonctionnait, mais il était tout de même parsemé de nombreuses injustices et de diverses formes d'exclusion.

D'abord, la société salariale était le théâtre de luttes sociales, violentes parfois, engendrées par la persistance de nombreuses injustices et inégalités entre différentes classes sociales et couches de la population, entre hommes et femmes. De plus, la production

et la consommation de masse s'étendaient au détriment de la qualité de l'environnement.

Ensuite, ce modèle reposait sur un certain nombre d'exclusions. En effet, jusqu'à la fin des années 1960, la très grande majorité des femmes n'avaient pas accès au marché du travail. Dans l'entreprise, règle générale, les salarié-es étaient exclus de tout contrôle sur l'organisation de leur travail et de toute influence sur les finalités de l'entreprise. Dans la sphère sociale, enfin, les citoyennes et les citoyens n'exerçaient que très peu de contrôle direct sur la gestion et l'orientation des grands services publics.

Néanmoins, l'emploi salarié était au rendez-vous, les taux de chômage demeuraient faibles et le niveau de vie de la grande majorité de la population s'améliorait constamment. Pour reprendre une image du sociologue français Robert Castel dans sa monumentale *Chronique du salariat*: «Une lame de fond paraissait emporter la société salariale et tirait vers le haut l'ensemble de la structure sociale».³ Pour la grande majorité de la population l'avenir semblait prometteur et l'amélioration du sort des générations futures paraissait assurée.

Voici comment Robert Castel décrit aussi la dynamique inhérente à ce modèle de développement:

*Il a donc bien existé une puissante synergie entre la croissance économique avec son corollaire, le quasi-plein-emploi, et le développement des droits du travail et de la protection sociale. La société salariale paraissait suivre une trajectoire ascendante qui, d'un même mouvement, assurait l'enrichissement collectif et promouvait une meilleure répartition des opportunités et des garanties.*⁴

L'économie et le social s'articulaient donc à l'intérieur d'un cercle vertueux: la croissance économique et le partage des

3. Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p. 384.

4. *Ibid.*, p. 384.

gains de productivité permettaient une redistribution des revenus qui se traduisait par une amélioration du pouvoir d'achat des familles et la consolidation du filet de sécurité sociale. Ce filet de sécurité sociale permettait de soutenir la demande pour les biens et les services alors que les grands outils collectifs dans les domaines de la santé et de l'éducation contribuaient à améliorer la productivité de la force de travail. Progrès économique et progrès social allaient de pair et s'alimentaient l'un l'autre.

À partir des années 1970, ce cercle vertueux s'est brisé. Non seulement la croissance économique s'est-elle essoufflée, mais au lieu d'engendrer, comme auparavant, de la cohésion sociale, elle a produit de plus en plus d'exclusion et d'inégalités; en témoigne la montée du chômage, de la précarité et de l'insécurité économique dans tous les pays industrialisés.

III. Crise et mutations

Depuis le milieu des années 1970, plusieurs changements d'ordre économique, social, culturel et politique ont eu pour effet de remettre en question les principaux compromis sur lesquels s'était édifiée la société salariale, tant celui entre le capital et le travail que ceux qui constituent les fondements de l'État providence et de l'État keynésien. Il n'est pas possible, dans le cadre de cet exposé, d'aborder longuement les origines de cette crise, qui fait d'ailleurs l'objet d'une imposante littérature. Il peut être utile cependant de rappeler brièvement un certain nombre de facteurs qui sont le plus souvent invoqués: l'essoufflement de la croissance économique, une concurrence internationale accrue, la révolution informationnelle et le partage inéquitable des gains de productivité

A. Essoufflement de la croissance économique

Depuis le milieu des années 1970, le taux de croissance économique a diminué de manière constante. Au Canada, de plus de 5 % qu'il était au cours des années 50 et 60, il a progressivement

ralenti pour se situer en moyenne à environ 2 % au cours de la présente décennie. Plusieurs facteurs qui avaient nourri la forte croissance d'après guerre ont disparu. D'abord, la reconstruction des pays dévastés par la guerre est depuis longtemps achevée. Ensuite, la demande pour les biens de consommation s'est transformée au cours des ans. On est passé d'une demande de première acquisition (maisons, automobile, électroménagers) à une demande de remplacement. De plus, malgré la prolifération de nouveaux biens de consommation, aucun produit important n'a su remplacer l'automobile comme élément d'entraînement de l'économie tout entière. Enfin, le ralentissement de la demande pour les biens de consommation a été accentué par la diminution des taux de croissance de la population et par le vieillissement de la population, la stagnation des salaires et les hausses du chômage qui ont accompagné le ralentissement économique. Les politiques macro-économiques inspirées par l'idéologie néolibérale depuis le milieu des années 1980, tels le monétarisme et la réduction du rôle de l'État, ont fortement contribué au ralentissement économique dans tous les pays industrialisés. Le ralentissement de la croissance au Canada ressort clairement du Tableau I.

Compte tenu des mutations en cours, il n'est pas possible de compter surtout sur une reprise de la croissance pour solutionner le problème de l'exclusion. Bien au contraire, rien n'indique un changement en profondeur des tendances actuelles à moyen terme. Les prévisions de croissance économique les plus optimistes misent, pour les prochaines années, sur un taux de croissance réelle ne dépassant pas 3 %, ce qui ne peut faire reculer le chômage.⁵

5. À titre d'illustration, le budget 1995-1996 du gouvernement du Québec prévoyait qu'avec de tels taux de croissance (3,3 % en 1995 puis 2,2 % pour les années 1996 à 1998), la création nette d'emplois au Québec devrait être de 66 000 en 1995, puis de 40 000 par année pour les années 1996, 1997 et 1998, suffisant à peine à stabiliser le chômage au taux officiel de 11,7 %. On sait aujourd'hui que même ces prévisions se sont avérées trop optimistes.

Tableau I
Quelques indicateurs du contexte économique
canadien, 1950-1997

Période	Croissance annuelle du PIB réel	Croissance annuelle de l'emploi	Taux de chômage
1950-1959	5,2%	3,3%	4,2%
1960-1969	5,2%	2,9%	5,1%
1970-1979	4,7%	2,8%	6,7%
1980-1989	3,1%	2,1%	9,3%
1990-1998*	2,1%	0,9%	9,9%

* Moyenne calculée en tenant compte des prévisions de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (juin 1997). Par ailleurs, dans le document publié à l'occasion de la conférence sur le devenir social et économique du Québec en mars 1996 (*Un Québec de responsabilité et de solidarité*, p. 34), le gouvernement du Québec faisait état d'une prévision de croissance annuelle moyenne du PIB réel de 1,8 % et de l'emploi de 0,8 % pour la période 1990-2000.

B. Une plus grande concurrence internationale

Aujourd'hui, la mondialisation de la production, des échanges et des investissements entraîne une concurrence internationale accrue et une lutte sans fin pour une meilleure compétitivité. On assiste à des déplacements d'activités dans le but de conquérir de nouveaux marchés ou pour profiter de bas coûts de main-d'œuvre ou d'énergie, d'avantages fiscaux, de faibles protections sociales ou de normes environnementales déficientes. Les nouvelles technologies de l'information et des communications accélèrent le processus. Les entreprises peuvent plus facilement réorganiser leurs opérations dans un système mondialisé de production et déplacer des emplois un peu partout dans le monde.

C'est aussi sur fond de mondialisation que plusieurs grandes entreprises se restructurent et tentent par tous les moyens de diminuer leurs coûts salariaux et d'introduire plus de flexibilité dans leurs opérations. On procède à des mises à pied massives afin

de maintenir ou d'augmenter, le plus souvent à court terme, le rendement des investissements des actionnaires.

Enfin, la déréglementation du capital financier constitue un autre aspect de la mondialisation qui a transformé en profondeur le paysage économique de ces dernières années. Grâce aux technologies de l'information, on assiste à un développement prodigieux du système financier international. En effet, chaque jour, des sommes équivalant à plus de 1500 milliards de dollars américains sont échangées sur les marchés internationaux, dont plus de 90 % sont à la recherche de gains spéculatifs à court terme. Les États nationaux sont de plus en plus à la merci de ces mouvements spéculatifs.

C. La révolution informationnelle

Le déclin de la croissance économique à partir des années 1970 s'est accompagné d'une diminution non moins importante des gains de productivité. En effet, il semble que les gains de productivité engendrés par l'application de la division taylorienne du travail aient atteint leur limite à compter de la fin des années 1960. Les coûts de non-qualité étaient en hausse et le mouvement ouvrier résistait de plus en plus ouvertement à cette organisation du travail déshumanisante. Cette contestation se manifestait par des taux d'absentéisme élevés et des conflits de travail de plus en plus nombreux.

Depuis le début des années 1990, après une période de faibles taux de productivité, on assiste dans plusieurs pays industrialisés à un renversement de situation dans plusieurs secteurs d'activités. Les nouvelles technologies de l'information, leur développement, leur pénétration rapide dans presque tous les secteurs d'activité, incluant celui des services, ainsi que les restructurations d'entreprises qu'elles peuvent susciter, commencent à avoir des impacts significatifs sur la productivité et détruisent des milliers d'emplois.

Malgré la détérioration continue de la situation, certains soutiennent que des emplois seront créés en nombre suffisant dans les secteurs de haute technologie — ce qu'on nomme la « nouvelle économie » — pour contrebalancer les pertes dans les secteurs traditionnels. Une étude récente du ministère de l'Industrie, du Commerce de la Science et de la Technologie confirme que l'emploi dans les secteurs dits de haute valeur ajoutée est en croissance : « ... la variation de l'emploi dans les industries de haute technologie se traduit par une hausse annuelle de 3,3 % de 1976 à 1992 ; ceci contraste avec la diminution de 1,1 % pour l'ensemble du secteur manufacturier ». ⁶ Comme on peut le constater, ces mêmes secteurs se restructurent constamment et créent peu d'emplois, enfin, pas suffisamment pour compenser les pertes massives d'emplois dans les secteurs en régression. Les nouvelles technologies s'appliquent dorénavant dans presque tous les secteurs incluant celui des services ; il n'existe pas à l'intérieur de l'économie marchande de nouveau secteur, comme ce fut le cas avec le secteur des services privés et publics, pour accueillir les nombreuses victimes de ces transformations.

D. Une distribution inéquitable des gains de productivité

Les observateurs qui misent sur un accroissement des gains de productivité pour relancer la croissance et l'emploi invoquent constamment la période des Trente glorieuses au cours de laquelle des taux de croissance économique élevés allaient de pair avec des gains de productivité importants et de faibles taux de chômage. Or, le contrat social d'après-guerre était fondé sur un partage des gains de productivité qui a engendré des augmentations de pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs, une

6. MICST, *Évolution structurelle du secteur manufacturier du Québec*, mars 1996, p. 20. Une étude semblable effectuée par le Mouvement Desjardins indique que de 1976 à 1992, 12,200 emplois ont été créés dans le secteur manufacturier moderne alors que 56 400 ont été perdus dans le reste du secteur manufacturier. *Bulletin En Perspective*, vol. 3 n° 8.

réduction de leur temps de travail, la mise en place et le développement de programmes de sécurité du revenu qui soutenaient l'activité économique et la création d'emplois.

L'expérience des Trente glorieuses ne démontre-t-elle pas que la manière dont les gains de productivité sont distribués dans la société est tout aussi importante que ces gains eux-mêmes? Pourtant, depuis le début des années 1980, on a assisté à une redistribution des pouvoirs et des revenus dans la société au profit du capital financier. Malgré l'augmentation, plus faible mais néanmoins réelle, des gains de productivité pendant cette période, le pouvoir d'achat de la majorité de la population a stagné, le temps de travail n'a pas diminué et les programmes de sécurité du revenu ont été soumis à de nombreuses compressions.

IV. L'effritement de la société salariale

On assiste depuis vingt ans à un effritement graduel de la société salariale qui se manifeste par une augmentation sans précédent du chômage et de la précarité.

A. La montée du chômage et de l'exclusion

Lorsque les taux de chômage étaient faibles, les gains de productivité élevés et la croissance économique forte, la grande majorité de la population voyait son niveau de vie augmenter. Le chômage était plutôt un phénomène temporaire et de courte durée. En quelques décennies, au Québec, nous sommes passés à une situation où le chômage prend de plus en plus un caractère permanent et touche, bon an mal an, pratiquement un cinquième de la population en âge de travailler.

Le phénomène de l'exclusion s'étend graduellement à tous les groupes d'âge, à presque toutes les couches de la société et à presque tous les statuts socioprofessionnels. Il touche plus particulièrement certaines catégories de la population, comme les jeunes et les familles monoparentales.

B. La précarisation de l'emploi

Parallèlement à l'accroissement du chômage, on assiste à une précarisation grandissante des emplois et à une diminution de la part de l'emploi salarié traditionnel; c'est ce que dévoilent les quelques indicateurs présentés au Tableau 2.

Tableau 2
L'effritement de la société salariale
Quelques indicateurs, Québec, 1976 et 1994

	1976	1994
Taux de chômage	8,7%	12,2%
Semaines de chômage	16,4	28,7
Ménages à l'aide sociale	218 774	472 939
Personnes dépendant de l'aide sociale	435 231	787 159
Emplois salariés (% de l'emploi total)	90,9%	85,6%
à plein temps	81,8%	68,4%
à temps partiel	9,1%	17,2%
Personnes travaillant entre 35 et 40 h/sem	67,1%	58,4%
Emplois autonomes	9,1%	14,4%
Personnes cumulant deux emplois et plus	1,5%	2,9%

Sources: Statistique Canada, ministère de l'Emploi du Québec, ministère de la Sécurité du revenu du Québec.

Depuis vingt ans, on assiste à la flexibilisation croissante des modes de production des entreprises, ce qui a pour effet de modifier en profondeur les caractéristiques du marché du travail et de l'emploi salarié. Ce sont:

- 1) La multiplication des statuts: diminution des emplois permanents et développement du travail autonome, des emplois temporaires, à la pige et à contrat, des stages et des mesures d'employabilité. Depuis 1976, au Québec, le quart des nouveaux emplois est détenu par des travailleurs et des travailleuses autonomes. De 1989 à 1996,

75 % des emplois créés au Canada ont été des emplois autonomes.⁷

- 2) La flexibilisation des horaires de travail: recul du travail à plein temps et développement du travail à temps partiel, irrégulier et sur appel, avec heures brisées ou horaires flexibles; en 1991, un emploi sur cinq dans les entreprises québécoises était à temps partiel.⁸
- 3) La fragmentation du temps de travail: formation en cours d'emploi, congé d'éducation, pré-retraite, retraite progressive, multiplication des congés avec ou sans solde.
- 4) La diversification des formes de rémunération: salaire au rendement, participation aux bénéfices, double échelle de salaire, bonis collectifs ou individuels, sommes forfaitaires, actions, options d'achat d'actions (cadres et professionnels).
- 5) L'accroissement des écarts de revenu entre cadres et directions d'entreprises et main-d'œuvre salariée, entre main-d'œuvre qualifiée et main-d'œuvre non qualifiée⁹, entre inclus et exclus.
- 6) La diversification des lieux de travail: à domicile, chez les fournisseurs, chez les clients, en automobile, etc.

La flexibilisation affecte à des degrés divers la majorité des milieux de travail, mais elle se répand d'autant plus rapidement que le traitement et la manipulation de l'information jouent un rôle important dans les processus de production. Il s'agit des

7. Picot, Garnett et Zhengxi, Lin, *Les Canadiens sont-ils plus susceptibles de perdre leur emploi au cours des années 1990?*, Statistique Canada, Direction des études analytiques, août 1997, p. 27.

8. Pold, H., « Des Emplois, encore des emplois! » in Statistique Canada, *L'Emploi et le revenu en perspectives*, automne 1994.

9. Morissette, René et Bérubé, Charles, *Aspects longitudinaux de l'inégalité des revenus au Canada*, Statistique Canada, Document de recherche n° 94, 1996.

secteurs d'activité qui se développent le plus rapidement aujourd'hui¹⁰.

Selon une étude récente d'Industrie Canada, la croissance de l'emploi dans les industries à forte intensité de savoir a été de presque deux fois et demie plus élevée que celle des industries à faible concentration de savoir. Même si ces activités ne sont responsables que de 15 % de l'emploi total au Canada¹¹, on peut tout de même s'attendre à une accélération du processus de flexibilisation dans les années à venir. À titre d'exemple, citons le cas de la région de la Silicon Valley aux États-Unis, qui est bien connue pour sa grande concentration d'entreprises de haute technologie. Une étude de l'évolution du marché du travail dans cette région pour la période 1984-1995 démontre que 40 % de l'emploi total est de nature temporaire (agences de placement, contrats de gré à gré, etc.) et que ce type d'emploi augmente cinq fois plus vite que l'emploi total. Les auteurs avancent que « ... à mesure que la technologie de l'information et la flexibilité de la production gagnent du terrain partout dans le monde, les changements observés dans la Silicon Valley pourraient donner une idée des orientations que prendront ailleurs les relations professionnelles »¹².

Si les formes et les contours du travail se modifient, les nouvelles technologies de l'information et les nouvelles formes d'organisation du travail transforment aussi le contenu du travail. Tout ce que le travail humain comporte de mécanique et de répétitif, donc d'uniformisable, aura de plus en plus tendance à être effectué par des dispositifs techniques et informatiques. Selon

10. Selon la revue *Fortune* (29 septembre 1997) parmi les 100 entreprises américaines dont le taux de croissance est le plus important pas moins de 35 appartiennent au secteur de la haute technologie.

11. Geda, Surendra et Massé, Philippe, *Performance de l'emploi dans l'économie du savoir*, Industrie Canada, Document de travail n° 14, 1996.

12. Carnoy, Martin, Castells, Manuel et Brenner, Chris, « Les Marchés de l'emploi et les pratiques en matière d'emploi à l'ère de la flexibilité: étude de cas de la Silicon Valley » in *Revue internationale du travail*, Vo. 136, n° 1, p. 30.

Jeremy Rifkin, plus de 75 % des travailleurs des pays industrialisés effectuent du travail de cette nature¹³ et sont donc, théoriquement, susceptibles un jour d'être déplacés par de la technologie.

C'est ainsi que Bernard Perret peut affirmer: «L'activité humaine devrait tendre à se spécialiser dans ce qui fait sa spécificité par rapport aux machines».¹⁴ Cette spécificité tient à la créativité du cerveau humain liée à ses facultés d'abstraction et d'imagination, à sa capacité de prendre en charge l'incertitude, d'entrer en relation, en communication et en sympathie avec ses semblables, de comprendre et de combler leurs besoins, enfin de susciter leur confiance.¹⁵

V. Quelques pistes pour un nouveau contrat social

Les transformations du travail et du marché du travail sont à la fois extrêmement profondes et rapides. Mais ces changements annoncent-ils pour autant la fin du travail? Si nous nous plaçons dans une perspective à long terme, c'est-à-dire cinquante ou cent ans, peut-être le travail sous forme d'emploi aura-t-il perdu une grande part de son pouvoir intégrateur ou de son importance comme norme sociale. Mais cela est loin d'être inéluctable. Rappelons que depuis une centaine d'années, malgré le fait que le temps de travail a diminué de moitié et qu'il ne représente plus aujourd'hui qu'environ 15 % de la vie éveillée d'une personne qui travaille à plein temps tout au long de sa vie active, l'importance du travail salarié comme force intégratrice et comme norme sociale ne semble pas avoir diminué sensiblement. Il semble même que l'augmentation du chômage au cours des vingt

13. Rifkin, Jeremy, *La Fin du travail*, Éditions Boréal, Montréal, 1996, p. 24.

14. Perret, Bernard, «L'Avenir du travail: des tendances contradictoires» in Boisard P., Cohen D., Elbaum M. et al., *Le Travail, quel avenir?*, Gallimard, Paris, 1997, p. 18.

15. *Ibid.*, pp. 19-20.

dernières années ait contribué au renforcement de la norme salariale, tant pour les personnes qui détiennent un emploi que pour celles qui en sont privées. L'insécurité des uns et le désespoir des autres semblent concourir à augmenter la valeur de l'emploi.

Il faut cependant se rendre à l'évidence. Le salariat et le plein emploi basé sur le travail salarié, tels que nous les avons connus au cours des « Trente glorieuses », sont bel et bien choses du passé et aucune nostalgie ne saurait les ressusciter. Un certain nombre de changements semblent en effet permanents. C'est le cas entre autres de la mondialisation, de la flexibilisation des modes de production et des innovations technologiques qui vont continuer à transformer le fonctionnement des entreprises, en conséquence les formes et le contenu du travail-emploi.

Ceci étant dit, il n'est pas inéluctable que davantage de flexibilité et de progrès technologiques se traduisent par plus d'insécurité, de chômage et d'inégalités et que la mondialisation s'accompagne d'une absence de toute régulation.

L'histoire du capitalisme depuis le début de la révolution industrielle n'est-elle pas aussi celle du remplacement des anciennes formes de solidarité et de sécurité par de nouvelles ? La place centrale du travail salarié et du plein emploi dans le contrat social d'après-guerre ne reposait-elle pas sur la sécurité, la dignité et la reconnaissance sociale qu'ils assuraient et sans lesquelles une réelle citoyenneté ne peut être qu'une illusion ? Il faut bien reconnaître avec Dominique Schnapper, qui affirme, dans *Contre la fin du travail*, que « la citoyenneté n'a pas de sens pour celui qui ne mange pas à sa faim ou qui ne vit pas dans des conditions matérielles suffisantes pour assurer sa dignité — d'autant que nous vivons dans une société productiviste ».¹⁶

Il nous semble évident que les gains de productivité que générera la révolution informationnelle continueront à réduire le

16. Schnapper, Dominique, *Contre la fin du travail*, Textuel, Paris, 1997, p. 107.

temps social nécessaire à la production marchande des biens et des services, probablement à un rythme accéléré. Deux questions peuvent alors être posées. Comment ces gains de productivité seront-ils distribués dans la société? Le modèle de redistribution qui sera mis en œuvre permettra-t-il de renforcer la cohésion sociale en réduisant l'insécurité, en prévenant les différentes formes d'exclusion, en restreignant les inégalités et en les contenant à l'intérieur de limites acceptables ou, au contraire, contribuera-t-il, comme c'est le cas actuellement, à approfondir la fracture sociale?

Depuis vingt ans maintenant, la gestion de l'économie mondiale est prise en charge par des gouvernements et des institutions qui s'inspirent largement de l'idéologie du marché autorégulateur. On insiste sur la nécessité que les économies et les institutions nationales et internationales s'adaptent aux forces du marché. On préconise de diminuer les rigidités du marché du travail par la déréglementation et l'affaiblissement des protections sociales. On propose des réformes qui limitent encore davantage l'autonomie des États-nations sans même que ne soit envisagée l'émergence de nouvelles institutions démocratiques au niveau international. Il s'agit là du projet d'idéologues qui voient dans le marché autorégulateur la façon la plus efficace de distribuer les pouvoirs et les ressources dans la société. Or, l'histoire du capitalisme a fait la preuve que le marché laissé à lui-même a un effet destructeur sur la société, comme ce fut le cas au 19^e siècle lorsque la révolution industrielle anéantissait les mécanismes de solidarité de la société traditionnelle.

Karl Polanyi a décrit ainsi les forces qui se déchaînaient en Angleterre au 19^e siècle:

Mais rien ne sauva le petit peuple d'Angleterre du choc de la Révolution industrielle. Une foi aveugle dans le progrès spontané s'était emparée des esprits, et les plus éclairés parmi eux hâtèrent avec le fanatisme des sectaires un changement social sans limites et sans

*règles. Les effets que celui-ci eut sur la vie des gens dépassèrent en horreur toute description. Au vrai, la société aurait été anéantie, n'eussent été les contre-mouvements protecteurs qui amortirent l'action de ce mécanisme autodestructeur.*¹⁷

Pouvons-nous échapper à cette règle ? « Tous ceux qui ont prôné le démantèlement de l'État providence et la dérégularisation sans condition défendent encore aujourd'hui cette utopie d'un marché autorégulé. »¹⁸ En fait, l'histoire du capitalisme est tout autant celle de l'extension de la sphère marchande que celle de la réaction de la société pour se protéger contre l'effet destructeur des forces du marché lorsque laissées à elles-mêmes. Ce fut le cas au cours de la première moitié de ce siècle lorsque les États ont tenté de se protéger contre les effets déstabilisateurs du marché. C'est ainsi que le décrit le sociologue Ulrich Beck :

*... les droits fondamentaux dans le domaine social et économique ont permis de dompter le capitalisme. Ces droits n'étaient pas un bienfait généreux que l'on peut abandonner lorsque la situation devient difficile. Ils étaient au contraire la réponse aux conflits sociaux difficiles et à l'échec de la démocratie dans l'Europe des années vingt.*¹⁹

Ainsi, la poursuite d'un projet néolibéral axé sur le libre fonctionnement des forces du marché ne peut mener qu'à davantage d'exclusion et d'inégalités sociales de même qu'à un grave déficit démocratique. Il serait naïf de considérer les changements en cours comme étant de nature conjoncturelle et de continuer à miser sur un retour éventuel de la croissance économique pour solutionner les problèmes d'exclusion et d'inégalités. Une telle attitude attentiste ne ferait que contribuer à l'approfondissement

17. Polanyi, Karl, *La Grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1983, pp. 111-112.

18. Martin, Hans-Peter et Schumann, Harald, *Les Pièges de la mondialisation*, Solin-Actes Sud, 1997, p. 294.

19. *Ibid.*

des inéquités et accélérer la main-mise du marché sur l'ensemble des relations humaines et sociales. Elle ne ferait que reporter à plus tard des réformes qui nécessitent des actions immédiates.

Il y a donc urgence de procéder à un certain nombre de réformes. Non pas, comme le prétendent les chantres néolibéraux, en vue d'éliminer les soi-disant rigidités qui nuisent au libre jeu des forces du marché, mais plutôt dans le but d'encadrer les forces du marché et d'adapter nos lois et nos institutions de sorte qu'elles favorisent une plus grande cohésion sociale et une citoyenneté plus active.

Premièrement, il est urgent de protéger et de sécuriser les individus et les familles qui sont les plus vulnérables aux bouleversements en cours. C'est pour cette raison que la clause d'appauvrissement zéro proposée par les organismes communautaires lors du dernier sommet socio-économique aurait dû faire l'objet d'un large consensus. Une société qui produit encore beaucoup de richesse ne doit-elle pas donner aux plus démunis un semblable message de soutien et de solidarité?

Deuxièmement, il faut tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'intégrer le marché du travail. En effet, le travail-emploi représentera encore longtemps le moyen privilégié pour les individus de se valoriser et de participer à la vie sociale. Mais comme la croissance économique ne suffira pas à engendrer suffisamment d'emplois pour toute la population active, il conviendrait de multiplier les efforts en vue de réduire et de partager le temps de travail et de développer des emplois dans le secteur de l'économie sociale en réponse à de nombreux besoins laissés en plan: l'aide aux personnes, la protection de l'environnement, la culture, les loisirs...²⁰

Troisièmement, il faut agir contre le développement des emplois précaires de même qu'adapter nos mécanismes de

20. Aubry, François et Charest, Jean, *Développer l'économie solidaire, éléments d'orientation*, CSN, 1995.

sécurité et de protection sociale aux nouvelles réalités du marché du travail. Pour éviter l'expulsion des salarié-es hors de l'entreprise, il faudra tenter de répondre aux besoins réels de flexibilité croissante des entreprises par des modifications à l'organisation du travail qui soient à la fois enrichissantes et qualifiantes pour les salarié-es.

Nos lois et nos institutions relevant du droit du travail et de la sécurité du revenu ayant été conçues dans le cadre d'une société industrielle et salariale, celles-ci sont de moins en moins adaptées aux nouvelles réalités, soit le travail autonome ou l'emploi temporaire ou à temps partiel. Des réformes au Code du travail et à la Loi des normes du travail s'imposent donc.

Notre filet de protection sociale devra aussi être revu. Comme le souligne Alain Lebaude :

*Clairement, on ne peut plus avoir un système de protection sociale assis sur les salaires quand ceux-ci deviennent moins nombreux, se fragmentent, et que les besoins se sont déplacés avec le contenu de l'activité économique.*²¹

L'absence de telles protections (assurance-chômage, assurances sociales, fonds de pension, etc.) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs temporaires et à temps partiel de même que les pigistes est partiellement responsable de la situation précaire d'une portion grandissante de la population. Les transformations du marché du travail appellent donc à une plus grande universalisation des protections sociales, ceci à l'encontre de la tendance lourde des dernières années.²² La question du revenu

21. Alain Lebaude, *Le Travail: toujours moins ou autrement*, Le Monde-Éditions, Paris, 1997, p. 268.

22. La mise en place au Québec d'un régime universel d'assurance-médicaments constitue une exception importante à cette tendance. Si elle avait été soumise à une clause d'appauvrissement zéro, certaines iniquités dans sa mise en application auraient été évitées.

inconditionnel de citoyenneté devrait aussi faire l'objet d'une réflexion et de discussions.

Quatrièmement, compte tenu de la diminution constante du temps de travail socialement nécessaire, il importe dès maintenant d'orchestrer le passage à une société dans laquelle le rôle intégrateur du travail-emploi s'estompera. On peut raisonnablement faire l'hypothèse que la norme du travail salarié s'est maintenue malgré le fait que le temps de travail ait diminué de manière spectaculaire depuis deux siècles parce que, pour la majorité des individus, d'autres activités qui auraient pu remplacer le travail salarié comme mode de valorisation de soi, de créativité, de socialisation, de reconnaissance et d'autonomie en dehors de la sphère marchande et de la consommation, ont tardé à émerger. Il sera donc nécessaire de consacrer des énergies à activer la société civile, à créer et à protéger des espaces hors de la sphère marchande pour permettre une plus grande participation à la vie associative et civique, à des activités culturelles, artisanales et d'autoproduction.

Cinquièmement, nous devons œuvrer à réformer les institutions internationales et à instaurer de nouvelles institutions démocratiques. La mondialisation doit mener à des liens de solidarité beaucoup plus forts entre les mouvements sociaux. Des efforts importants devront être déployés pour mettre en place des nouvelles institutions internationales qui s'inspirent de valeurs de coopération plutôt que de compétition. De plus en plus de voix s'élèvent contre les conséquences de l'exacerbation de la concurrence, comme en fait foi le rapport du Groupe de Lisbonne qui dénonce les conséquences désastreuses sur les sociétés d'une stratégie axée uniquement sur la recherche d'une plus grande compétitivité.

D'autres voix, de plus en plus nombreuses, se font entendre pour assortir les traités internationaux de clauses sociales et environnementales et pour démocratiser les grandes institutions

internationales, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. La tenue de divers sommets mondiaux sur des questions telles que l'environnement ou la condition des femmes témoigne d'une conscience planétaire quant à la nécessité de maîtriser les changements en cours. Enfin, devant l'instabilité financière grandissante et les dangers d'une crise financière internationale majeure, la réglementation du secteur financier international semble faire l'objet d'une volonté d'intervenir au sein même de la classe politique de plusieurs pays industrialisés. La proposition de l'économiste Tobin de taxer les mouvements financiers spéculatifs continue à faire son chemin. Nous devons exiger que nos gouvernements travaillent en ce sens.

L'argument voulant que, en cette ère de mondialisation, les États nationaux ne jouissent d'aucune latitude pour intervenir est irrecevable. Bien que réduite en regard de la période d'après-guerre, une marge de manœuvre subsiste. L'État dispose de plusieurs leviers économiques et de moyens d'intervention dans la sphère sociale: politiques de santé et des services sociaux, d'éducation, formation de la main-d'œuvre, politiques de développement sectoriel et régional, redistribution des revenus et de la richesse au moyen d'une fiscalité équitable et par un soutien actif aux initiatives locales, promises à jouer un rôle de plus en plus important sur les plans économique et social.

Enfin, les entités nationales ne sont pas isolées les unes des autres et sachant que des hommes, des femmes, des organisations et des associations du monde entier cherchent à encadrer les forces destructrices du marché et à créer une société dans laquelle il y a place pour tout le monde, il n'est pas vain de penser et de réclamer ici un modèle de société autre que celui que l'on voudrait nous imposer. C'est dans ce camp que nous devons œuvrer et nous le pourrons d'autant plus que le Québec disposera bientôt d'un ensemble beaucoup plus vaste d'outils pour orienter sa destinée.

François-Albert Angers

Rosaire Morin

Préserver monsieur Angers est la tâche la plus facile et la plus difficile. J'ai eu l'honneur de travailler avec ce bâtisseur au cours des 35 dernières années.

Homme de science, il ne s'est pas limité aux théories de sa discipline. Il est demeuré un homme d'action. Il a participé à toutes les luttes en faveur du Québec français. Militant infatigable et polémiste redoutable, il ne personnalise pas le débat. Il demeure au niveau des principes.

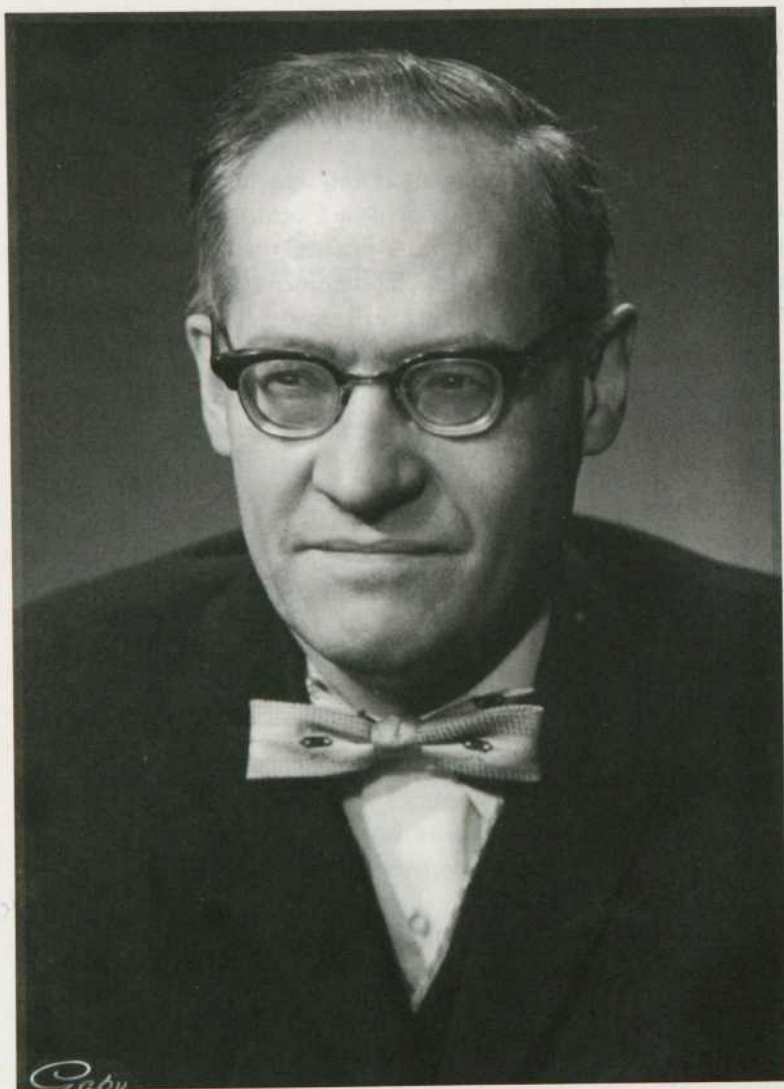
Il est intervenu dans tous les domaines de la vie collective: culture, langue, autonomie, éducation, coopération, développement régional, etc. Il a prononcé des centaines de conférences et écrit des milliers d'articles sur les questions nationale, sociale, économique et politique. Il est l'auteur de plusieurs publications dont douze volumes sur l'œuvre d'Esdras Minville.

Au-delà de ses responsabilités à l'Institut d'économie appliquée des HEC, il a dirigé *L'Actualité économique* et *L'Action nationale*. Il a participé activement aux activités des États généraux du Canada français, de la Chambre de commerce de Montréal, de l'Académie des sciences morales et politiques, de la Société canadienne de science économique, de la SSJBM et du Mouvement

Québec Français. Il a été conseiller de la Commission provinciale d'enquête sur les problèmes constitutionnels.

Il a agi comme expert-conseil dans les relations ouvrières. Il a aussi œuvré comme expert-conseil devant la Commission Gordon, la Commission royale d'enquête sur les transports au Canada, la Commission Glassco, la Commission Porter et la Commission sur les institutions financières du Québec sur le contrôle des institutions par la Banque du Canada. En tout temps, il savait aller à la fois les réalités sociales et politiques.

Entre autres hommages, lui furent décernés de prix Duvernay de la SSJBM, une médaille de l'Université de Liège et le prix du Québec. *L'Action nationale* lui a conféré le titre de «président honoraire». Sans sa ténacité, la revue serait disparue.



Membre de *L'Action nationale* depuis 1938 et
président honoraire de la Ligue d'action nationale



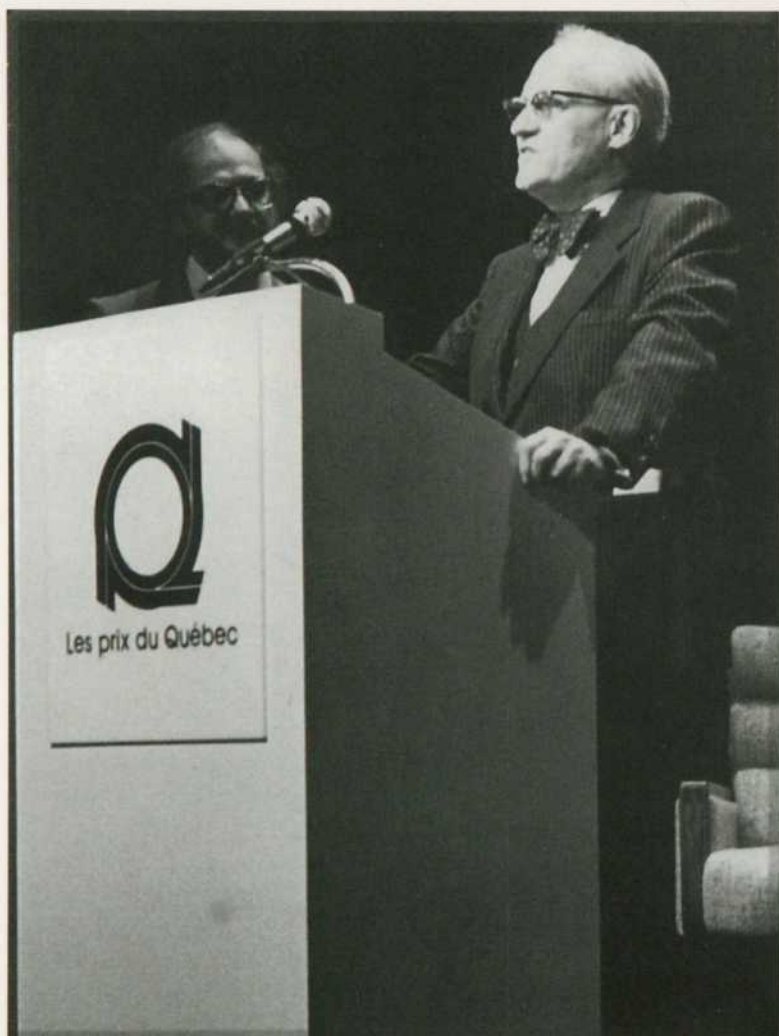
50^e anniversaire de *L'Action nationale*
1967



50^e anniversaire de *L'Action nationale*
1967



Prix « Bene Merenti de Patria »
de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal



Prix du Québec, 1980
Le Prix Léon-Gérin



De gauche à droite:
François-Albert Angers, Patrick Allen, Anna-Lagacé-Normand



M. François-Albert Angers lors de la remise du Prix François-Albert Angers
1993 de *L'Action nationale* à M. Robert Laplante



Remise du Prix Duvernay à Esdras Minville
De gauche à droite: François-Albert Angers, Esdras Minville,
Arthur Tremblay
Archives de la Fondation Lionel-Groulx, P46/T1, 3.18

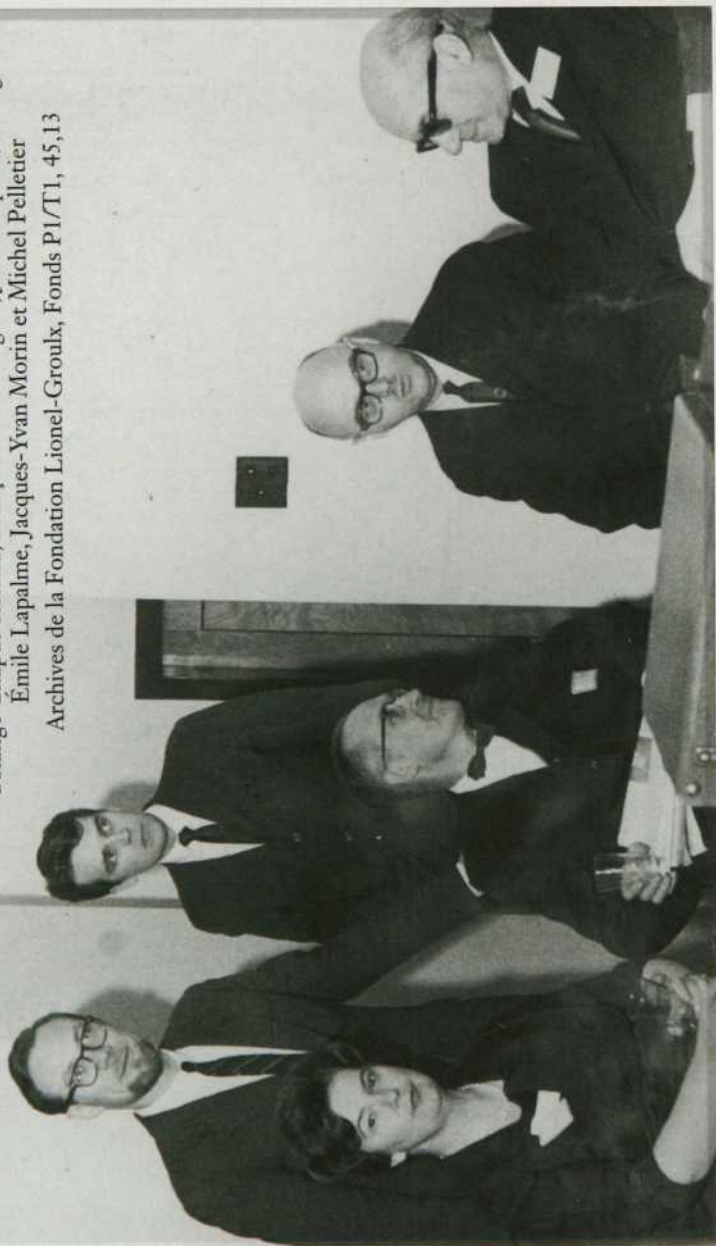


Un bâtisseur

États généraux du Canada français

Solange Chaput-Roland, François-Albert Angers, Jean Drapeau, Georges-Émile Lapalme, Jacques-Yvan Morin et Michel Pelletier

Archives de la Fondation Lionel-Groulx, Fonds P1/T1, 45, 13



Les origines du mot francophonie HAÏTI

par

Michel Tétu

Professeur à L'Université Laval,
Directeur de *L'Année francophone internationale*

À partir de ce mois-ci, une nouvelle chronique régulière sur la francophonie internationale permettra aux lecteurs de *L'Action nationale* de faire connaissance – ou de se familiariser – avec la cinquantaine de pays, États ou gouvernements qui participent aux Sommets de la Francophonie. Rappelons que le VI^e Sommet a lieu du 14 au 17 novembre 1997 à Hanoï, Vietnam.

Les origines du mot francophonie

Dans la variété des théories scientifiques, ou pseudo-scientifiques, de la fin du XIX^e siècle, après qu'on eut tenté de classer les habitants de la planète en fonction de leur race, comme le fit le comte de Gobineau dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, un modeste géographe, Onésime Reclus (1837-1916), imagina de répertorier les hommes selon leur langue.

L'auteur du néologisme francophone et francophonie est issu d'une famille célèbre. Ses trois frères l'étaient plus que lui : Élysée (1830-1905) auteur d'une géographie universelle, publiée de 1875 à 1894. Élie, homme politique très actif durant la Commune et Paul, chirurgien. La notoriété d'Onésime est toute récente, depuis qu'on s'est rappelé à la suite du regretté Maurice Piron, professeur à l'Université de Liège, que c'était lui qui avait pour la première fois utilisé ces termes.

On peut lire ainsi dans son ouvrage *France, Algérie et colonies* (Hachette, 1880) :

Nous mettons aussi de côté quatre grands pays, le Sénégal, le Gabon, la Cochinchine, le Cambodge dont l'avenir au point de vue « francophone » est encore très douteux sauf peut-être pour le Sénégal.

Par contre, nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue : Bretons et Basques de France, Arabes et Berbères du Tell dont nous sommes déjà les maîtres. Toutefois nous n'englobons pas tous les Belges dans la « francophonie » bien que l'avenir des Flamingants soit vraisemblablement d'être un jour des Franquillons.

Les mots « francophone » et « francophonie » sont volontairement entre guillemets. Reclus devait utiliser plusieurs fois ces termes par la suite. Ainsi dans *La France et ses colonies*, il calcule le

nombre de « francophones » et estime la « puissance maxima de la francophonie » à 51 750 000 individus.

Les mots étaient créés, la réalité était approximative mais le sens général de la francophonie était donné : le regroupement sur une base linguistique, en tenant compte des relations géographiques.

Les constatations d'Onésime Reclus se doublaient de considérations humanitaires et de perspectives généreuses : la France de la III^e République voulait transmettre ses idées de liberté et de fraternité, en étendant aux territoires africains son œuvre de civilisation. Onésime Reclus n'échappe pas à l'idéologie de l'époque qui annonce, de loin, une francophonie pensée en terme de coopération, de dialogue Nord-Sud et d'aide au développement.

Pendant la première moitié du XX^e siècle pourtant, le terme *francité* parut plus apte à désigner les caractéristiques de ce qui était français : les caractéristiques linguistiques, culturelles, éventuellement « l'esprit français ». Ce n'est que dans les années 1960, que le mot francophonie reparut sous la plume de linguistes et de quelques hommes politiques. Il s'imposa enfin lorsque le président de la République française, François Mitterrand, prit l'initiative de réunir à Paris le premier Sommet. On notera toutefois que les premières grandes associations et organisations de la francophonie prirent soin de ne pas inclure le substantif francophonie dans leur nom : l'AUELF (Association des universités partiellement ou entièrement de la langue française) fondée en 1961, l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique) fondée en 1970, l'AIPLF (Assemblée internationale des parlementaires de langue française) etc. Même le Sommet écarta dans sa désignation officielle l'adjectif francophone et le substantif francophonie. Le public devait toutefois vite simplifier l'appellation pour parler de Sommet de la Francophonie, tandis que les spécialistes préférèrent dire tout simplement le Sommet.

Les dictionnaires enregistrèrent l'utilisation du substantif au cours des années 1970-1980, avec des variantes et des réticences quant à la généralisation du mot. Pendant longtemps on en restreint la portée, considérant que la francophonie regroupait les pays francophones autres que la France. Il fallut attendre l'année 1990 pour que l'on concède unanimement que la France, comme les autres, faisait partie de la francophonie.

Les intellectuels africains d'autre part, se référant d'abord à leur langue maternelle, furent longtemps réfractaires à l'idée de se faire cataloguer comme francophones, se sentant davantage arabophones, bambarophones, ouallophones, baouléphones, etc. Ces réticences ne sont pas entièrement disparues.

Notons encore une ambiguïté: l'adjectif francophone correspond aussi bien à la francophonie (linguistique) qu'à la Francophonie (politique). Le sens dépend du contexte.

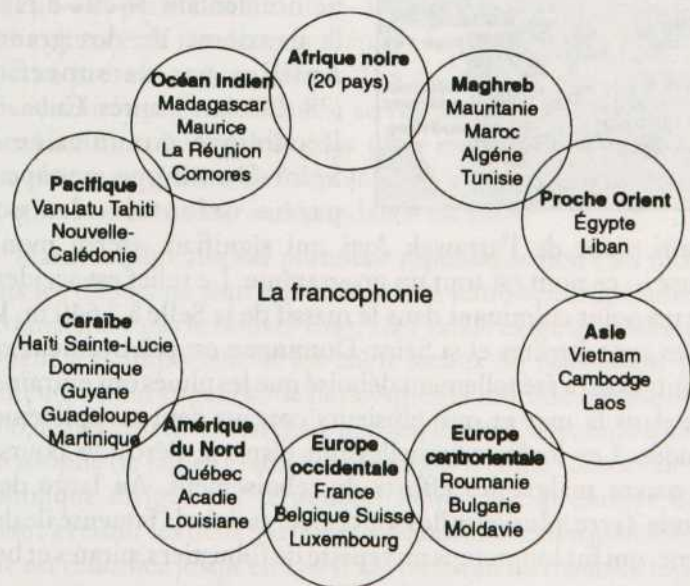
Représentation schématique de la francophonie

À ses débuts, la francophonie était représentée comme une série de cercles concentriques disposés autour de la France. On considérait un premier cercle constitué des pays dans lesquels le français était la langue maternelle. Un autre regroupait les pays dans lesquels le français était langue nationale, ou langue officielle, puis en s'éloignant du centre, ceux dans lesquels le français était langue de communication ou de culture.

Cela était vrai lorsque la France paraissait le centre incontesté du « monde francophone ». Avec la montée de nouvelles cultures et l'émergence de nouvelles civilisations, il faudrait envisager plutôt un ensemble d'anneaux imbriqués les uns dans les autres, ou encore une série de sphères avec leurs satellites. Paris garde son influence prépondérante mais n'est plus le seul centre rayonnant. La francophonie est devenue multinucléaire: elle a plusieurs noyaux durs qui constituent, selon les régions du

monde, les principaux pôles d'attraction, qui orientent les normes linguistiques et les manifestations culturelles.

Cela est d'autant plus ressenti aujourd'hui que le Président de la République française n'est pas le chef de la Francophonie (contrairement à la Reine d'Angleterre pour ce qui est du Commonwealth). C'est à tour de rôle le chef de l'État ou du gouvernement accueillant un Sommet qui devient le Président de la Francophonie jusqu'au Sommet suivant.



Haïti

Le nom Haïti évoque pour les Québécois plusieurs réalités parfois contradictoires, en tout cas des images bien différentes. C'est le ciel des tropiques, lieu de vacances longtemps prisé; mais c'est aussi un pays très pauvre, dirigé de longues années d'une

main de fer par les Duvalier père et fils et qui a beaucoup de mal à sortir de la misère.

La francophonie de la Caraïbe a dans ses îles de multiples facettes. Haïti est le pays le plus important, celui qui a aussi la plus longue histoire puisque comme on le sait, Haïti est la plus ancienne république noire du monde (1804).

Géographie



La République d'Haïti (27 750 km²) représente la partie occidentale de l'île d'Haïti, la deuxième île des grandes Antilles par sa superficie (78 480 km²) après Cuba. La République dominicaine ou Saint-Domingue occupe la partie orientale. Le nom

d'Haïti vient de l'arrawak Aytî qui signifiait «terre montagneuse» : ce nom est tout un programme. Le relief est accidenté avec un point culminant dans le massif de la Selle à 2 640 m. Les vallées sont étroites et si Saint-Domingue est relativement verdoyant, Haïti a été tellement déboisé que les pluies ont entraîné la terre dans la mer et que plusieurs coteaux sont complètement dénudés. Les forêts originelles ont disparu; l'érosion poursuit son œuvre malgré les efforts de reboisement. Au large de la Grande Terre, plusieurs îles sont célèbres dont la fameuse île de la Tortue, qui fut longtemps un repaire de flibustiers, pirates et boucaniers.

Histoire

L'île a été longuement habitée par les Arrawaks appelés encore Taïnos avant que Christophe Colomb n'y débarque en 1492 et débaptise l'île pour lui donner un nom espagnol. Elle devient Espagnola (ou Hispanola ou Hispaniola) selon les graphies européennes de l'époque, plus tard Santo Domingo.

Les populations autochtones disparaissent assez vite, décimées par l'alcool, les maladies apportées par les Blancs et les mauvais traitements. Après un siècle d'occupation espagnole ils passent de plus d'un million selon certains, 500 000 selon d'autres, à deux ou trois cens à peine. L'île ne recelant pas d'or, elle est rapidement délaissée par les Espagnols, ce qui permet aux Français de s'y installer. Ils y amènent à la suite des premiers conquérants des milliers d'esclaves d'Afrique qui remplacent les Indiens et permettent aux plantations de canne à sucre, de café et de coton de prospérer. Au XVII^e siècle, Haïti est considérée comme « la perle des Antilles » tellement les rendements sont intéressants et la production d'épices importante. La prospérité ne dure toutefois qu'un temps. Les esclaves, quatre à cinq fois plus nombreux que les Blancs, se révoltent, mettent le feu aux plantations et dévastent le pays pour en chasser leurs maîtres. Une ultime expédition de Napoléon 1^{er} est vaincue par les révoltés qui obtiennent leur indépendance en 1804.

Haïti devient alors la première république noire au monde. Mais les débuts ne sont pas faciles. Les nations européennes ne reconnaissent pas le nouvel État. La France exige un dédommagement très important et les chefs locaux ne réussissent pas à s'entendre pour organiser le pays. Après la mort de Dessalines en 1806, le pays est divisé en deux parties, le nord, royaume d'Henri Christophe (le fameux « roi Christophe » d'Aimé Césaire) le sud, république dirigée par le général Pétion. Le président Boyer réussit à réunir les deux parties et y adjoindre l'est hispanophone. L'île est réunifiée jusqu'en 1844. De nouveau les troubles reprennent qui dureront jusqu'à ce que les États-Unis décident de prendre possession du pays. Ils s'y installent et restent de 1915 à 1934.

Le retour à la paix et à la réappropriation du pays par les Haïtiens conduit à l'accession du nationaliste François Duvalier. Ce dernier établit une dictature de plus en plus impitoyable (1957-1971) s'appuyant sur les « tontons macoute », la milice de sinistre mémoire qui envoie en prison et torture beaucoup

d'innocents dont le seul crime est de ne pas cautionner publiquement le régime.

Jean-Claude Duvalier succède à son père de 1971 à 1986. Il est alors renversé, mais le pays n'arrive pas à trouver son équilibre. Après plusieurs gouvernements éphémères, le père Jean Bertrand Aristide est porté triomphalement au pouvoir. Mais son gouvernement, sapé par les États-Unis qui soutiennent l'armée, est renversé par le général Raoul Cédras lors du coup d'État de septembre 1991. La communauté internationale proteste contre cette atteinte à la démocratie; Aristide est recueilli par les États-Unis. La répression de l'armée est violente, les Américains doivent intervenir. Ils réinstallent Jean-Bertrand Aristide pour la dernière année de son mandat présidentiel.

Actuellement, le régime est très fragile. Officiellement les nations occidentales veulent relancer l'économie du pays, le plus pauvre des Amériques. Mais elles ne s'entendent pas sur les moyens à prendre et le pays stagne. Beaucoup d'Haïtiens ont émigré aux États-Unis et au Canada, d'où ils envoient un peu d'argent qui permet à Haïti de ne pas sombrer définitivement mais qui est insuffisant pour lui permettre de se développer. L'avenir est incertain. La nomination du premier ministre Ericq Pierre par le président René Préval en juillet 1997 n'est toujours pas ratifiée par le parlement, comme l'exige la constitution, deux mois après la décision du président parce qu'il n'appartient à aucun parti et que chacun des chefs voudrait le poste pour lui-même ou pour l'un des siens. La vie politique manque de sérénité; il lui faudra sans doute de longues années pour l'acquérir. Seuls les arts, en particulier la musique, la peinture et la littérature, sont vivants, réputés à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. La peinture naïve d'Haïti est très recherchée à travers le monde. On connaît aussi de nombreux écrivains vivant, quelques-uns en Haïti, la majorité en France, au Québec ou aux États-Unis.

Haïti – En bref

- 1492 (6 décembre) Arrivée de Christophe Colomb qui dénomme Haïti *Hispaniola*.
- 1550 Début de la traite des Noirs par les Espagnols pour remplacer la main-d'œuvre indigène décimée.
- 1697 Occupation de la partie occidentale par la France, ratifiée par le traité de Ryswick. Arrivée massive d'esclaves (90 % de la population au XVIII^e siècle), prospérité de l'île, *la perle des Antilles*.
- 1791–1803 Révolte des esclaves sous la conduite de Toussaint Louverture. Malgré la capture de ce dernier, ils résistent, appliquent la stratégie de la *terre brûlée* et chassent les Français.
- 1804 Indépendance d'Haïti (négociée avec la France en 1825). Jean-Jacques Dessalines se proclame empereur.
- 1915–1934 Occupation américaine.
- 1957–1971 Dictature de François Duvalier, « Papa Doc ».
- 1971–1986 Jean-Claude Duvalier, « Baby Doc », succède à son père.
- 1990 (12 décembre) le père Jean-Bertrand Aristide est élu président. Chassé par l'armée (20 septembre 1991) avec l'accord tacite des États-Unis, il revient le 15 octobre 1994.
- 1995 (30 octobre) René Préval, nouveau président élu, successeur de Jean-Bertrand Aristide.
- 1997 (28 juillet) Éric Pierre, premier ministre choisi par le Président.

La situation linguistique

Aussitôt après l'indépendance en 1804, le français fut proclamé, comme on pouvait l'imaginer, langue officielle d'Haïti. Cependant, la très grande majorité du pays était analphabète et ne parlait que le créole, langue née de l'esclavage sur une base syntaxique africaine avec un lexique emprunté au français tel qu'entendu dans la bouche des maîtres. L'éducation étant réservée à quelques privilégiés, la majorité des noirs s'exprimèrent longtemps en créole alors que les mulâtres eux accédaient au français et revendiquaient la direction du pays.

Lorsque les Américains envahirent Haïti de 1915 à 1934, l'anglais y pénétra aussi, entretenu par les pasteurs protestants qui toutefois comprirent qu'il fallait utiliser le créole pour évangéliser le peuple. Ils s'y employèrent, lancèrent dans les années 50 une radio en créole et tentèrent de traduire la bible. Mais le créole

était considéré comme langue orale; seul le français était écrit et développé dans la presse et les médias.

En 1975, à l'initiative du Haut comité de la langue française (France) relayé par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et par l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), se tint à Port-au-Prince une importante réunion des spécialistes du créole de tous les continents qui se mirent d'accord sur une graphie acceptable. Ce n'était pas facile; beaucoup de lecteurs regimbaient à écrire le créole d'une façon plutôt phonétique, mais le mouvement était lancé. Un comité international des créolistes fut créé qui continue à se réunir tous les deux ans dans une région créolophone de la Carabe ou de l'Océan indien: il bénéficie d'une revue scientifique *Études créoles*. L'Unesco en publiant une version créole du *Courrier de l'Unesco* a cautionné largement l'accession du créole au plein statut de langue, dont on dit qu'elle est la « dernière née des langues latines ».

En 1980, Haïti reconnaissait le créole comme deuxième langue officielle du pays. Aujourd'hui sur 6,5 millions d'habitants, on considère qu'environ 5 %, soit 350 000, utilisent quotidiennement le français. Mais si tous pratiquent le créole, 80 % des Haïtiens sont en contact avec le français, le pratiquent à l'occasion comme langue instrumentale, même s'ils ne le dominent que très imparfaitement.

L'école

La scolarisation (1 million d'enfants et adolescents) se fait, théoriquement, en français mais dans des conditions si difficiles que l'école ne peut jouer pleinement son rôle.

Les budgets sont très limités. Heureusement l'aide extérieure orientée vers l'éducation est de plus en plus conséquente. Le nouveau ministre Jacques Édouard Alexis, ancien doyen de la faculté d'agriculture d'Haïti (et ancien diplômé de la faculté d'agriculture de l'Université Laval), a un programme ambitieux dont on

commence à voir les premiers résultats. Espérons qu'il obtienne suffisamment de moyens du Canada, des États-Unis et des organisations internationales pour le mener à bien.

À titre d'exemple, lors de l'arrivée au pouvoir de Jean Bertrand Aristide, le budget de tout l'État d'Haïti ne dépassait pas le budget de l'Université Laval; celui du ministère de l'éducation équivalait à celui du service audio-visuel de Laval. On ne peut s'attendre à des miracles sans un minimum pour payer les professeurs et financer l'encadrement à l'échelle nationale.

Le mois prochain: La littérature haïtienne, une littérature exemplaire de la francophonie.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25 \$ par année ou 42 \$ pour deux ans : taxes incluses

Envoyez vos noms et
adresses et votre chèque
ou mandat-poste à :

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur :
(418) 872-6966

L'Année francophone internationale édition 1997 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 350 pages se divise en quatre parties: Éditorial ; Pays et régions ; Idées et événements; Vie associative et informations diverses.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants: politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La quatrième partie traite quant à elle des principales organisations internationales liées à la francophonie.

Grâce à l'implication de plus de 160 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**



Bon de commande

Veuillez m'expédier _____ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 1997 au prix de 18,95\$ chacun plus 5,00\$ de frais de port unitaire.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Pays: _____

Adresse de retour : *L'Année francophone internationale*

Faculté des lettres

Université Laval

Sainte-Foy (Québec)

G1K 7P4 CANADA

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.

Le drapeau du Québec

Rosaire Morin

Le drapeau du Québec a quarante ans le 21 janvier. Mais depuis quatre siècles, il incarne la présence d'un peuple. Il assume la continuité de l'histoire. Le bleu azur est caractéristique au peuple français. Symbole d'unité, le blanc est apporté au pays par Champlain comme le signe de notre attachement à la culture française. Il représente notre volonté de vivre. La fleur de lis évoque la victoire de Carillon dont l'étendard portait des fleus de lis.

Notre collaborateur, Luc Bouvier¹ relate avec précision l'évolution et l'histoire du drapeau. Nos lecteurs peuvent relire ces pages avec intérêt.

Rappelons les derniers épisodes. En 1946, René Chaloult inscrit à l'Assemblée nationale une motion pour un drapeau « qui symbolise les aspirations du peuple de cette province ». Le 2 décembre 1947, M. Chaloult inscrit une nouvelle motion qui doit être débattue le mercredi 21 janvier 1948.

1. Luc Bouvier, *L'Action nationale*, mars 1996, 123-124; avril, 83-84; juin, 91-102; novembre, 97-107 et décembre, 99-112.

Le *Comité de propagande du drapeau* que je dirige intensifie son action. Des milliers de personnes écrivent à M. Duplessis pour lui demander un drapeau qui soit le signe d'un ralliement. Le 21 janvier, à trois heures, le fleurdelisé flotte sur la tour du Parlement. Les députés et le peuple accueillent cette nouvelle avec un tonnerre d'applaudissements.

Le 23 janvier 1948, André Laurendeau, député de Montréal-Laurier, m'écrivait cette lettre²:

« Enfin c'est la victoire! Il n'a pas été nécessaire de ferrailer en Chambre à cet effet: votre travail avait à ce point aplani la route que le fleurdelisé a été reconnu sans nouvelle lutte. »

Vous avez été parmi ceux qui l'ont voulu et prôné avec le plus de constance: il est donc pour une part de votre œuvre et je vous en félicite. »

C'est sans prétention que je publie l'extrait de cette lettre. Ce rappel signifie simplement qu'une bataille n'est jamais perdue aussi longtemps qu'on ne s'avoue pas vaincu. C'est là l'une des caractéristiques fondamentales de *L'Action nationale* dans les luttes qu'elle poursuit.

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses !

■ un an (10 nos) : 26 \$ ■ deux ans : 47 \$ ■ à l'étranger : 27 \$

taxes incluses

Communiquer avec Mme Hélène Desmarais
25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél. : 387-2541

2. Service des archives, Centre de recherche Lionel-Groulx, cote p16/e, 14.

Index des auteurs 1997

Auteurs	Mois	Pages
- A -		
Alexandre, Hélène		
Le droit de sécession	Janvier	15-24
Angers, François-Albert		
Profil de la dictature économique	Février	134-136
René Lévesque et l'évolution du nationalisme québécois	Mai	152-154
Les États associés, formule d'indépendance	Juin	148-150
Aquin, François		
J'ai pensé à l'avenir	Mars	189-193
Le message du général de Gaulle, trente ans plus tard	Octobre	59-61
Arès, Richard		
Notre question nationale, le problème économique	Février	125-127
La Confédération: Pacte ou loi?	Mai	141-143
Libération économique et convictions nationales	Septembre	327-329
Arpin, Roland		
Cinq défis pour l'école	Avril	09-40
Quelles politiques culturelles pour le troisième millénaire?	Octobre	09-30

Auteurs	Mois	Pages
Arrancibia, Carlos La maison de quartier à Saint-Constant	Septembre	27-40
Arriaga, Gonzalo Le révisionnisme historique	Janvier	93-128
Asselin, Olivar Les lacunes de notre organisation économique	Février	128-130
- B -		
Barbeau, Victor Le monde a changé, l'école s'adaptera t-elle?	Mars	179-181
Barberis, Robert La démocratie en danger	Janvier	73-78
Bariteau, Claude Urgences en vue du prochain référendum	Octobre	77-82
Beauchamp, André L'environnement	Janvier	43-54
Beaudoin, Louise Passerelle France-Québec	Juin	31-41
Beaudoin, Sébastien Pontiac	Mai	27-32
Béland, Jean-François 15 février 1839 de Pierre Falardeau	Février	104
Bouchard, Gérard Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale	Avril	107-137
Bouchard, Lucien Extrait de discours	Février	112-120
Bourbonnais, Désirée Le Grand Buies de Mireille Maurice	Avril	97-98
Lucien Bouchard, En attendant la suite de Michel Vastel	Mai	97-98

Auteurs	Mois	Pages
Bourgault, Normand - Goulet, Claude		
Le programme des actions accréditives	Mai	46-57
Bourque, Jean-Louis		
Faut-il faire appliquer ce qui reste de la Loi 101?	Octobre	97-102
- C -		
Cabana, J.N.		
Pour nous et chez nous!	Septembre	331-333
Castonguay, Charles		
L'anglais, langue commune du Pontiac	Mai	33-34
L'anglais, langue d'usage de l'Ouest de l'île	Octobre	53-58
Chagnon, Jean-Jacques		
B'nai Brith et Lionel Groulx	Février	53-54
Cholette, Marie		
La carriole du destin	Janvier	91
Cloutier, Pierre		
L'affaire du juge Therrien	Janvier	79-82
Cornellier, Louis		
Portrait du colon colonisé	Juin	23-29
CSN		
Pour une action sociale (documents visuels)	Mai	155-162
- D -		
De Bellefeuille, Pierre		
Godbout de Jean-Guy Genest	Mai	93-97
Déclaration de Rimouski		
Journées sociales du Québec	Septembre	21-24
Desrosiers, Léo-Paul		
L'ennemi dans la place: l'esprit de parti	Mai	144-146
De Sève, Nicole		
Les jeunes face à la machine syndicale	Avril	51-59
Politique familiale ou politique appauvrissante	Octobre	63-75

Auteurs	Mois	Pages
Dion, Martin		
Daniel Johnson	Janvier	83-90
Dionne-Marsolais, Rita		
L'entrepreneurship féminin	Mars	31-45
Documents visuels		
Conrad Poirier, Photoreporter	Avril	156-164
CSN, pour une action sociale	Mai	155-162
Adrien Hébert, un artiste dans le port de Montréal	Juin	160-165
La FTQ a 40 ans et 100 d'histoire	Septembre	313-321
Dumont, Fernand		
L'avenir de la culture	Janvier	160-161
Duthel, Jean-Yves		
L'identité d'un immigrant	Septembre	49-54
- E -		
États généraux du Canada français		
Les résolutions économiques	Janvier	168-175
Les résolutions des minorités françaises	Février	157-164
Les résolutions de l'atelier économique	Mars	194-200
Les résolutions de l'atelier social	Avril	165-171
Les résolutions de l'atelier culturel	Mai	163-171
Les résolutions de l'atelier politique	Juin	167-175
- F -		
Filiatreault, Élisabeth		
Sous le soleil de Dieu de Paul Longpré	Avril	98-99
Fournier, Louis		
La FTQ a 40 ans et 100 ans d'histoire (documents visuels)	Septembre	313-321
- G -		
Germain, Jean-Claude		
La cave est pleine	Février	07-16

Auteurs	Mois	Pages
Gignac, Jean-Luc Le multiculturalisme	Janvier	63-66
Girard, Jean-Pierre Réorganisation du système de santé: sur le sentier des entreprises collectives	Juin	47-67
Gouin, Jean-Luc Appel à l'Europe française	Mai	35-45
Goulet, Claude - Bourgault, Normand Le programme des actions accréditées	Mai	46-57
Groulx, Lionel Une action intellectuelle	Janvier	157-159
Notre histoire	Avril	147-149
Groupe de Théologie contextuelle L'appauvrissement zéro?	Janvier	09-14
- H -		
Harvey, Fernand De la culture militante à la culture inquiète	Janvier	162-163
Harvey, Julien La fin du travail de Jeremy Rifkin	Février	101-103
Harvey, Pierre À propos d'antisémitisme	Septembre	55-70
Hébert, Adrien Un artiste dans le port de Montréal	Juin	160-165
Hébert, Danielle La loi sur l'équité salariale	Septembre	71-76
- J -		
Joyal, André Figures de l'indien de Gilles Thérien	Janvier	133-136
Mondialisation de l'économie et PME québécoises de Pierre-A. Julien et Martin Morin	Mai	99-103

Auteurs	Mois	Pages
Gérard Saucier: sur les traces d'un bâtisseur de Pierre Saucier	Octobre	108-111
- L -		
Laforce, Luc Locomotives	Février	55
Lambert, Laurence Les Forges du Saint-Maurice	Janvier	141-144
La pulperie de Chicoutimi	Février	141-144
Le fort de Chambly	Avril	94-96
Les Prix de L'Action nationale	Juin	77-79
Portrait: <i>Phyllis Lambert, une femme d'action et de mobilisation</i>	Septembre	322-325
Langlois, Simon Le Québec: une société distincte à reconnaître et une identité collective à consolider	Avril	140-143
Laplane, Robert La révolte des pêcheurs de Jacques Keable	Septembre	130-133
Larouche, Pierre Occultation de l'histoire	Janvier	67-72
Latreille, Jean-Marie Un débat sain et démocratique	Avril	71-72
Laurendeau, André Les conditions d'existence d'une culture nationale	Janvier	166-167
Ce peuple chargé de chaînes	Mai	147-148
Lauzon, Léo-Paul La privatisation du stationnement à Montréal	Février	57-100
Lavolette, Ronald-E Reér et Québec	Mai	13-25
Léger, Jean-Marc Le centre de recherche Lionel-Groulx	Avril	63-68
La Francophonie	Octobre	127-165

Auteurs	Mois	Pages
Lemire, Luc La réforme de la politique québécoise de la main d'oeuvre	Septembre	77-93
Lessard, Georges Être ou ne pas être	Février	47-48
L'Heureux, Eugène La dictature économique	Février	131-133
- M -		
Mallen, Pierre-Louis De Gaulle, 30 ans après	Octobre	31-46
Messier, Alain Le salut de l'Irlande de Jacques Ferron	Octobre	107-108
Michaud, Yves Devant la Cour suprême du Canada	Mai	77-92
Minville, Esdras Les Américains et nous L'éducation économique	Février Octobre	137-139 180-183
Monière, Denis Du bon usage de la menace politique La crise du fédéralisme en Belgique	Mars Juin	19-29 69-75
Montpetit, Édouard Vers la supériorité	Mars	173-175
Morin, Jacques-Yvan Démembrer le Québec?	Juin	154-156
Morin, Rosaire Gaston Miron le poète Maintenir le cap! Olivar Asselin et son temps de H. Pelletier-Baillargeon Réflexions Regards	Janvier Janvier Janvier Janvier Janvier	130-131 03-08 132-133 129 176-188

Auteurs	Mois	Pages
Robert Charlebois sous la coupole	Janvier	145
Un Comité sur l'épargne	Janvier	152-155
Le silence	Février	03-05
J-L Lévesque, La montée d'un Gaspésien en affaires de Jules Bélanger	Février	104-106
Journal d'un patriote exilé en Australie de Georges Aubin	Février	107
Les Hurons de Lorette de Denis Vaugeois	Février	107-108
Gérer le risque de André Beauchamp	Février	108
Regards	Février	145-156
La différence	Mars	03-18
Esquisse d'une mémoire de Marcelle Ferron	Mars	63-67
Regards	Mars	75-84
Les assurances au Québec	Mars	89-170
Au Québec, doit-on favoriser le chômage ou organiser le travail	Mars	185-187
Le silence	Avril	03-07
Une histoire pas comique	Avril	41-50
Regards sur l'actualité	Avril	80-93
La parole	Mai	03-05
Regards	Mai	63-76
La fête nationale des Québécoises et des Québécois	Juin	03-08
Regards sur l'actualité	Juin	85-100
Le Mouvement Desjardins	Juin	107-142
Perspectives d'avenir	Juin	151-153
Le dessert	Juin	177-199
La guerre est déclarée	Septembre	03-09
Fernand Dumont	Septembre	10-15
Regards sur l'actualité	Septembre	135-148
André Laurendeau	Octobre	117-126
La déportation québécoise, 2 ^e partie	Novembre- Décembre	01-560

Auteurs	Mois	Pages
- N -		
Nadeau, Jean-François		
Morsure à l'âme	Février	49-51
Noreau, Pierre		
La nation sans la culture, ou l'art facile de se conter des histoires	Juin	09-22
- O -		
Orban, Edmond		
Le casse-tête chinois	Mars	47-62
- P -		
Paillé, Michel		
Quelques données socio-économiques sur le Pontiac	Octobre	47-51
Perrault, Antonio		
Utilisation de notre capital humain	Mars	176-178
Perrault, Pierre		
Le documentaire	Janvier	25-42
Perreault, Jean-Paul		
Le recul du français au Canada	Février	39-46
Pendu une deuxième fois!	Avril	61-62
Ottawa, capitale du Canada "anglais"	Octobre	91-96
- R -		
Rhéaume, Gilles		
Le monde de Sophie de Jostein Gaarder	Avril	99-100
Stanley Bréhaut Ryerson		
de R. Comeau et R. Tremblay	Mai	98-99
Louis-A. Dessaulles de Yvan Lamonde	Octobre	111-112
Richard, Claude		
L'éducation aux adultes	Janvier	55-62
Richer, Léopold		
L'éducation nationale populaire	Avril	150-152

Auteurs	Mois	Pages
Rioux, Marcel		
Qu'est-ce qu'une nation?	Avril	144-146
Rioux, Matthias		
L'imagination au pouvoir	Octobre	184-186
Rioux, Michel		
Vivement un autre siècle de Pierre Vadeboncoeur	Janvier	136-137
Rivard, Antoine		
Notre droit civil français... est-il en danger?	Janvier	164-165
Rocher, Guy		
La culture politique du Québec	Février	17-37
Roy, Paul-Émile		
Le Parti québécois: Pour ou contre l'indépendance de André Ferretti	Janvier	137-138
Quelques perles de mon sottisier	Janvier	149-151
Quelques perles de mon sottisier	Février	121-123
Quelques perles de mon sottisier	Mars	71-74
Quelques perles de mon sottisier	Avril	73-79
Quelques perles de mon sottisier	Mai	59-62
Quelques perles de mon sottisier	Juin	81-83
Ce pays comme un enfant de Serge Cantin	Septembre	133-134
Royer, Jean (sous la direction de)		
Miron le magnifique	Septembre	153-311
- S -		
Saint-Germain, Pierre		
Du pain ou de la galette?	Juin	43-45
Saint-Prot, Charles		
Bon anniversaire aux hommes debout	Septembre	17-19
Sarra-Bournet, Michel		
Le choc référendaire au Canada anglais	Septembre	111-122
Seymour, Michel		
La souveraineté du Québec, un objectif légitime	Mai	109-139

Auteurs	Mois	Pages
Simard, Léon		
Lettre ouverte à Mme Pauline Marois	Avril	69-70
- T -		
Tardif, Jean-Claude		
La maternelle cinq ans à temps plein	Septembre	95-110
Tellier, Paul-M.		
Le bilan politique de la confédération	Mai	149-151
Tessier, Marcel		
Un rappel historique	Octobre	83-90
Tétu, Michel		
Le Val d'Aoste	Octobre	167-177
Tremblay, Rodrigue		
L'impact fiscal de l'accession du Québec au statut de pays souverain	Juin	157-159
Trépanier, Pierre		
Aujourd'hui l'Acadie	Avril	153-155
- V -		
Vadeboncoeur, Pierre		
La contestation et l'adhésion	Mai	07-12
Signes avant-coureurs	Septembre	41-48
Le nous des autres	Octobre	02-07
Villeneuve, Rodrigue		
Et nos frères de la dispersion	Juin	145-147

INDEX DES ANNONCEURS

- 193 Allard, Pierre, C.A.
186 Banque Laurentienne du Canada
63 *Bulletin d'histoire politique*
108 *Cahiers d'histoire du Québec*
95 *Cap-aux-diamants*
195 Club des 100 associés
188 *Devoir, Le*
185 Fondation du *Devoir*, La
C3 Fonds Optimum
C4 Fonds de solidarité
188 Hydro-Québec
169 *Journal des enseignants*
188 Labelle, Pierre-Bernard, notaire
191 Laboratoire D' Renaud
192 Lamond & Fils Ltée
190 Loto Québec
38 *Magazine Gaspésie*
193 Mouvement national des Québécoises et Québécois
192 Poitras, Larue & Rondeau inc.
172 *Relations*
191 Sansregret, Taillefer et Associés
193 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
193 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
186 Société nationale d'assurance
191 Société des communications de l'énergie et du papier
192 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
192 Tassé & Associés Limitée
192 Translatex Communications Plus
189 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Bravo

aux 80 années de succès de l'Action **NATIONALE** !

une alliée dans la diffusion
de l'essence de la société québécoise.

Hommages

à ses fidèles lecteurs et amis

dont l'appui soutenu est un gage de pérennité.

Fondation du DEVOIR

Moteur et stimulant reflet de l'évolution culturelle de la société québécoise depuis 87 ans, Le Devoir s'est doté d'un important élément de santé financière: la Fondation du Devoir. Fondée en 1956 et relancée en 1990, la Fondation du Devoir joue un rôle de soutien crucial en ce qui a trait aux appels de fonds, aux offres d'actions au grand public, à la sollicitation de placements publicitaires et au recrutement d'abonnés.



C'est avec fierté
que nous soulignons
les 80 ans d'essor
de *L'Action nationale*,
une revue qui,
comme nous,
contribue activement
au développement
du Québec.



**BANQUE
LAURENTIENNE**

LE DEVOIR

*Un journal engagé
pour des gens exigeants*



Le Devoir

est un journal
moderne, conçu pour ses
lecteurs qui sont des gens
actifs, présents dans leurs milieux.
C'est un journal intelligent et crédible,
influent. Un journal d'information qui
traite de toutes les grandes ques-
tions, qu'elles soient locales ou
internationales, politiques ou
économiques, culturelles ou
sociales. Un journal de réfé-
rence incontournable par sa
rigueur et sa
profondeur.

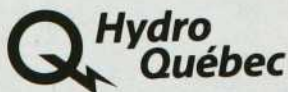
Le plus Beau
quotidien
du monde

The Society of News Papers Design à l'occasion de son quinzième concours annuel a décerné 14 prix au Devoir.



Jus 100 % naturel

À la maison, au travail, partout, quand vous tirez votre « jus » d'ici, vous puisez vos watts à la source et vous êtes tout naturellement branchés sur une qualité de vie respectueuse de l'environnement et du bien-être de la collectivité. Bref, sur l'avenir!



MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.

- **Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- **Manuels techniques*
- **Listes de prix*
- **Rapports internes*
- **Catalogues*
- **Listes de membres et répertoires*
- **Rapports annuels et agendas*
- **Dépliants*
- **Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél.: (514) 449-5818 • Fax: (514) 449-2140



SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE

FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.
Partenaire Optimum®

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

02 15 20 10 30 40 50
04 15 17 20 25 30
06 09 30 33 35 40
07 11 10 12 15 20
08 12 15 20 25 30



loto-québec



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



Successeur de M Jacques Brien

M Pierre Gravel

M Ronald-E. Laviolette
Notaires

M^c PIERRE-BERNARD LABELLE, D.E.C., LL.L., D.D.N.
NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE

Édifice Girardin
1259, rue Berri, bureau 325
Montréal, Québec H2L 4C7

Tél. : 845-2255
844-4514



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer
président

Téléphone : (514) 355-7869 / 1-800-782-5799

Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 308, Montréal (QC) H1M 2S5



Syndicat canadien des communications,
de l'énergie et du papier (FTQ-CTC)

René Roy

Vice-président exécutif SCEP Québec

Vice-président FTQ

Téléphone : (514) 384-9000 poste 236

Télécopieur : (514) 384-9988

545, boul. Crémazie Est, bureau 1401, Montréal (Québec) H2M 2V1

**BIJOUTERIE
EMBLÉMATIQUE**

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9721

ASSURANCES

**Poitras, Larue &
Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC, INDISPENSABLE
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN
... PRÉSENTE DANS 55 PAYS.

Depuis le temps,
on s'y connaît



Syndicat des employés
de magasins et de
bureaux de la SAQ

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél. : (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

830, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX +
Communications

Claude Ghanimé

**RÉDACTION
RÉVISION
TRADUCTION**

MONTREAL
1600, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 209A, Montréal (Québec) H3J 1M1
(514) 935-9282 / Téléc. : (514) 935-2672

OTTAWA
309, rue Cooper
Ottawa (Ontario) K2P 0G5
(613) 234-4941

Internet : 70711.30121@compuserve.com



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 874-3638



Plus de
32 000 membres
au cœur
du Québec

SSJB CENTRE DU QUÉBEC

449, rue Notre-Dame, Drummondville
819-478-2519

Organisme régional d'entraide
et de fierté québécoise



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Téléphone : 527-9891
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-présidente

Danielle Gagné

Secrétaire

Jean-François Nadeau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Paul-Émile Roy

Ex-officio

Rosaire Morin

Secrétariat

Directrice

Marie-Laure Prunier

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Denise Joyal

Laurence Lambert

Régine Le Bourhis

Relationniste

Monique Michaud

Membres

Pierre Allard

René Blanchard

Nicole Boudreau

Guy Bouthillier

Jean-Charles Claveau

Claude Duguay

Jean-Pierre Dupuis

Pierre Dupuis

Jean Genest

Pierre Lamy

Colette Lanthier

Alain Laramée

Yvon Leclerc

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilbert Paquette

Gilles Rhéaume

Jean-François Simard

Pierre Trépanier

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marcel Paquette

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Juliette Rémillard

Membres émérites

Louise-C. Brochu

Michel Brochu

Marcel Laflamme

Georges Meyers

Anna-L. Normand

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Monsieur Fernand Allard

Madame Gabrielle Allen

Monsieur François-Albert Angers

Monsieur Gaston-A. Archambault

Monsieur Paul Banville

Monsieur Henri Blanc

Madame Antoinette Brassard

Monsieur Henri Brun

Monsieur Gérard Deguire

Monsieur Bob Dufour

Monsieur Yves Duhaime

Monsieur Henri-F. Gautrin

Monsieur Paul Grenier

Monsieur Yvon Groulx

Madame Anne Lagacé-Normand

Monsieur Bernard Lamarre

Monsieur Louis Morache

Monsieur Rosaire Morin

Monsieur René Richard

Monsieur Jacques Rivest

Monsieur Yvan Roy

Madame Cécile Vanier

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin, avocat, Montréal

Louis Balthazar, politologue, Université Laval

Claude Bariteau, anthropologue, Université Laval

André Beauchamp, sociologue, Montréal

Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide

Claire Bonenfant, sociologue, Québec

Gérard Bouchard, sociologue, UQAC

Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval

Claudette Carboneau, première vice-présidente, CSN

Paul-André Comeau, journaliste, Montréal

Marcel Couture, président, *Forces*

Fernand Daoust, vice-président, Fonds de Solidarité

Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, *Le Devoir*

Nicole de Sève, conseillère, CEQ

Clermont Dugas, géographe, UQAR

Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville

Lucia Ferretti, historienne, Montréal

Danielle Gagné, administratrice, Longueuil

Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal

Jean-Claude Guérard, économiste, HEC

Roger Guy, professeur, UQAT

André Joyal, économiste, UQTR

Pierre-André Julien, économiste, UQTR

Jacques Lacoursière, historien

Claude Lafleur, directeur général, UPA

Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR

Guy Laforest, politologue, Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Lamonde, économiste, Fonds de Solidarité
Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal

Alain Laramée, professeur, Télé-Université
Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert

Yves Martin, sociologue, démographe, Lac-Brôme
Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT

Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies
Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, *Ma Caisse*, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont

Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, rectrice par intérim, UQAR

Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal
Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncoeur, écrivain, Outremont
Monique Vézina, présidente du MNQ

**Abonnement 1 an
10 numéros**

Québec, Canada	38,00 \$
Étudiant, Québec	22,00 \$
France	300,00 FF
Autres pays	65,00 \$
Abonnement de soutien	100,00 \$
Club des 100 Associés	1 000,00 \$

**Abonnement 2 ans
20 numéros**

Québec, Canada	70,00 \$
Étudiant, Québec	40,00 \$
France	540,00 FF
Autres pays	118,00 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 80 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Membres du jury :

Jean Hamelin

Julien Harvey

Josée Legault

Prix François-Albert Angers

Le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1002

Montréal (QC) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

**Le partenaire Optimum[®]
de la retraite des Québécois**



FONDS OPTIMUM

Les **FONDS OPTIMUM** sont gérés ici même et n'ont rien à envier aux grands noms de l'industrie.
Voyez vous-même :

Fonds Optimum	Rendements annuels nets*			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Obligations	10,6 %	14,7 %	10,6 %	11,2 %
<i>Moyenne de l'industrie</i>	9,2 %	12,4 %	8,9 %	10,1 %
Actions	30,0 %	19,6 %	-	-
<i>Moyenne de l'industrie</i>	23,9 %	17,5 %		
International	21,0 %	13,3 %	-	-
<i>Moyenne de l'industrie</i>	17,1 %	9,8 %		

**Un nombre grandissant de québécois nous
confient leurs épargnes ... Pourquoi pas vous ?**

Sans frais : 1 888 OPTIMUM

* Rendements annuels moyens nets et moyennes de l'industrie en date du 31 octobre 1997 selon la société indépendante BellCharts. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Il est important de lire le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM avant d'y investir. Les FONDS OPTIMUM sont distribués par Optimum Placements inc., une société membre du Groupe Optimum, groupe financier québécois fondé en 1969.

« Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir. »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.



LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



9,95 \$

Envoi de publication

Enregistrement numéro 1162

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie